

Crédit d'Impôt Recherche

Décembre

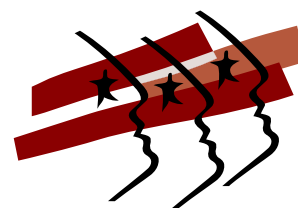
2009

LIVRE BLANC DU MEDEF

Le Crédit d'Impôt Recherche

« Parole aux acteurs de la Recherche »

Proposer



MEDEF

PRÉFACE

Facteur important de l'Innovation, la Recherche et Développement joue un rôle déterminant dans la croissance comme dans la relance de l'économie. C'est, en effet, souvent en période de crise que sont créées les innovations les plus remarquables à l'origine, par la suite, de la prospérité des entreprises nées simultanément de ces inventions et de ces progrès techniques. Notre avenir dépend de plus en plus de nos capacités à développer les conditions d'une économie de la connaissance et à s'assurer de la performance de ses modalités d'organisation.

Face à l'intensification de la concurrence mondiale, les pouvoirs publics ont su engager, ces dernières années, des réformes opportunes du Système Français de Recherche et d'Innovation (SFRI). Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en est l'un des fleurons, et est devenu, grâce à sa récente amélioration en 2008, l'un des plus attractifs au monde. Il contribue ainsi à faire de notre pays une terre d'accueil de l'Innovation.

Cependant, souvent réclamée, la mesure de l'impact économique du CIR demeure au cœur des débats sur l'évaluation et le développement des politiques économiques et des consultations menées par le gouvernement, que ce soit sur la Stratégie Nationale de Recherche et Innovation (SNRI) ou dans le cadre des États Généraux de l'Industrie (EGI). Cette demande d'évaluation est légitime et a toujours été soutenue par le MEDEF. Le CIR mérite néanmoins mieux que toutes les polémiques et les critiques approximatives, fondées sur des données fausses ou mal interprétées.

Le MEDEF souhaite au contraire apporter la preuve matérielle de l'efficacité du CIR. C'est l'objectif de ce Livre Blanc réalisé en collaboration avec les instituts Carnot, le Réseau C.U.R.I.E., le Comité Richelieu et l'ANRT, et en partenariat avec ACIES. À l'appui d'une enquête qualitative menée auprès d'une centaine d'entreprises et d'établissements publics de recherche, cette publication est l'expression de l'expérience de terrain des acteurs privés et publics de la Recherche. Les témoignages concrets sur l'usage au quotidien du CIR en illustrent tout l'intérêt.

En effet, dans un contexte pourtant peu favorable, de crise financière et de retournement conjoncturel, plus de 50 % des entreprises éligibles au CIR ont réussi à augmenter leurs dépenses de R&D.

Dynamique, le CIR a également contribué à attirer les investissements de grandes entreprises internationales et a encouragé l'implantation en France de leurs centres de recherche européens.

Le CIR présente enfin l'avantage de remédier aux principales faiblesses du SFRI. Il est à la fois un facteur multiplicateur du nombre d'entreprises impliquées dans la R&D, et des collaborations entre les entreprises, et la recherche publique et le moteur du développement de l'emploi scientifique. Le CIR facilite ainsi le continuum entre la formation,

la R&D et la co-innovation entre les entreprises de toutes tailles. Environ 11 000 entreprises, un record depuis sa création en 1983, soit 25 % de plus qu'il y a deux ans, sont désormais éligibles au CIR. Mieux, 80 % du montant du CIR est drainé par les PME et les ETI. C'est une heureuse évolution pour la France qui a besoin, dans la compétition mondiale, d'un tissu d'ETI plus dense qui constitue le fer de lance de son industrie, à l'instar de celui de l'Allemagne.

Il intensifie l'embauche de chercheurs et plus particulièrement des docteurs. Grâce à ces derniers, des liens plus étroits se nouent avec les universités dont ils sont issus, et avec les laboratoires publics aux travaux desquels ils ont collaboré. Depuis ces dernières années, les recrutements des chercheurs en entreprise augmentent à un rythme soutenu de 5 % l'an. En 2009 et 2010, un recrutement sur trois devrait s'effectuer dans les fonctions études, recherche et développement ce qui représente environ 29 000 postes nouveaux.

Prometteur, le CIR doit donc être pérennisé dans sa formule actuelle de calcul, et son remboursement dans l'année de sa déclaration doit être généralisé. Il peut encore être amélioré afin de donner dès la sortie de crise sa pleine mesure. Le besoin de stabilité du dispositif, complété par une meilleure visibilité de son périmètre d'application et donc par une plus forte sécurité de son usage, motivent les dix propositions du Livre Blanc.

Ce progrès nécessite au premier chef de donner une assise législative à la définition de la R&D et d'inscrire enfin dans le Code Général des Impôts celle du Manuel de Frascati, référence internationale de la définition des activités de R&D.

Charles Beigbeder

Président de la Commission Recherche-Innovation
et Nouvelles Technologies

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
SYNTHÈSE	8
PARTIE I. Le Crédit d'Impôt Recherche : que disent les chiffres ?	11
1. Le Crédit d'Impôt Recherche, un dispositif à la hauteur de nos ambitions nationales	12
1.1. Des ambitions nationales nécessitant des investissements supplémentaires de 15 milliards d'euros	12
1.2. Le CIR : un soutien public global à la mesure des efforts demandés aux entreprises	12
2. Le CIR, un atout incomparable pour atteindre nos objectifs	13
2.1. Une efficacité économique démontrée et soutenue par l'Europe	13
2.2. Un impact rapide, concret, global et équitable sur la Recherche	13
2.3. Une aide appréciée de tous les acteurs de la Recherche	15
3. Des entreprises qui s'engagent pour une meilleure efficacité du CIR	17
3.1. Des entreprises qui jouent le jeu du Crédit d'Impôt Recherche	17
3.2. Des entreprises qui appellent à une stabilité du dispositif dans le temps	17
PARTIE II. Le Credit d'Impôt Recherche : que dit le terrain ?	19
Introduction	20
1. Comment les acteurs de terrain utilisent-ils et perçoivent-ils le Crédit d'Impôt Recherche ?	21
1.1. Le CIR dynamise les investissements de R&D	21
1.2. Le CIR contribue au développement de la Recherche collaborative	25
1.3. Le CIR est un outil de stratégie et de management	27
1.4. Le CIR renforce l'attractivité du territoire	29
2. Quelles sont les principales suggestions des utilisateurs du Crédit d'Impôt Recherche pour en renforcer encore l'efficacité ?	31
2.1. Assurer la pérennité du dispositif dans la forme actuelle	31
2.2. Pérenniser le remboursement immédiat	31
2.3. Améliorer, simplifier et élargir le dispositif	32
2.4. Encourager plus encore la collaboration Public/Privé	33
2.5. Sécuriser la mise en œuvre du dispositif	33
2.6. Imaginer une approche différenciée en fonction de certains critères	35
PARTIE III. Le Crédit d'Impôt Recherche : 10 propositions pour rendre le dispositif encore plus efficace	37
Donner confiance aux entreprises	39
Proposition n° 1 : Donner de la visibilité aux entreprises pour investir	40
Proposition n° 2 : Adopter une définition claire et précise de la R&D	41
Proposition n° 3 : Garantir des modalités de contrôle équitables	43
Proposition n° 4 : Rendre le dispositif accessible à tous.....	44
Favoriser les collaborations de Recherche	45
Proposition n° 5 : Favoriser toutes les recherches collaboratives	46
Proposition n° 6 : Optimiser le dispositif pour l'embauche des « jeunes docteurs »	47
Proposition n° 7 : Étendre la règle du doublement des dépenses aux structures privées des établissements publics de recherche	48

Améliorer durablement le financement de la R&D	49
Proposition n° 8 : Bénéficier immédiatement du Crédit d'Impôt Recherche	50
Proposition n° 9 : Éviter d'avancer à l'État un surcroît indu d'impôt	51
Proposition n° 10 : Optimiser l'impact du Crédit d'Impôt Recherche	52
ANNEXE 1 – Cadre méthodologique de l'étude	55
ANNEXE 2 – Fiches de synthèse des interviews des acteurs de la Recherche	57
Grandes entreprises et filiales de groupes	59
ALCAN CRV	60
ALCATEL LUCENT BELL LABS FRANCE	61
ALSTOM	62
ALSTOM POWER	63
ALSTOM TRANSPORT	64
AMADEUS	65
ARCELORMITTAL	66
GROUPE AXA	67
BULL	68
Groupe FAURECIA	69
GENERAL ELECTRIC ENERGY PRODUCTS	70
IMERYS CERAMICS FRANCE	71
PHILIPS FRANCE	72
RENAULT TRUCKS	73
SMIE	74
GROUPE SEB	75
SNPE MATÉRIAUX ÉNERGÉTIQUES (SME SA)	76
STMICROELECTRONICS	77
SNC-LAVALIN	78
THERMODYN	79
UMICORE FRANCE	80
VALLOUREC	81
ETI	83
AVON POLYMÈRES	84
ESI GROUP	85
FLORIMOND-DESPREZ	86
LABORATOIRES URGO	87
NEXTLANE	88
SERCEL FRANCE	89
GROUPE SOUFFLET	90
TRONICO	91
PME	93
AmiKana BioLogics	94
ARISMORE	95
AsAnAngel	96
AXS INGÉNIERIE	97
CARPYZ	98
CEDRAT TECHNOLOGIES	99
CETH	100
CLEAN CELLS	101

CLIMPACT	102
COGITARE URBEM	103
CONFARMA FRANCE	104
DOLPHIN INTEGRATION	105
EDAP-TMS	106
FORA MARINE	107
FORCE-A	108
FRANCE HALIOTIS	109
GLOBAL IMAGING ON LINE	110
GORGY TIMING	111
ImaCisio	112
KALRAY	113
METABOLIC EXPLORER	114
MOVEA	115
SAENA TECHNOLOGIES	116
SAUNIER-PLUMAZ	117
SCHARLY DESIGNER STUDIO	118
SES (Sécurité et Signalisation)	119
SURGIQUAL INSTITUTE (SQI)	120
TACTINEO	121
TRUFFLE CAPITAL	122
VIGILIO SA	123

Organismes de recherche publics et affiliés..... 125

Commissariat à l'Énergie Atomique (DRT – Direction de la Recherche Technologique)	126
CNRS	127
Association des instituts Carnot (AiCarnot)	128
IMPULSE	129
INRIA.....	130
Réseau C.U.R.I.E.	131
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	132

Experts 133

Pascal de Guglielmo	134
Delphine Manceau	135
Gilles Rubinstenn	136

ANNEXE 3 – Présentation du groupe de travail du Livre Blanc sur le CIR 137

ANNEXE 4 – Présentation des partenaires du Livre Blanc sur le CIR 139

ANNEXE 5 – Bibliographie 145

La première enquête sur le Crédit d'Impôt Recherche réformé en 2008 auprès des acteurs de la Recherche montre l'efficacité de ce dispositif.

Deux enseignements majeurs témoignent de son effet avéré :

- sur les projets collaboratifs Public/Privé ;
- sur l'embauche et le maintien de l'emploi dans le secteur de la Recherche.

SYNTHÈSE

Le Crédit d'Impôt Recherche, un dispositif ambitieux pour un pays ambitieux

Avec la réforme de son dispositif de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en 2008, la France s'est tout simplement dotée d'un des meilleurs dispositifs d'aide à la Recherche au sein des pays de l'OCDE. Ce choix politique reflète l'ambition de faire de la France un pays leader technologique.

Pour cela la France s'est fixé pour objectif, dans le cadre de ses engagements européens, d'atteindre un niveau annuel de dépenses de recherche de 3% du PIB (produit intérieur brut) dont 2% financées par les entreprises.

Pour l'atteindre, les pouvoirs publics attendent des entreprises qu'elles investissent en recherche 15 milliards d'euros supplémentaires par an pour atteindre 39 milliards d'euros au global. En allouant au CIR un budget de 4 milliards d'euros, les pouvoirs publics ont donné un signal particulièrement fort aux entreprises, avec un soutien proportionnel à l'effort demandé.

Les quatre atouts majeurs du CIR : efficacité, rapidité, attractivité et portée globale

■ **Efficacité** : de nombreuses études scientifiques ont démontré le fort effet de levier du CIR sur les investissements privés : à moyen terme 1 euro de CIR entraîne 2 euros de R&D supplémentaires; ceci explique sans doute pourquoi vingt pays de l'OCDE ont adopté des dispositifs d'incitation fiscale pour favoriser l'effort de R&D de leurs entreprises.

■ **Rapidité** : le CIR a un effet immédiat dans la mesure où il est accordé d'office et sans délai à toute entreprise engageant des dépenses de R&D, avec toute liberté dans les choix des projets.

■ **Attractivité** : le CIR attire les investissements de recherche par la diminution en moyenne de 30% des coûts éligibles et l'amélioration de la trésorerie des entreprises. Cet impact concret se traduit par le lancement de nouveaux projets de recherche, par l'embauche de chercheurs, par la création d'entreprises technologiques, ou par l'implantation en France de nouveaux centres de recherche.

■ **Portée globale** : le CIR s'adresse à tous les acteurs de la Recherche de manière équitable, c'est-à-dire proportionnellement à leurs investissements, quelle que soit la taille ou le secteur d'activité. Il laisse les entreprises libres

de choisir leurs projets et favorise le développement des partenariats Public/Privé.

Des chiffres qui démontrent le succès du CIR

Les premiers chiffres disponibles sur le nouveau CIR donnent la mesure de son succès.

■ **Le CIR bénéficie en priorité aux PME et ETI**, qui drainent 81% de son montant.

■ **Le CIR bénéficie à tous les secteurs et en priorité à l'industrie**, pour 70% de son montant, et à 30% pour les services.

■ **Le nombre de déclarants a augmenté de 24% pour l'exercice 2008** avec le nouveau dispositif, avec un doublement du nombre de nouveaux entrants, de 700 à 1 400, d'une année sur l'autre.

■ **11 000 entreprises, dont 90% de PME, ont ainsi déposé une demande au titre de 2008**, chiffre le plus élevé depuis que le CIR existe en France.

■ **En 2009-2010, un recrutement sur trois** s'effectuera dans les fonctions études, recherche et développement.

Ces résultats sont donc nettement favorables au nouveau dispositif, plus simple d'utilisation avec un calcul tout en volume qui offre aux entreprises un maximum de visibilité et l'opportunité de budgéter l'aide fournie sur plusieurs années, tout en favorisant les relations avec les organismes publics de Recherche. Pourtant, le CIR ne fait pas toujours l'unanimité parmi les observateurs, et trop rares sont les prises de positions en sa faveur et les actions de promotion qui permettraient pourtant d'en démultiplier les effets.

Le CIR vu par ses utilisateurs

Au-delà des chiffres, des pourcentages et des moyennes qui ressortent aujourd'hui des statistiques du CIR, quelle en est donc concrètement la perception par ses utilisateurs sur le terrain et quelles sont leurs attentes quant à son évolution? L'étude qualitative MEDEF réalisée en partenariat avec ACIES auprès d'une centaine d'acteurs de la Recherche (créateurs d'entreprises, chercheurs, entrepreneurs, responsables de recherche, dirigeants de grands groupes, experts...), utilisateurs du CIR au quotidien, nous fournit à cet égard des témoignages riches et des informations précieuses pour juger de la pertinence du dispositif. Les propos recueillis permettent ainsi d'identifier quatre constats structurants quant à la perception du CIR par les acteurs de terrain.

Le CIR dynamise les investissements de R&D : pour la plupart des témoins, le CIR a été un facteur déterminant de maintien ou d'augmentation des investissements de R&D dans un contexte de crise économique sévère. Les dirigeants de start-up ont souligné spécifiquement le fort effet de levier apporté par le CIR pour leur activité, notamment grâce au mécanisme de remboursement anticipé. De nombreuses PME ont également fait état de l'intérêt du CIR pour accélérer leurs différents projets de recherche et la mise en marché de leurs innovations, aiguisant ainsi leur compétitivité sur les marchés internationaux. Plus globalement, les différents acteurs, grands groupes comme PME, ont confirmé tout l'intérêt du CIR pour se lancer dans des projets de recherche encore plus ambitieux, notamment sur des thématiques très en amont nécessitant des délais d'amortissement généralement plus longs. Ces différents atouts du CIR ont unanimement été valorisés comme autant de facteurs de sortie de crise par le haut, c'est-à-dire en misant prioritairement sur l'Innovation.

Le CIR contribue au développement de la recherche collaborative : les partenariats entre les entreprises et les organismes publics facilités grâce aux dispositions du CIR ont été fréquemment mis en exergue, notamment au niveau des PME, de même que la multiplication des projets collaboratifs et de l'embauche de jeunes docteurs.

Le CIR est un outil structurant et stratégique : compte tenu du bénéfice structurant du calcul en volume, le CIR a cessé d'être un pur outil fiscal et ponctuel pour se positionner désormais comme un véritable outil opérationnel de financement de la Recherche. Il s'est ainsi progressivement imposé comme un véritable outil de prospective et un facteur déterminant dans les décisions d'investissement, mais il est aussi perçu comme un important vecteur de professionnalisation des méthodes de management de projet.

Le CIR renforce l'attractivité du territoire : les utilisateurs du CIR confirment à quel point le CIR contribue aujourd'hui à l'attractivité de la France dans le concert économique et scientifique international, en favorisant notamment les arbitrages au sein des grands groupes. Une fois rappelé que 25 % des dépenses privées de R&D en France sont le fait de filiales d'entreprises étrangères, on mesure tout l'impact positif de ces arbitrages en faveur du territoire national. Plus globalement, tous les témoins s'accordent à dire que le nouveau dispositif CIR a modifié très sensiblement le regard porté sur la compétitivité de la France en la matière.

Les effets du CIR perçus par les entrepreneurs et les chercheurs apparaissent donc comme nombreux et décisifs pour l'efficacité de notre système de recherche et la compétitivité des entreprises françaises.

Les attentes d'évolution émanant du terrain

Forts de leur expérience concrète du dispositif, les acteurs interrogés ont également tracé quelques pistes d'améliorations pour le rendre encore plus efficace. Celles-ci s'organisent autour de cinq grandes thématiques.

Assurer la pérennité du dispositif dans sa forme actuelle : il s'agit ici d'une revendication unanime et prioritaire des différents acteurs. Chacun considère en effet qu'un tel dispositif, au-delà de ses qualités intrinsèques, doit avant toute chose se positionner dans la durée, le temps de la Recherche et de l'Innovation étant bien celui du moyen et du long terme. De ce point de vue, les entrepreneurs et les chercheurs expriment un besoin prioritaire de stabilité et de visibilité dans le temps pour être en mesure de projeter et d'investir, dans une logique de rendements croissants.

Pérenniser le remboursement immédiat : qu'il s'agisse d'un contexte de crise économique, dans lequel ce mécanisme s'avère d'autant plus important pour la trésorerie des entreprises, notamment des plus petites, ou d'une vision plus structurelle pour répondre à la problématique de financement de la Recherche et du risque en France, le remboursement immédiat de la créance de CIR fait également partie des revendications prioritaires.

Simplifier et élargir le dispositif : nos interlocuteurs ont par ailleurs exprimé une attente forte de clarification et d'élargissement du périmètre de dépenses éligibles, pour rendre encore plus concret et adapté l'impact du CIR, notamment pour les PME. La suppression de la déduction des avances remboursables serait également appréciée.

Encourager plus encore la collaboration Public/Privé : à la lumière des premiers résultats extrêmement encourageants obtenus sur ce point, les dirigeants d'entreprise de même que les acteurs de la recherche publique et les experts interrogés dans le cadre de l'étude, militent par exemple pour un déplaçonnement des dépenses réalisées en partenariat avec les laboratoires publics, pour renforcer encore cette nécessaire dynamique collaborative.

Sécuriser et communiquer sur la mise en œuvre du dispositif : la crainte du contrôle fiscal apparaît clairement comme un des premiers freins à l'utilisation du CIR. Les acteurs de la Recherche appellent donc à déployer un certain nombre d'initiatives pour améliorer la compréhension du dispositif et la confiance autour de sa mise en œuvre. Une application cohérente de la définition de la Recherche entre les différentes administrations constituerait ainsi un vrai progrès, de nature à limiter les incertitudes des utilisateurs et une perception trop forte de risques d'interprétations. Dans le même ordre d'idées, une communication sur le CIR résolument orientée en

direction des PME contribuerait à les inciter à mieux profiter des multiples atouts du dispositif, tout en les rassurant sur les modalités de sa mise en œuvre.

Enfin, il ressort de l'enquête une attente très forte des PME interrogées quant à être soutenues et accompagnées par les pouvoirs publics de manière spécifique pour innover dans les meilleures conditions.

Le CIR, catalyseur de confiance dans notre écosystème de la Recherche et de l'Innovation

En donnant ainsi la parole au terrain, on constate tout l'intérêt d'ajouter une dimension plus concrète et plus incarnée à l'analyse du dispositif. Car si les statistiques sont évidemment nécessaires au suivi de la mise en œuvre d'un dispositif de ce type, ne serait-ce qu'au regard du budget qui lui est alloué par l'État, et si elles apparaissent particulièrement positives aujourd'hui, cela n'empêchera jamais certaines approximations ou clichés, habilement véhiculés par les quelques détracteurs du système. Le vécu et les témoignages des entrepreneurs, eux, ne sauraient mentir ou travestir la réalité d'un dispositif décisif pour asseoir la place de la France dans l'économie de la connaissance.

« Le CIR a changé le regard sur la France », « attirer sur notre site de nouveaux projets », « trois nouveaux partenariats avec des organismes publics et une dizaine en prévision », « deux jeunes docteurs supplémentaires », « un nouveau projet chaque année », « accélérer notre recherche », « nos produits plus rapidement sur le marché », « prendre davantage de risques », « convaincre des partenaires étrangers », « garder nos forces vives », « lancer ma société »... autant d'échos convaincus et engagés qui nous montrent surtout qu'au service des talents de nos chercheurs et de nos entrepreneurs engagés dans l'Innovation, le Crédit d'Impôt Recherche constitue bien plus qu'un simple outil fiscal ou qu'une simple ressource financière.

En apportant en effet à nos entrepreneurs et nos chercheurs l'accès à des financements, certes, mais aussi et surtout, en leur donnant une précieuse visibilité dans le temps, en leur ouvrant plus et mieux les portes aux compétences académiques, ou encore en favorisant l'émergence et la mise en œuvre de logiques collaboratives, le Crédit d'Impôt Recherche se positionne aujourd'hui comme un nécessaire catalyseur de confiance dans notre écosystème de la Recherche et de l'Innovation.

Dans ce contexte, à la lumière des chiffres disponibles sur l'efficacité du nouveau dispositif CIR et des témoignages concrets illustrant l'intérêt et les attentes exprimés par les utilisateurs, le groupe de travail constitué par le MEDEF prend aujourd'hui l'initiative de définir et mettre en débat 10 propositions pour un Crédit d'Impôt Recherche encore plus efficace.

10 propositions pour un Crédit d'Impôt Recherche encore plus efficace

Donner confiance aux entreprises

■ Donner de la visibilité aux entreprises pour investir, en stabilisant le Crédit d'Impôt Recherche dans sa formule en volume actuelle.

■ Adopter une définition claire et précise de la R&D, en intégrant dans la Loi la définition internationalement reconnue du Manuel de Frascati, et en la précisant par secteur technologique, y compris pour les services (rédaction de guides sectoriels).

■ Garantir des modalités de contrôle équitables, en appliquant toutes les règles et garanties du contrôle fiscal aux contrôles du MESR.

■ Rendre le dispositif accessible à tous, en créant une plateforme de communication et d'information afin de guider ses utilisateurs dans sa mise en œuvre.

Favoriser les collaborations de recherche

■ Favoriser toutes les recherches collaboratives, en déplaçant la sous-traitance.

■ Optimiser le dispositif pour l'embauche des « jeunes docteurs », en modifiant les modalités de calcul des effectifs de référence.

■ Étendre la règle du doublement des dépenses aux structures privées des établissements publics de recherche, en prenant en compte, pour le double de leur montant, les travaux de recherche facturés par les structures privées auxquelles les établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche ont pu confier des activités de valorisation par conventions approuvées par leurs autorités de tutelle.

Améliorer durablement le financement de la R&D

■ Bénéficier immédiatement du CIR, en pérennisant le remboursement du CIR l'année de déclaration, à toutes les entreprises.

■ Éviter d'avancer à l'État un surcroît indu d'impôt, en autorisant la détermination des acomptes d'impôt sur les sociétés tenant compte du CIR.

■ Optimiser l'impact du CIR, en supprimant les freins à son fonctionnement.

La France a su réinventer un dispositif ancien pour dynamiser l'investissement des entreprises dans la R&D.

La crise économique a conduit l'économie mondiale au bord du gouffre.

Grâce notamment au CIR et à son utilisation efficace et intelligente par les entreprises pendant cette période, notre économie a probablement évité le pire.

Il appartient donc aux entreprises de continuer à utiliser ce dispositif de manière exemplaire et d'en faire l'outil central de leur conquête de l'avenir en proposant son amélioration.

PARTIE I

Le Crédit d'Impôt Recherche : que disent les chiffres ?

1 – Le Crédit d'Impôt Recherche, un dispositif à la hauteur de nos ambitions nationales

1.1. Des ambitions nationales nécessitant des investissements supplémentaires de 15 milliards d'euros

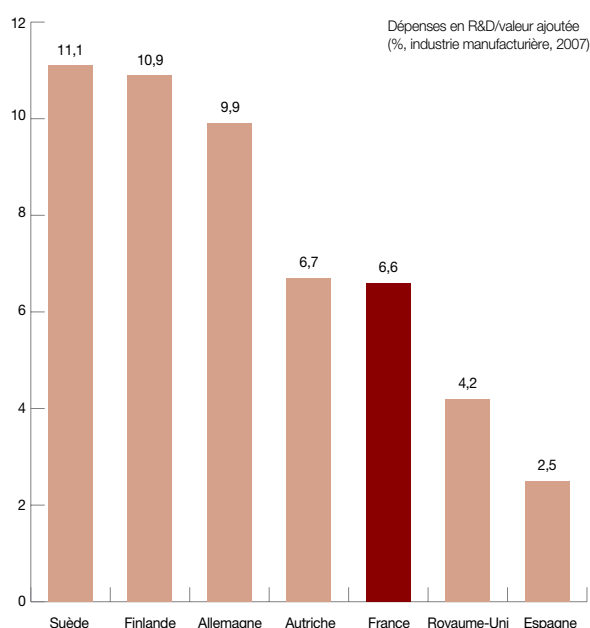
La France est aujourd'hui la 5^e puissance économique mondiale, mais est seulement au 14^e rang mondial pour son effort de R&D. Elle est ainsi classée par l'European Innovation Scoreboard 2008 en matière d'innovation, dans la catégorie des «pays suiveurs». La France est pénalisée, avant tout, par sa faible recherche privée. L'intégralité de l'écart entre la France et ses principaux partenaires en termes d'intensité de R&D est en effet imputable au volume réalisé par le secteur privé, trop faible à seulement 24 milliards d'euros¹ (soit 1,17% du PIB)². Notre pays a pris conscience de ses faiblesses en la matière et placé la R&D au cœur de sa politique économique pour reconstruire une position de leader. Pour atteindre cet objectif, les entreprises devront investir environ 15 milliards d'euros³ supplémentaires chaque année en R&D, pour atteindre des dépenses annuelles globales de 39 milliards d'euros correspondant à l'objectif de 2% fixé dans le cadre de l'Union Européenne.

Le soutien à la recherche privée est économiquement justifié par le fait que l'effort de R&D d'une entreprise est risqué. Or, en présence de risque, un marché concurrentiel ne conduit pas toujours les entreprises à mettre en œuvre la quantité optimale de ressources. Par ailleurs, l'effort de R&D profite également aux autres entreprises et à la collectivité dans son ensemble, car cette R&D participe à la création d'un stock de connaissances qui diffusent dans la société (externalités positives)⁴. L'État a donc vocation à intervenir pour compenser la part de la valeur ajoutée que l'entreprise ne peut s'approprier et qui pourrait conduire à ne pas engager certains projets. En l'absence d'intervention publique, les mécanismes de marché ne permettent pas d'atteindre le niveau socialement optimal d'investissement en R&D⁵.

1.2. Le CIR : un soutien public global à la mesure des efforts demandés aux entreprises

Les pouvoirs publics français ont souhaité apporter un soutien global aux entreprises pour faire de la France un pays leader en termes de technologie. Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), en tant qu'aide globale, a été retenu comme le principal vecteur de soutien aux entreprises et a été considérablement renforcé en 2008 pour atteindre un budget d'environ 4 milliards d'euros⁶. Cette enveloppe représente 17% de l'effort annuel des entreprises. Le CIR répond à la double nécessité de soutenir l'offre et la demande de R&D : l'offre de R&D des entreprises en finançant en partie leurs dépenses de recherche et d'innovation, la demande de R&D en finançant une partie des coûts d'acquisition de R&D des entreprises notamment au travers de la sous-traitance.

Un effort de recherche-développement plus faible que celui des grands compétiteurs en ce domaine



Source : Eurostat (Statistiques structurelles des entreprises).

1) Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Note d'information 09.3 février – «Dépenses de recherche et développement en France en 2006. Premières estimations pour 2007». Voir également, La Lettre de la DGTPE, *TRESOR – ECO* n° 50 janvier 2009 «Les effets économiques de la réforme du Crédit d'Impôt Recherche de 2008.»

2) Selon la Direction des Études Économiques du MEDEF : «Une mesure rigoureuse de "l'effort" véritable de recherche dans le secteur privé imposerait de rapporter les dépenses de R&D privée non pas au total du PIB mais au seul PIB marchand (somme des valeurs ajoutées des entreprises). Cet indicateur conduit à des situations relatives différentes, compte tenu du poids relatif du secteur productif dans les économies. L'effort de R&D des entreprises françaises est identique à celui des entreprises américaines, même s'il représente nettement moins rapporté au PIB total, du fait d'un secteur productif dans l'économie qui représente également nettement moins... De la même façon, l'écart négatif avec l'Allemagne est un peu moins marqué. Au contraire, le retard de la France avec la Suède et la Finlande est encore plus prononcé, du fait d'un secteur non marchand dans ces pays encore plus important qu'en France.»

3) La stratégie de Lisbonne a fixé en 2000, aux États membres de l'UE, un objectif à atteindre d'ici 2010 de dépenses de R&D de 3% du PIB. Cet effort doit être réparti entre les entreprises (2%) et l'État (1%). Les 15 Md€ d'investissement supplémentaire représentent le montant nécessaire au passage de 1,2% du PIB à 2% du PIB. Cet objectif chiffré à échéance 2010 est désormais appelé «Stratégie de Lisbonne renouvelée» ou «Stratégie pour la Croissance et pour l'Emploi». À cet égard, le Conseil de l'Union Européenne, lors de la 2981^e session du Conseil AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES du 2 décembre 2009, a indiqué qu'il attend avec intérêt la proposition

de la Commission relative à une nouvelle stratégie concernant la croissance et l'emploi pour l'après-2010.

4) Dans sa fiche de décembre 2009 intitulée «Le crédit d'impôt recherche 2007 – principales données» le MESR précise que «Les dispositifs fiscaux ou de réduction des charges sociales ont pour effet de réduire le coût des activités de R&D, tout en laissant aux entreprises le choix de leur stratégie et de l'allocation de leurs ressources entre différents projets. Ils sont facilement accessibles aux PME car il n'y a pas de condition d'entrée particulière et les coûts administratifs sont moindres que pour les dossiers de subventions. Les dispositifs fiscaux ont donc pour objectif d'accroître la R&D de l'ensemble des entreprises et de renforcer l'attractivité des pays où ils existent pour les activités de R&D de toutes les entreprises, locales ou étrangères. Enfin, ces dispositifs sont centrés sur les dépenses de R&D des entreprises, qui sont corrélées aux dépenses d'innovation, mais génèrent plus de retombées positives sur l'ensemble de l'économie, au-delà de l'entreprise qui les consent.»

5) La Lettre de la DGTPE, *TRESOR – ECO* n° 50 janvier 2009 «Les effets économiques de la réforme du Crédit d'Impôt Recherche de 2008». Voir notamment sur le sujet le Rapport de Jean-Paul Bettbèze publié à la Documentation Française *Financer la R&D. Les enjeux économiques de la coopération public-privé dans la production et la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques* de Christian Aubin et Jean-Marc Bascans (CRIEF, Université de Poitiers).

6) Cf. rapport général Tome III fait au nom de la Commission des finances sur le PLF 2010 par M. le Sénateur Philippe Marini : «[...] le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR), dont le coût est estimé à 4 milliards d'euros en 2010 (2,5 milliards d'euros de coûts «normal» et 1,5 milliard d'euros de décaissements dus à la prolongation de la mesure de remboursement immédiat du crédit d'impôt à l'ensemble des entreprises)», page 57.

2 – Le CIR, un atout incomparable pour atteindre nos objectifs

2.1. Une efficacité économique démontrée et soutenue par l'Europe

Toutes les études scientifiques réalisées dans le monde ont démontré l'efficacité du CIR⁷.

Le CIR a un effet de levier. Il a un effet d'addition pure à court terme (le surcroît d'aide versé s'ajoute à la dépense privée de recherche, soit 1 € de dépenses de R&D supplémentaire par € de CIR), et celle d'un effet d'entraînement de 2 à moyen terme⁸ (1 € de CIR engendre 2 € de R&D supplémentaires, dont 1 € financé par l'entreprise et 1 € supplémentaire dû à un phénomène cumulatif⁹). Le CIR n'a donc aucun effet d'aubaine à court terme, mais a en revanche un fort effet de levier à moyen terme.

Les incitations fiscales sont par ailleurs devenues l'un des instruments majeurs des politiques publiques en faveur de la R&D. Vingt pays de l'OCDE¹⁰ les ont adoptées comme des instruments généraux, contrairement aux aides directes ciblées telles que les subventions. Ainsi, l'Allemagne, qui était un des derniers États européens à ne pas avoir mis en œuvre un tel dispositif, est actuellement en train d'adapter des mesures d'incitation similaires dans le cadre de son programme économique pour lutter contre la crise et préparer l'avenir. L'Espagne, qui avait programmé la fin de son CIR pour 2010, l'a finalement reconduit. À cet égard, l'Union Européenne encourage les États membres à recourir à ce type d'aides, et l'OCDE¹¹, dans le cadre de son rapport 2009 sur la France, considère que la fiscalité doit favoriser la Recherche et l'Innovation, et que le CIR est une aide générique qui a un effet plus important que les aides directes, notamment pour les industries intensives en R&D.

2.2. Un impact rapide, concret, global et équitable sur la Recherche

2.2.1. Un impact rapide

Le CIR est accordé d'office¹² et rapidement à toutes les entreprises, petites et grandes, réalisant des projets de recherche¹³. Il laisse l'initiative des choix technologiques aux entreprises, sans accord préalable et donc sans délai. Les

démarches administratives se réduisent à une simple déclaration et à la constitution d'un dossier justificatif.

2.2.2. Un impact concret

Comme toutes les aides génériques, le CIR a des effets à long terme plus importants qu'à court terme. Il participe à l'attractivité du territoire en incitant des entreprises étrangères à s'installer en France, et à y implanter leur(s) centre(s) de recherche. Il participe également au maintien sur le territoire des centres de recherche des entreprises françaises. Le CIR a par ailleurs un effet d'amortisseur en cas de crise, en permettant le maintien du niveau de recherche des entreprises.

À cet égard, le CIR a démontré son efficacité pour lutter contre la procyclicité¹⁴ des dépenses de R&D. Les dépenses de R&D privée se sont ainsi maintenues en 2008, malgré la crise, à 15 milliards d'euros (estimés) contre 15,2 milliards d'euros en 2007. La réforme a donc incité les entreprises à investir dans la R&D¹⁵.

Par ailleurs, comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur le contrôle budgétaire sur la politique du Crédit d'Impôt Recherche, Monsieur le Sénateur Christian Gaudin, lors de son point d'étape devant la Commission des Finances du Sénat, les différentes réformes du CIR «*ont changé la nature du CIR : "de coup de pouce ponctuel" aux entreprises l'année où elles effectuent un effort particulier en matière de recherche et développement, celui-ci est devenu une aide structurante, visant à encourager fortement les dépenses de R&D sur le territoire national.*»¹⁶

2.2.3. Un impact global

Le CIR, de par sa nature d'aide générique, a un fort effet sur l'écosystème de l'innovation nationale qui accuse un retard important, du fait de l'insuffisance, notamment, des interactions entre recherche privée et recherche académique. L'absence de choix technologique imposé aux entreprises, la prise en charge de la sous-traitance et l'encouragement des synergies Public/Privé sont autant de facteurs favorables pour le développement et l'accélération de la transition d'un système d'innovation fermé vers un système d'innovation ouvert¹⁷.

7) Compte-rendu annuel 2007 de la Cour des Comptes, chapitre relatif au CIR page 153 «l'utilisation du crédit d'impôt recherche est sans doute le moyen le plus efficace pour inciter les entreprises à développer les activités de recherche. C'est du moins la conclusion à laquelle semblent aboutir les études disponibles qui apparaissent confortées par le fait que la quasi-totalité des pays ont choisi ce mode d'incitation fiscale [...]».

8) La Lettre de la DGTPE, *TRESOR – ECO* n° 50 janvier 2009 *Les effets économiques de la réforme du CIR de 2008*.

9) Un surcroît de CIR entraîne une hausse de la R&D les années suivantes, qui induit une hausse supplémentaire du CIR (en raison des règles de calcul), et donc à nouveau de la R&D par effet d'entraînement (cf. Lettre de la DGTPE – *TRESOR-ECO* n° 50 de janvier 2009 précitée).

10) Chiffre 2007, source : Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) – janvier 2009.

11) Étude économique de l'OCDE, France Volume 2009/5 – avril 2009.

12) Pour les entreprises qui déposent une déclaration.

13) Il a été démontré par le Gouvernement, que le CIR n'avait pas d'effet discriminatoire à l'égard de certaines catégories d'entreprises comme les Biotech.

14) «Les dépenses de R&D sont habituellement très pro-cycliques, c'est-à-dire qu'elles amplifient l'évolution de la croissance», Communiqué de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 29 septembre 2009. Voir dans le même sens la note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 153 d'octobre 2009 intitulé *Investissement en R&D des entreprises et cycles économiques dans les pays de l'OCDE*. «L'analyse montre, que globalement, les activités de R&D et d'innovation des entreprises ont été plutôt procycliques en France comme dans les pays de la zone OCDE sur la période 1987-2006. L'intensité des liens entre cycles économiques et dépenses de R&D diffère selon les pays.»

15) Communiqué de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 29 septembre 2009.

16) Compte-rendu de la semaine du 16 novembre 2009 de la Commission des Finances : séance du mercredi 18 novembre 2009.

17) Projet SNRI – Document de travail du 10 mars 2009 «Défis transverses du système de recherche et d'innovation – Écosystème de l'innovation».

2.2.4. Un impact équitable selon la taille et le secteur économique

Dans son rapport d'octobre 2009 intitulé *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée*, le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) de la Cour des Comptes indique que le CIR, dans son nouveau dispositif, bénéficierait plus principalement aux grandes entreprises et au secteur des services, notamment banques et assurances, et s'interroge dès lors quant à son impact sur l'attractivité du territoire et son effet incitatif. L'AFP et

quelques publications économiques ont repris largement ces éléments, sans en faire une analyse, et en ont conclu que le CIR ne profiterait pas aux PME industrielles.

Le CPO s'appuie sur l'analyse du rapport de la Commission de Finances de l'Assemblée Nationale du 3 juillet 2009, du Député Gilles Carrez¹⁸. Or, les données chiffrées de ce rapport démontrent au contraire que le CIR bénéficie prioritairement d'une part, aux PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)¹⁹ et, d'autre part, au secteur manufacturier.

Répartition du montant du CIR 2008 par taille d'entreprises

Classe d'entreprises (nombre de salariés)	Évaluation du CIR 2008	Répartition des dépenses de R&D	Répartition du montant du CIR 2008 avec la réforme
0 – 250	1 167 M€	23,2 %	28,24 %
250 – 5 000	2 175 M€	46,5 %	52,63 %
> 5 000	791 M€	30,3 %	19,14 %
Ensemble	4 133 M€	100 %	100 %

(Source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi – Rapport Gilles Carrez).

■ Le CIR bénéficie prioritairement aux PME et ETI

Dans son étude, le CPO fait un amalgame en classant toutes les entreprises de plus de 250 salariés parmi les « grandes entreprises »²⁰. Or, cette segmentation ne respecte pas la codification officielle des entreprises selon le nombre de salariés, et le CPO, dès lors, oppose directement les PME aux grandes entreprises sans prendre en compte la catégorie intermédiaire des ETI (de 250 à 5 000 salariés). Ceci étant précisé, on retiendra non seulement que **le CIR bénéficie dans l'absolu prioritairement aux PME et ETI, pour près de 81 % de son montant**, mais aussi que ces deux catégories d'entreprises bénéficient plus du CIR que les grandes entreprises en proportion de leurs dépenses de R&D²¹. Le Législateur a en effet toujours pris grand soin d'encadrer ce financement pour les groupes, via différentes modalités de plafonnement. Ainsi, le taux effectif du CIR pour les grandes entreprises n'est pas de 30 %, mais en moyenne de 17 % de leurs dépenses éligibles.

Au final, il convient donc bien de relever que le CIR continue à privilégier les PME innovantes et plus encore les ETI, qui constituent la frange d'entreprises à fort potentiel technologique et qui, selon un constat unanime²², manquent pour assurer la compétitivité de la France.

■ Le CIR bénéficie prioritairement au secteur industriel

Pour considérer que le CIR bénéficie essentiellement au secteur des services, le CPO s'appuie sur l'analyse du rapport de la Commission de Finances de l'Assemblée Nationale du 3 juillet 2009, tout en relevant, sans en tirer les conséquences qui s'imposent, l'ambiguïté de codification attachée aux holdings. Rappelons que jusqu'en 2007, toutes les holdings de groupes étaient classées parmi les prestataires de services. À compter de 2008, suite à la transposition d'une nouvelle codification européenne des activités des entreprises, une partie des holdings (non actives) a été classée dans le secteur des activités financières et assurances. L'autre partie (les holdings actives) est restée classée parmi les prestataires de services.

Comme l'ont fait savoir à plusieurs reprises le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE) et le MESR²³ depuis fin août 2009, cela a entraîné une augmentation artificielle et mécanique de la part des bénéficiaires du CIR du secteur financier et assurances. De ce fait, 800 holdings de groupes, le plus souvent industriels, se sont ainsi retrouvées statistiquement mêlées aux groupes bancaires et d'assurance qui relèvent des services. Les chiffres

18) Rapport n° 1794 du 2 juillet 2009 de la Commission des finances et de l'économie générale et du contrôle budgétaire, sur l'application des mesures fiscales contenues dans les lois de Finances et dans la Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, présenté par Monsieur le Député Gilles Carrez.

19) Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ont été « créées » par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (dite LME).

20) Cf. sur ce point, l'article Annie Kahn dans le journal « Le Monde » du 13 novembre 2009, intitulé « Le MEDEF dénonce les erreurs de la Cour des Comptes sur le crédit d'impôt recherche ».

21) Dans sa fiche de décembre 2009 intitulée *Le crédit d'impôt recherche 2007 – principales données* le MESR dans son chapitre 2. « Une mesure particulièrement favorable aux PME » constate qu'« au sein du *policy mix* en faveur de la R&D des entreprises, le CIR est l'une des mesures très favorables aux PME. Au titre de l'année 2007, les PME indépendantes ont reçu 16 % du CIR alors qu'elles ne représentent que 14 % des dépenses de R&D déclarées. Le caractère redistributif du CIR le distingue des financements publics directs à la R&D (subventions et avances remboursables) relativement plus favorables aux grandes entreprises. »

22) Avis et Rapport du Conseil Économique, et social et environnemental 2008 « Le développement des entreprises de taille intermédiaire ». Dans l'avis présenté par M^{me} Vilain, il est précisé page 41 qu'« il est un constat partagé par tous : le nombre d'entreprises de taille intermédiaire est en France insuffisant et depuis plusieurs années il ne progresse pas. Pourtant, ces entreprises ont atteint la taille critique pour créer des emplois, exporter, innover et devenir les leaders de demain. Certains pays voisins connaissent une situation plus favorable. La question de la faiblesse du nombre des ETI relève donc d'un enjeu national : celui de la croissance à moyen et long terme de notre économie ».

Voir également la note de veille du Centre d'analyse stratégique d'avril 2009 n° 131, *Les entreprises de taille intermédiaire : un potentiel d'innovation à développer ?*

23) Voir l'interview de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le journal *Les Échos* du 25 septembre 2009 intitulé *Un amortisseur de crise et un tremplin pour l'après crise*.

commentés sont donc erronés, et l'on retiendra une fois ceux-ci retraités, que **c'est bien le secteur manufacturier qui est le principal bénéficiaire du CIR en obtenant 70 % de son montant (33 % du PIB)**, contre 30 % pour le secteur des services (50 % du PIB), les banques et assurances, pour l'anecdote, bénéficiant d'à peine plus de 2 %. Par ailleurs, dès lors que l'on prétend analyser le CIR des holdings, il ne peut être fait abstraction des mécanismes de l'intégration fiscale. En effet, dans ce cadre, le redevable de l'impôt est la société mère. La holding n'est que la bénéficiaire apparente du CIR, mais la filiale opérationnelle reste bien la seule réelle bénéficiaire du CIR. Il est donc totalement erroné d'affirmer que le CIR est « une subvention aux holdings financières. »

2.3. Une aide appréciée de tous les acteurs de la Recherche

Une étude de perception a été réalisée en novembre et décembre 2008 par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle confirme que l'impact du CIR sur les entreprises est très positif²⁴. Ainsi, 83 % des entreprises qui n'avaient pas recours au CIR sont incitées par la réforme de 2008 à entrer dans le dispositif. 41 % des entreprises de plus de 500 salariés déclarent que la réforme de 2008 aura un effet d'accroissement de l'attractivité de la France pour la localisation de leurs activités de R&D. Pour ces entreprises, le renforcement du CIR permettra soit de relocaliser des activités de R&D qui avaient été délocalisées, soit d'envisager que les nouvelles activités soient implantées en France. 61 % des entreprises ont déclaré que le CIR est une mesure destinée à encourager l'investissement dans la R&D. À cet égard, la moitié des entreprises déjà dans le dispositif estime que, suite à la réforme de ce dispositif, elles vont accroître leurs dépenses de R&D dans les deux ans. Les premiers éléments chiffrés disponibles relatifs aux primo-déclarants au titre de 2008 confirment le succès du CIR réformé, et traduisent les engagements des entreprises en faveur de la R&D. Il a ainsi été constaté un doublement du montant des dépenses de R&D déclarées, de 304 000 euros contre 137 000 l'année précédente²⁵.

Plus globalement, le nombre total des entreprises ayant déposé une déclaration de CIR a progressé de plus de 24 %. C'est là un autre signe très fort du succès rencontré. Au titre de 2008, les entreprises n'ont jamais été aussi nombreuses à déposer une demande de CIR (environ 11 000 dont 90 % de PME). Ce chiffre est le plus élevé depuis que le CIR existe. Par ailleurs, le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif a doublé et est passé de 700 à 1 400 d'une année sur l'autre²⁶.

2.3.1. Un très fort enjeu financier et une diminution visible des coûts de R&D

Le Crédit d'Impôt Recherche entraîne une réduction des coûts de recherche éligibles de 30 % jusqu'à 100 M€ et de 5 % au-delà. Un taux majoré a été mis en place pour inciter les entreprises (essentiellement les PME et les ETI) à faire de la recherche ou à reprendre des travaux de recherche : 50 % la première année et 40 % la seconde²⁷.

2.3.2. Un impact fort et pluriel sur la trésorerie des entreprises

La Loi de Finances pour 2008 a entraîné une multiplication du budget alloué au CIR de l'ordre de 2,5, passant à 4 milliards d'euros, contre seulement 1,7 milliard dans le dispositif précédent²⁸. Dans le cadre du plan de relance de l'Économie et du remboursement anticipé des créances de l'État, les entreprises ont obtenu entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2009 le remboursement de 3,73 milliards d'euros au titre des créances de Crédit d'Impôt Recherche²⁹.

Dans le Projet de Loi de Finances pour 2010 (PLF 2010), le coût du CIR est estimé à 4 milliards d'euros, dont 2,5 milliards de « coût ordinaire » et 1,5 milliard de décaissement dû au projet de reconduction en 2010 de la mesure exceptionnelle de remboursement immédiat de ce crédit d'impôt³⁰.

Notons que le CIR est remboursable en cas d'absence d'impôt à payer, et qu'il s'agit d'une aide non imposable qui améliore systématiquement le compte de résultat et la trésorerie des entreprises. Cette caractéristique majeure du dispositif permet de comptabiliser cette réduction d'impôt en résultat d'exploitation.

2.3.3. Un mode de calcul simple et un maximum de visibilité

Le calcul du CIR est un calcul tout en volume. C'est un pourcentage des dépenses de recherche éligibles, qui permet aux entreprises de budgéter sur plusieurs années leurs efforts de recherche.

2.3.4. Une aide très favorable aux partenariats Public/Privé

Le CIR a enfin des effets ciblés induits sur la valorisation de la Recherche, et notamment un effet de levier sur les partenariats Public/Privé : un financement de 60 % pour les collaborations Public/Privé (doublement des dépenses

24) Cf. article de Marie Visot dans *Le Figaro Économie* du 18 mai 2009 : « En dépit de la crise, les entreprises mettent l'accent sur la recherche » et « Le Crédit d'Impôt Recherche un dispositif incitatif pour les entreprises ». Fiche MESR de mai 2009 sur les résultats de l'enquête CIR lancée à l'automne 2008.

25) Communiqué de Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 29 septembre 2009. Voir également, l'article des *ÉCHOS* du 25 septembre 2009 d'Étienne Lefebvre et Lucie Robequain : « en 2009, le crédit d'impôt recherche profite à près de 11 000 entreprises. »

26) Voir également le point de vue de Charles Beigbeder dans le journal *Les Échos* du 30 octobre 2009 : « Le crédit d'impôt recherche, un atout de compétitivité à pérenniser ».

27) Communiqué de Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 29 septembre 2009. 50 % = taux « normal » de 30 % + majoration de 20 %.

40 % = taux « normal » de 30 % + majoration de 10 %.

28) Note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 153 d'octobre 2009 intitulée *Investissement en R&D des entreprises et cycles économiques dans les pays de l'OCDE*. Voir le rapport n° 1794 du 2 juillet 2009 de la

Commission des finances et de l'économie générale et du contrôle budgétaire, sur l'application des mesures fiscales contenues dans les lois de Finances et dans la Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, présenté par Monsieur le Député Gilles Carrez.

29) Source : *Les Échos*, 25 septembre 2009.

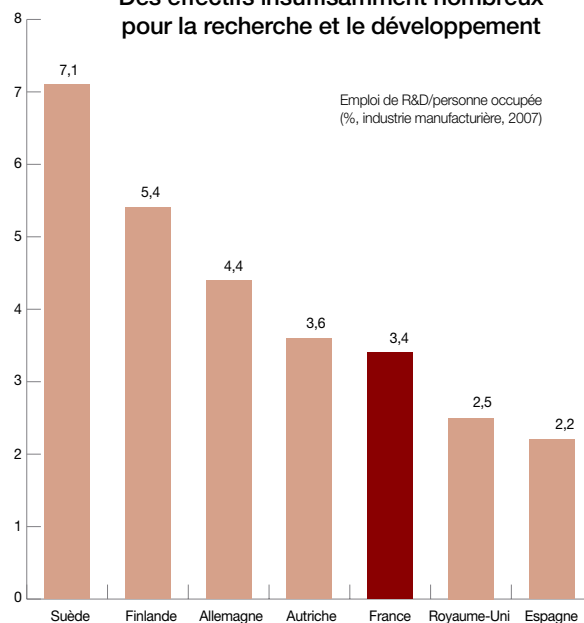
30) Rapport général fait au nom de la Commission des Finances sur le PLF 2010, Tome III Moyens des politiques publiques et dispositions spéciales, annexe n° 23 Recherche et Enseignement Supérieur, Rapporteurs spéciaux MM. les Sénateurs Philippe Adnot et Christian Gaudin, page 13. Rapport de Monsieur le Député Gilles Carrez au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2010 Tome II : « Au 31 juillet 2009, 3,73 milliards d'euros avaient été remboursés à 11 782 entreprises, dont 1,13 milliard d'euros à 10 505 PME, s'ajoutant aux 2 milliards d'euros du crédit d'impôt recherche lui-même au titre de l'année 2009, soit un coût global d'environ 5,8 milliards d'euros en 2009. »

effectuées auprès des organismes publics de recherche)³¹ et un financement de 120 % pour l'embauche des jeunes docteurs.

La France est marquée par une insuffisance effective du nombre de chercheurs dans l'industrie comparée à l'Allemagne et aux pays scandinaves. Le ratio emploi de R&D par personne occupée (en pourcentage dans l'industrie manufacturière en 2007), est de 7,1 % en Finlande, 5,4 % en Suède et de 4,4 % en Allemagne, contre 3,4 % en France.

En ce domaine, la situation est en train de se redresser. En effet, au cours de cette décennie, le recrutement des chercheurs en entreprise a augmenté au rythme moyen de 5 % par an, c'est-à-dire quatre fois plus vite que les effectifs salariés du secteur marchand et plus vite également que dans tous les autres grands pays. Le dispositif « jeunes docteurs » du CIR constitue un puissant encouragement à l'embauche de chercheurs, et plus particulièrement de docteurs et assimilés³².

Des effectifs insuffisamment nombreux pour la recherche et le développement



Source : Eurostat (Statistiques structurelles des entreprises).

³¹ Dans son bilan sur l'action de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur s'est réjouie de la montée en puissance de la recherche partenariale entre organismes et entreprises grâce aux mécanismes du CIR.

³² Cf. Direction des Études du MEDEF, communication du 18 novembre 2009.

3 – Des entreprises qui s'engagent pour une meilleure efficacité du CIR

3.1. Des entreprises qui jouent le jeu du CIR

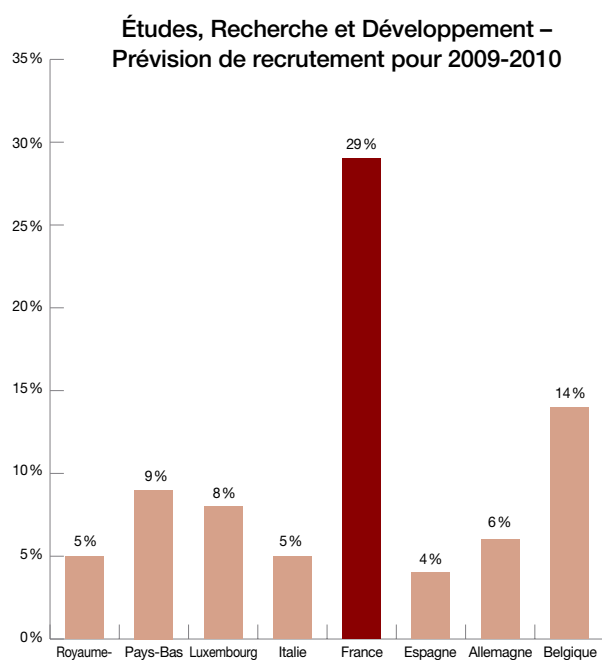
Les faits et les chiffres démontrent que la crainte principale des entreprises à l'égard du CIR est infondée : lors du colloque du 10 décembre 2008, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont constaté que les redressements en la matière restaient très faibles. À cet égard, le montant des dépenses de R&D déclarées au titre du CIR est d'environ 13,7 milliards d'euros (CIR 2006), alors que la dépense intérieure de R&D des entreprises implantées sur le territoire national s'établit à 24 milliards d'euros³³. Cependant, soulignons que le Manuel de Frascati, qui est le seul critère objectif d'une application objective du dispositif du CIR par les Administrations et les entreprises, n'est pas à ce jour intégré expressément dans le corpus législatif et réglementaire national, malgré les références fréquentes à son contenu.

Par ailleurs, selon l'étude de perception précitée du MESR³⁴ le dispositif visant à faciliter le recrutement de jeunes chercheurs est incitatif pour 30 % des entreprises.

Cette incitation a rencontré une véritable volonté des entreprises et devrait accentuer et accélérer les efforts engagés par les entreprises depuis dix ans³⁵. À cet égard, selon *La Tribune*³⁶ analysant l'étude de l'Apec *Perspectives de l'emploi des cadres dans 9 pays*³⁷, «*La France ne se démarque pas seulement de ses voisins européens par une baisse plus modérée du recrutement de cadres, mais aussi par les profils recherchés. Alors qu'en 2009-2010, la majorité des entreprises européennes prévoient d'embaucher, en premier lieu, des commerciaux ou des cadres de production, les sociétés hexagonales devraient, elles, miser avant tout sur la fonction études-recherche et développement. "La part de la fonction études, recherche et développement, notamment signe d'investissements dans l'innovation, serait relativement marginale dans la plupart des pays, mais représenterait en France près d'un recrutement sur trois", note l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Selon l'étude de l'Apec, en effet, avec 29 % des intentions d'embauche, cette fonction serait en première position au début de l'année prochaine. Très loin devant les souhaits des recruteurs des autres pays européens où elle ne pèse qu'entre 4 % (en Espagne) et 14 % (en Belgique), en passant par 6 % en Allemagne. Dans l'Hexagone, elle passerait ainsi devant la production exploitation-tertiaire (26 % des profils recherchés) et les commerciaux (24 %). Les recru-*

tements dans la fonction informatique, qui ont longtemps tiré le marché du travail des cadres, poursuivent leur chute et ne représentent plus que 10 % des intentions d'embauche. La prépondérance de la fonction R&D est vraiment une spécificité française. »

Ce taux de 29 % représente en fourchette haute de plus de 29 000 recrutements³⁸.



(Source : Apec 2009)

3.2. Des entreprises qui appellent à une stabilité du dispositif dans le temps

La première vertu d'un dispositif fiscal est le plus souvent sa pérennité dans le temps pour pouvoir donner sa pleine mesure et répondre à ses objectifs³⁹. Dans son rapport de juin 2008 au ministre du Budget, Monsieur Le Président Fouquet⁴⁰ a préconisé d'une part, de rendre prévisible la durée de vie des nouveaux dispositifs et de ne rapporter cette durée qu'en cas de motif impérieux d'intérêt général, d'adaptations purement techniques ou d'écarts significatifs par rapport aux évaluations de coûts initiaux et d'autre

33) Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Note d'information 09.3 février – Dépenses de recherche et développement en France en 2006. Premières estimations pour 2007.

34) Étude de perception du MESR réalisée en novembre et décembre 2008 par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

35) Voir ci-avant : note 28.

36) Journal *La Tribune* du 25 novembre 2009 : « la R&D tirera l'essentiel des recrutements en 2010 – Cette fonction pèse désormais plus que le commercial ou l'informatique ».

37) APEC : *Les cadres en Europe, Perspectives de l'emploi cadre dans 9 pays*, Édition 2010 – *Les Études de l'emploi cadre* novembre 2009, page 43.

38) APEC : *Les cadres en Europe, Perspectives de l'emploi cadre dans 9 pays*, Édition 2010 – *Les études de l'emploi cadre* novembre 2009, page 43. Prévision de recrutement des cadres 2009-2010 compris entre 82 000 et 101 000.

39) « Il n'en demeure pas moins que, pour être pleinement efficace, la dépense fiscale doit reposer sur des dispositifs stables dans le temps, simples d'application et faciles de compréhension » : compte-rendu annuel 2007 de la Cour des Comptes, chapitre relatif au CIR, page 153.

40) Rapport de Monsieur le président Fouquet au ministre du Budget de juin 2008 sur *La sécurité juridique des relations entre l'Administration fiscale et les contribuables : une nouvelle approche*.

part, de prévoir une mesure transitoire pour les dépenses fiscales existantes dont le terme n'est pas fixé.

À cet égard, ce n'est pas parce que le CIR a été pérennisé en 2004 qu'il doit échapper à cette proposition de bon sens. En effet, la stabilité est un élément fort de sécurisation et de confiance, indispensable aux yeux des entreprises pour s'approprier un dispositif qui permet de budgéter et d'anticiper leurs investissements dans le temps en matière de R&D. Par ailleurs, comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur le contrôle budgétaire sur la politique du Crédit d'Impôt Recherche, Christian Gaudin, lors de son point d'étape devant la Commission des Finances du Sénat, « *un changement incessant de règles pénalise en tout premier lieu les entreprises qui ont le moins de capacité*

à suivre l'évolution des lois et, éventuellement, à répartir différemment leurs investissements selon les pays, c'est-à-dire les PME. »⁴¹

La quasi-unanimité des bénéficiaires du CIR est favorable à cette mesure. Les dernières enquêtes réalisées auprès des entreprises ont démontré leur attachement à ce dispositif d'aide, en particulier les entreprises étrangères qui ont décidé de s'implanter en France au regard de l'attractivité de notre territoire en matière de recherche. Une nouvelle modification du CIR entraînerait donc un risque majeur de déception parmi les bénéficiaires du nouveau CIR 2008, et donc des effets économiques directs sur l'attractivité du territoire comme sur la R&D en général.

⁴¹ Compte-rendu de la semaine du 16 novembre 2009 de la Commission des Finances : séance du mercredi 18 novembre 2009.

PARTIE II

**Le Crédit d'Impôt Recherche :
que dit le terrain ?**

Introduction

À l'initiative du MEDEF et en partenariat avec ACIES, un groupe de travail associant de grands acteurs de la Recherche – ANRT, Association des instituts Carnot, Comité Richelieu, Réseau C.U.R.I.E. – a souhaité donner la parole au terrain, en interrogeant les entrepreneurs et décideurs utilisateurs du CIR.

Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2009, près d'une centaine de dirigeants d'entreprises, responsables R&D, fiscalistes, représentants d'organismes publics de recherche ou de structures de valorisation de la Recherche ont ainsi répondu de façon détaillée à un questionnaire complet.

Les acteurs interrogés représentent une très grande diversité de secteurs économiques, des activités traditionnelles aux technologies les plus pointues, et sont issus de toutes les catégories d'entreprises (grands groupes, Entreprises

de Taille Intermédiaire, entreprises de croissance, PME...). En outre, les questions ont été posées aussi bien auprès d'entreprises ayant un siège social en France, que de sociétés ou de groupes implantés à l'étranger et disposant d'une activité en France.

Au total, 89 entreprises et organismes de recherche ont accepté de voir leur témoignage repris dans le Livre Blanc. Cette enquête porte un regard inédit sur un dispositif fiscal aux impacts quotidiens pour les entreprises. Elle livre aussi un angle de vue original, par exemple sur la contribution concrète du CIR au développement de l'économie. Un peu plus d'un an après la réforme, les témoignages sont riches d'enseignements, d'une part sur la façon dont les acteurs de terrain se sont appropriés le Crédit d'Impôt Recherche et l'utilisent, et d'autre part sur les améliorations qu'ils estiment devoir être apportées pour que le CIR joue encore plus pleinement son rôle.

1 – Comment les acteurs de terrain utilisent-ils et perçoivent-ils le Crédit d'Impôt Recherche ?

L'enquête qualitative a permis de dégager quatre grands constats structurants parmi les témoignages apportés :

- Le CIR dynamise les investissements de R&D.
- Le CIR contribue au développement de la recherche collaborative.
- Le CIR est un outil de stratégie et de management.
- Le CIR renforce l'attractivité du territoire.

1.1. Le CIR dynamise les investissements de R&D

1.1.1. Maintien des efforts de recherche dans un contexte de crise

En 2008, les acteurs économiques ont traversé la crise la plus sévère depuis la grande dépression des années 1930. La grande majorité des pays de l'OCDE sont entrés en récession. Or, malgré ce contexte économique sans précédent, le niveau de dépenses françaises de recherche éligibles au CIR des entreprises s'est maintenu en 2008, préservant aussi bien les budgets affectés à la R&D que l'emploi dans ce domaine. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a ainsi estimé qu'en dépit de la crise, l'effort de recherche des entreprises se sera élevé en 2008 à environ 15 milliards d'euros, soit l'équivalent des montants enregistrés en 2007. Avec des effets directs sur l'emploi, puisque le poids des dépenses en personnel approche les 50% des dépenses éligibles au CIR (46% en 2007, 39,4% en 2004).

Gilbert Petig, coordinateur du CIR pour le compte du groupe ArcelorMittal, révèle ainsi que sans la mesure, « *la R&D française aurait été divisée par deux* ». Ce qui aurait signifié une réduction drastique de périmètre de recherche puisque les activités de R&D localisées en France représentent 70% de la R&D totale investie par ArcelorMittal.

Selon une PME spécialisée dans les textiles techniques : « *Nous étions sur le point de diminuer nos efforts financiers en R&D après des années de hausse, mais le CIR nous a permis de stabiliser ces dépenses et de maintenir nos effectifs.* »

Pour Aurélia Dubs, responsable de propriété intellectuelle et valorisation et Benjamin Czapla, responsable du Groupe Soufflet : « *Tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire depuis sa réforme de 2008, le CIR est un outil incitatif, notamment pour des collaborations avec des partenaires académiques et de petites entreprises.* »

Pour Pierre Lamouroux, directeur fiscal du Groupe Faurecia, « *dans cette période difficile, le CIR, notamment à*

travers l'apport de trésorerie qu'il a généré cette année grâce au remboursement anticipé, a constitué un élément de plus pour aider la filière automobile à sortir de la crise. »

« *Le CIR a tout simplement permis de continuer à financer nos investissements en R&D et de maintenir les 20 salariés engagés dans les projets de recherche. Dans un contexte de crise sévère pour toute la filière de l'industrie automobile, les budgets n'auraient pu être conservés sans le CIR, et plus encore, sans la mesure de remboursement anticipé* », a déclaré Reynald Vandebussche, directeur administratif et financier d'Avon Polymères, le site du groupe Avon spécialisé dans la conception et le développement de produits à base de polymères.

Le groupe Amadeus, créé par de grandes compagnies aériennes européennes et spécialisé dans la conception de logiciels destinés à l'industrie du voyage et du tourisme (8600 emplois en Europe, dont 2500 à Sophia-Antipolis), illustre aussi cette tendance : « *L'entrée en vigueur de la réforme du CIR a permis de garder un effort de R&D tout à fait important à Sophia-Antipolis. Sans cela, nos investissements auraient été réduits de l'ordre de 10%* », expose Christian Giana, directeur administratif et financier du site français.

« *La mobilisation immédiate du crédit d'impôt et l'augmentation du pourcentage de dépenses éligibles sont les deux aspects principaux de la réforme qui ont pu venir en aide aux PME confrontées à la crise et compenser la défection des banques. En ce sens, le CIR a représenté un élément stratégique clé face à la crise économique* », ajoute Jean-Yves Pelicier, directeur financier de la société spécialisée dans le développement de logiciels d'imagerie médicale, Global Imaging On Line (30 salariés à Montreuil).

« *Le CIR a pour l'instant permis à Bull d'éviter de diminuer ses investissements en R&D. Dans un contexte économique difficile, ce dispositif protège les projets de R&D en cours et nous autorise à maintenir les effectifs. Grâce à cette mesure, la R&D est également moins considérée comme un "puits sans fond" en interne par les instances décisionnelles. Je pense par ailleurs que nous sommes seulement en train de découvrir l'ampleur de l'aide que le CIR peut représenter* » terminent Michel Guillemet, directeur de la R&D et Jacques Vieu, chargé de la fiscalité au sein du groupe Bull.

C'est donc bien un résultat considérable qui a été obtenu par la réforme du dispositif dans le contexte actuel. Sans cette intervention des pouvoirs publics, les dirigeants d'entreprises confirment qu'un montant important de dépenses de R&D aurait été sacrifié du fait de la crise, avec des répercussions inévitables à court terme sur des emplois à haute valeur ajoutée.

1.1.2. Augmentation des budgets de recherche

Certaines entreprises interrogées dans l'enquête témoignent même d'une augmentation de leurs dépenses de R&D, notamment rendue possible par la réforme du Crédit Impôt Recherche.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI), les Laboratoires Urgo, implantés en Côte-d'Or et spécialisés dans la création et la distribution de produits d'automédication pour cicatrisation, ont vu leur budget R&D passer de 7 à 13 millions d'euros entre 2007 et 2010. « *L'objectif est de porter les contrats de recherche de 500 000 euros à 1 million, voire 1,5 million d'euros par an, précise Pierre Moustial, directeur général. Nous avons déjà embauché une dizaine de doctorants, ainsi que deux à trois autres personnes pour renforcer nos équipes de R&D.* »

Le dirigeant d'une autre ETI du secteur du câble déclare de son côté avoir « *augmenté ses dépenses de R&D de 30 à 40 % depuis septembre 2008.* »

Autre témoignage, celui d'Éric Boulay, président de Arismore, société de conseil et ingénierie des systèmes d'information à Saint-Cloud : « *Aujourd'hui, notre société change de dimension. Grâce à l'utilisation du CIR, nous mettons en effet au point un produit, une plateforme collaborative pour accompagner la mise en œuvre de démarches d'architecture d'entreprise. Il s'agit d'un projet innovant, qui consiste à aligner efficacement les systèmes d'information sur les besoins des métiers. Sans le CIR, nous n'aurions pas été en mesure d'investir dans le développement de ce produit, ni d'affecter du personnel qualifié sur le projet. Arismore a ainsi pu financer la création de 3 ou 4 postes d'ingénieurs R&D. En ces temps difficiles, nous n'aurions évidemment pas eu les ressources disponibles pour avancer sur le terrain de la R&D. Le dispositif renforce l'entreprise. La nôtre est en tout cas beaucoup plus forte aujourd'hui qu'il y a un an avec ce projet de création de logiciel.* »

Patrick Collet, directeur général de Tronico, ETI de 400 personnes spécialisée dans la sous-traitance électronique, complète : « *Le CIR représente une excellente initiative qui nous a directement permis d'accroître les investissements en R&D [...]. Je peux poursuivre cette stratégie car le CIR me permet de dire à nos actionnaires que lorsque Tronico dépense 100 auprès du CEA – notre partenaire principal – pour des projets de recherche, cela ne coûte en réalité que 40. En cela, le CIR représente réellement un argument et un enjeu stratégique pour Tronico.* »

Lorsque leurs marchés sont porteurs, les entreprises n'ont donc pas hésité à accroître leurs investissements de façon significative, à contre cycle, ce qui était bien entendu extrêmement favorable pour les bassins d'emploi concernés. Là encore, selon les témoins, la réforme du CIR y a directement contribué.

1.1.3. Un effet de levier pour les start-up, dès leur démarrage

Autre résultat d'importance, cette fois obtenu auprès des dirigeants de start-up : le CIR rénové a permis à ces entreprises de croissance d'investir davantage après la réforme, et cela, dès leur démarrage d'activité. Elles ont aussi pu améliorer significativement leur trésorerie grâce au remboursement immédiat prévu pour les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et les gazelles, ce qui a été directement favorable au développement des dépenses de R&D et de l'emploi dans ces sociétés.

« *La société Tactineo a été créée en début d'année 2009. Nous démarrons seulement la commercialisation de nos applications tactiles. Jusqu'à présent, la R&D a été notre activité centrale et nous avons déjà investi de l'ordre de 50 000 euros dans le développement de nos solutions. À ce stade, le CIR est un outil qui permet de lisser la trésorerie et d'amortir le choc des coûts importants de R&D* », explique ainsi Denis Santelli, co-fondateur de la société de logiciels à Châlons-en-Champagne.

« *Nous avons eu connaissance du CIR lors de notre période d'incubation qui a duré 2 ans, avant la création de ImaCisio en décembre 2007. Nous avons immédiatement eu recours au CIR pour l'exercice 2008, et nous en avons demandé le remboursement anticipé, obtenu en une semaine. En tant que start-up engagée à 100 % dans la R&D, ce dispositif est aussi important que l'entrée d'investisseurs, car les sommes engagées au départ de notre projet étaient élevées (2 à 3 millions d'euros)! Or dans cette phase de crise, les investisseurs étaient beaucoup plus frileux qu'auparavant. Si nous n'avions pas pu bénéficier de ce montage financier basé sur le CIR, nous n'aurions pas résisté plus longtemps!* », poursuit Najja Tamda, gérante de la société d'imagerie médicale Imacisio, implantée à Besançon.

« *Pour une jeune structure, la possibilité de solliciter un remboursement immédiat du CIR est fondamentale et a un impact direct sur la trésorerie. Le CIR contribue à aplanir les risques liés aux résultats scientifiques des recherches et permet en quelque sorte de pallier les défauts de financements qui limitent les ambitions des start-up françaises en R&D* », commente le directeur financier d'une JEI des biotechnologies.

Stratégique pour leur activité, le CIR est même, pour certaines start-up, un argument majeur de création.

C'est le cas pour Kalray, JEI de 33 personnes créée en juillet 2008 et spécialisée sur la conception de circuits intégrés de haute performance : « *Notre plan de financement est essentiellement basé sur le Crédit Impôt Recherche. S'il venait à être supprimé, nous serions confrontés à d'importantes difficultés. L'existence même de l'entreprise dépend du CIR!* » déclare Joël Monnier son président.

Selon Jean-Luc Ayrat, président du directoire de Force-A, une start-up de 21 personnes spécialisée dans les éco-technologies : «Le CIR contribue directement aux efforts de R&D déjà très importants dès le démarrage de l'activité. Sans lui, il aurait fallu dans notre plan de financement prévoir davantage de capitaux pour démarrer notre projet, et nous n'aurions tout simplement pas été en mesure de créer Force-A! Cette mesure allège nos coûts R&D de 30%, ce qui nous permet d'aller plus loin, plus vite et nous incite à investir davantage.»

Même avis recueilli auprès de Stéphane Lavallée, entrepreneur dans le secteur de la chirurgie assistée par ordinateur : «Le CIR a été déterminant dans ma décision de créer des sociétés dédiées à l'innovation dont la Recherche représente 100% de l'activité. Sans lui, nous disparaissions.»

Pierre Carrouset, président de Carpyz, une start-up de deux personnes dédiée aux progiciels de conception et réalisation de formes complexes, confirme : «En tant qu'entreprise naissante, l'intérêt premier du CIR réside dans la possibilité d'obtenir un versement anticipé sur le crédit d'impôt dû. Ainsi, avec la réforme intervenue en 2008, nous avons pu percevoir 32 000 euros dès le début de l'année 2009, ce qui a permis l'embauche de deux apprentis en BTS. En tout début d'une activité, le CIR représente donc un atout de poids. Je dirais même que sans ce crédit d'impôt, il aurait été plus difficile de créer notre activité, et en tout cas, nous aurions avancé moins rapidement.»

De même, pour Pablo Gluschankof, président et directeur scientifique d'AmiKana BioLogics à Marseille : «AmiKana BioLogics consacre l'essentiel de ses ressources à la R&D depuis sa création en 2007. Dans cette période de crise de confiance, les investisseurs en capital risque sont particulièrement frileux en phase d'amorçage, et sans le CIR, nous n'aurions pas tenu plus d'un an! Cette mesure représente pour les sociétés spécialisées dans les biotechnologies une vraie ressource. Notre trésorerie repose en grande partie sur ce crédit d'impôt. Si ce dispositif était supprimé, beaucoup de jeunes entreprises disparaîtraient à la seconde! Un arrêt brutal signifierait une perte de savoir-faire considérable et un gaspillage de l'argent public jusqu'ici investi.»

1.1.4. Un facteur d'accélération notamment dans les PME

La simplification et l'amélioration de lisibilité du CIR ont fortement contribué à accroître le nombre d'entreprises utilisatrices, en particulier parmi les PME, ou ont incité celles qui y avaient déjà recours, à optimiser son utilisation en 2008, renforçant ainsi les stratégies d'innovation de ces entreprises :

«La forme actuelle du crédit d'impôt est très facile à mettre en œuvre, confirme Monique Gorgy, présidente du directoire de Gorgy Timing, PME iséroise spécialisée dans la synchronisation horaire de haute précision. Le CIR nous permet d'investir plus rapidement en R&D, donc de réaliser

des gains de temps et d'être extrêmement réactifs. Nous pouvons ainsi lancer certains projets six mois plus tôt que prévu!»

Cogitare Urbem, TPE de la région lyonnaise qui développe un véhicule 100% électrique, partage ce point de vue : «Pour notre part, il va nous permettre d'accélérer nos recherches et donc de mettre notre véhicule électrique plus rapidement sur le marché», confie Hervé Arnaud, son gérant.

Selon la société SMIE : «Nous sommes une PME dans le secteur de la construction de matériels spécifiques pour engins de levage. Sans cette mesure, nous ne ferions pas de R&D et certainement pas de façon aussi dynamique! Nous subissons la récession que connaît le secteur de la construction depuis novembre 2008, mais cela n'a pas impacté nos investissements. Nous avons également stabilisé les postes en R&D qui représentent 20% de notre effectif. Le CIR participe à la prise de décision des investissements en recherche, l'accompagne et la sécurise en partie. Il permet à SMIE d'avancer en gardant les forces vives de la R&D.»

De même, pour Fouad Elbaroudi, gérant d'AXS Ingénierie, société de simulation numérique médicale : «Le CIR est un excellent dispositif, surtout depuis sa réforme de 2008. Nous proposons des simulations numériques pour évaluer des pathologies rachidiennes en limitant le recours à la radiologie. Le CIR, dont nous bénéficions depuis 2003, nous a permis de poursuivre cet effort. Ainsi, nous avons pu mettre nos produits sur le marché et leur commercialisation commence. Ce crédit d'impôt y est pour beaucoup, car nous n'aurions pas été en mesure de financer un tel effort de R&D seuls! Le CIR nous a également permis de développer une fonctionnalité nouvelle sur nos produits.»

De son côté, Harilaos Loukos, président de Climact, PME de 23 personnes spécialisée sur la business intelligence climatique, souligne que «le CIR s'est révélé effectivement très incitatif. Il nous a encouragés à miser sur la R&D et à démarrer plus tôt des projets sur lesquels nous n'avions pas d'autres financements à disposition. Nous lançons ainsi de façon anticipée des produits qui permettent de gérer les enjeux des fluctuations climatiques sur l'activité des entreprises.»

Ce facteur d'accélération pour les PME est également confirmé par Joël Monnier, président de Kalray qui relève que «le CIR est créateur d'emplois de R&D en France, essentiellement sur des postes d'ingénieurs. Mais il faut savoir que pour un poste d'ingénieur, trois autres postes lui sont en général associés. Nous avons enquêté sur le sujet et nous estimons que les investissements R&D de Kalray pourraient générer la création de cent emplois autour de nous. L'effet immédiat du CIR est donc la création d'emploi via la R&D, et à plus long terme, l'impact sur l'emploi se trouve encore amplifié par les activités industrielles induites. Il est donc essentiel de maintenir le CIR! Nous avons besoin de ce moyen pour transformer la

haute technologie en main d'œuvre et en chiffre d'affaires ! C'est même, pour les start-up, indispensable, car trouver d'autres modes de financement, et notamment des investisseurs, est difficile. Le CIR produit à ce titre un véritable effet levier.»

Le CIR contribue ainsi à rendre toutes ces entreprises plus innovantes plus rapidement sur leur secteur, et donc plus fortes dans la compétition nationale ou internationale.

1.1.5. Des projets de recherche encore plus ambitieux

Pour 61 % des entreprises, le CIR constitue une incitation à investir dans de nouveaux projets de recherche⁴².

Un exemple peut être cité, celui du groupe franco-italien STMicroelectronics : «Grâce au CIR, notre groupe a pour le moment maintenu ses budgets et ses effectifs de recherche, et même lancé de nouveaux programmes ambitieux comme le projet Nano 2012 à Crolles (Isère), qui est un programme majeur, commente Laurent Gouzènes, directeur du plan et des programmes d'études du groupe. Pour mémoire, le programme national Nano 2012 vise à conforter la position de leader européen du site de Crolles dans les technologies de production de semi-conducteurs. Les technologies développées permettront de créer de nouveaux produits et nouvelles applications dans les secteurs de la communication, de l'électronique grand public, de l'informatique et de l'automobile.»

Pour Alain Dieulin, directeur R&D de Vallourec, le leader mondial de la production de tubes d'acier sans soudure (18500 collaborateurs, dont 500 en R&D), «la mesure a permis d'approfondir des thématiques de recherche jusqu'ici très partiellement traitées.»

Les PME en constatent également l'impact :

«Le CIR représente vraiment un atout intéressant, surtout pour les start-up. Il permet, en phase de R&D, de progresser et d'imaginer des montages financiers assez intéressants, parfois décisifs, en particulier lorsque l'on ne dispose pas encore de prototype. Chez ImaCisio, c'est précisément le CIR qui a sauvé notre projet de mise au point d'un système d'ingénierie médicale capable d'améliorer le diagnostic de pathologies liées au cerveau !» commente Najia Tamda, gérante.

Même constat pour Frédéric Henry, directeur général de la société Clean Cells PME spécialisée dans la sécurité biologique et la vérification de l'efficacité des bioproduits : «Le CIR nous permet de maintenir une activité de R&D active au sein de l'entreprise. Concrètement, nous sommes sortis du dispositif Jeune Entreprise Innovante en 2007, ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous n'avons plus que le CIR pour stimuler nos efforts de recherche. Comme nous sommes situés sur le domaine plutôt concurrentiel de la prestation de service en sécurité biologique, nous avons

sans cesse besoin d'innovation, et il faut pour cela maintenir un niveau important de R&D. Dans ce contexte, le CIR permet à Clean Cells de garder le cap sur ses innovations. Sans cette mesure, nous aurions sûrement dû limiter nos investissements et abandonner nos projets les plus compliqués.»

«Le Crédit d'Impôt Recherche a été l'occasion de se lancer sur le développement de protocoles horaires qui auraient été écartés, car ils sont plus difficiles à amortir rapidement», observe Monique Gorgy. Un soutien important pour une PME atypique, également investie dans la Recherche fondamentale : «Chez Gorgy Timing, nous ne consacrons pas uniquement nos dépenses de R&D à l'innovation. La Recherche fondamentale a, elle aussi sa place, parce que nous devons être très attentifs à maintenir une longueur d'avance et notre originalité. En 2008, nous nous sommes ainsi lancés dans le projet européen Horom INTERREGII. Il est piloté, pour la France, par Gorgy Timing et l'Observatoire de Besançon, et en Suisse par Swatch Group et l'Observatoire de Neuchâtel. Il permettra de viser des performances en précision horaire à des sommets inimaginables, de 10^{-13} à 10^{-14} de seconde!», ajoute-t-elle.

Un directeur financier d'une société de biotechnologies, abonde dans la même direction : «C'est pour nous un dispositif extrêmement bien réfléchi et intelligent, particulièrement adapté à notre domaine d'activité, les biotechnologies. Il nous permet de structurer de manière plus pointue notre recherche et d'augmenter nos capacités de R&D par rapport à nos possibilités initiales. Ce crédit d'impôt nous incite à avoir une ambition supérieure à celle que nous pourrions avoir sans ce dispositif.»

Idem pour le dirigeant de Tronico : «Certains thèmes paraissent presque hors sujet par rapport au cœur de métier de notre société. Mais ce sont des recherches qui se situent 3 à 5 ans avant une activité industrielle, et elles ne seront plus nécessairement hors de notre périmètre dans 3 ou 5 ans. Cet effort de R&D permet de conserver la longueur d'avance nécessaire pour anticiper.»

Cet impact qualitatif autant que quantitatif, dans une telle conjoncture, impose ainsi le CIR comme un véritable outil de préparation à la reprise. Près de 90 % des entreprises considèrent d'ailleurs qu'elles doivent innover particulièrement dans le contexte économique actuel⁴³ :

«Le CIR permettra à ceux qui engagent des programmes R&D durant cette période d'être mieux armés en sortie de crise», précise ainsi Jean-Luc Beylat, PDG d'Alcatel Lucent Bell Labs France.

«C'est incontestablement l'un des éléments qui a permis aux entreprises qui font de la R&D – dont nous sommes – de se maintenir durant cette crise. Dans notre entreprise spécialisée dans la conception de mécanismes électriques pour le compte de grands donneurs d'ordre, le CIR a été très utile pour maintenir nos projets en cours et nos

42) Source : Enquête du MESR sur le CIR, mai 2009.
43) Source : Enquête du MESR sur le CIR, mai 2009.

effectifs», corrobore Bruno Ribard, président de Cedrat Technologies à Meylan (Isère).

«*En aidant les entreprises à se doter de technologies innovantes, le CIR est un dispositif qui contribue à la sortie de crise, car l'innovation est toujours un élément qui permet de rebondir et de préparer l'avenir*», ajoute encore Thierry Lecomte, directeur administratif et financier de la société de signalisation routière SES, basée à Tours.

Ces résultats démontrent toute la pertinence du CIR dans sa nouvelle version. Une pertinence renforcée par le remboursement anticipé des créances de CIR relatives aux exercices 2005 à 2008, décidé par le plan de relance gouvernemental de janvier 2009. Cette mesure a bénéficié à la grande majorité des entreprises interrogées.

1.2. Le CIR contribue au développement de la recherche collaborative

1.2.1. Des partenariats facilités avec les organismes publics de recherche

Le CIR prévoit en effet depuis 2008 de porter le plafond de dépenses éligibles de 10 à 12 millions d'euros pour la R&D confiée à des organismes publics de recherche, à condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance entre l'entreprise qui bénéficie du CIR et ces organismes. Aujourd'hui, 34 % des entreprises reconnaissent que cette disposition a stimulé leurs recherches avec ces établissements⁴⁴.

«*Nous avons signé trois nouveaux partenariats avec des organismes publics depuis 2008 et une dizaine sont en prévision autour de thèmes de recherche identifiés*», explique ainsi le dirigeant des Laboratoires Urgo.

«*Les montants affectés aux liens avec les organismes publics de recherche se sont accrus d'au moins 30 %*», témoigne de son côté le directeur financier de SNPE Matériaux Énergétiques.

«*Pour notre entreprise qui conçoit du matériel électronique soft destiné à fabriquer des équipements sismiques terrestres et marins, la réforme du CIR incite, effectivement, à externaliser nos investissements en R&D, à aller chercher des compétences spécifiques là où elles se trouvent. En particulier, nous avons nettement augmenté le volume de nos dépenses en R&D confiées à des partenaires publics. Nous avons ainsi développé les partenariats existants avec l'IFREMER et le Léti (CEA Grenoble)*», ajoute également Thierry Lerr, directeur administratif et financier de Sercel France.

«*Le coefficient deux appliqué aux dépenses R&D conduites en partenariat avec un organisme public est très appréciable et contribue à renforcer nos relations avec le Laboratoire de Mécanique des Solides de l'Université de Poitiers*

(CNRS) et le Laboratoire de Biomécanique et Modélisation des Chocs de l'Université Lyon-Claude-Bernard», confirme Fouad Elbaroudi, gérant d'AXS Ingénierie.

«*Nous avons rencontré le porteur d'un projet visant à intégrer la pile à combustible nouvelle génération destinée à produire l'ensemble des énergies, y compris celle nécessaire à la motorisation auxiliaire au sein d'un bateau de plaisance. De fil en aiguille, nous avons tissé un partenariat avec le CEA puis l'Université Joseph Fourier à Grenoble, et le CIR nous a donné les moyens de mener à bien ce projet. Sans ce dispositif, cela aurait été hors de notre portée*», ajoute Éric Burgaud, directeur industriel de la PME Fora Marine, spécialisée dans la conception de bateaux de plaisance à voile implantée à La Rochelle.

Bruno Flament, responsable R&D de Movea, PME de 50 personnes spécialisée sur les capteurs de mouvement, complète : «*Il est en revanche évident que sans cette mesure nous ne pourrions réaliser l'effort que nous consentons actuellement, notamment en direction de notre partenaire principal, le CEA. Les dispositions spécifiques prévues par le CIR pour les partenariats avec les laboratoires de recherche publics s'y appliquent et ce mécanisme fiscal est à notre niveau tout à fait stratégique. Grâce au CIR, nous avons l'opportunité de lancer des projets plus amont, dirigés par Movea mais auxquels nous associons des chefs de projets issus des laboratoires publics. Ce sont des recherches pour lesquelles nous n'attendons pas de résultats à moins de 12, 18 voire 24 mois. Ces programmes seraient inenvisageables sans le CIR et sans lui, nous déposerions donc beaucoup moins de brevets.*»

«*Le CIR est l'un des meilleurs mécanismes que je connaisse pour favoriser les partenariats Public/Privé. Pour notre groupe familial de taille, la réforme du CIR nous a permis de démarrer de nouveaux partenariats aussi bien avec des entreprises privées agréées qu'avec des organismes publics*», termine le directeur de la stratégie d'une PME du textile.

L'effet incitatif a été directement ressenti par les établissements publics de recherche tel que le CEA et le CNRS, les universités comme l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse mais aussi par les instituts Carnot :

«*Le dispositif nous a permis de toucher des domaines industriels sur lesquels nous n'avions que peu ou pas d'impact jusqu'à présent. Dans le secteur des nouvelles technologies de l'énergie, le CIR démontre un effet de levier assez remarquable sur le développement de nos relations avec les PME*», relève Nathalie Votta, chargée de stratégie de financement à la direction de la recherche technologique du CEA.

Marc J. Ledoux, directeur de la politique industrielle du CNRS relève que «*ce dispositif est sensationnel! Le CIR donne un avantage compétitif légal aux entreprises françaises. Les mesures liées à la recherche publique incitent vraiment les entreprises, c'est-à-dire le secteur privé,*

⁴⁴ Source : Enquête du MESR sur le CIR, mai 2009.

à travailler avec les laboratoires publics. Le CNRS utilise l'argument du CIR dans la signature de ses contrats de recherche avec le secteur privé. En général, cela fait pencher la balance dans le bon sens, c'est particulièrement perceptible aujourd'hui avec les PME. En 2007, nous avons en effet signé 1 690 contrats de recherche avec des industriels, pour un montant total de 70,4 millions d'euros. En 2008, nous sommes passés à 1 719 contrats signés dans l'année, ce qui représente la somme de 66,7 millions d'euros. Nous espérions avoir une énorme augmentation avec la réforme du CIR. Mais la crise est intervenue et a brouillé les pistes. Les industriels avec lesquels nous signons nos plus importants contrats sont ceux des grandes entreprises, plus particulièrement touchées par la crise. Mais les PME ont vraiment joué le jeu : leurs contrats ont augmenté de 29%, en nombre et en volume, entre 2007 et 2008. Le CNRS a signé 474 contrats avec des PME en 2007, et 594 en 2008. Cette augmentation est considérable ! D'ordinaire nous augmentons nos contrats de 3% à 4% en moyenne d'une année sur l'autre. Cette hausse spectaculaire est clairement un effet du CIR. Les grandes entreprises ont, elles, réduit de 10% leurs contrats avec le CNRS sur cette période.

Globalement, s'il n'y avait pas eu le CIR, nous aurions certainement enregistré une très forte baisse des contrats avec les industriels du fait de la situation économique. En 2009, au plus fort de la tempête, nous avons vraiment senti que les PMI sont venues « s'oxygéner » et dynamiser leurs travaux de recherche auprès de nous. Supprimer ce crédit d'impôt serait très pénalisant pour le pays ! Il faut le maintenir, car le crédit d'impôt recherche est l'un des outils les plus intelligents pour nous sortir de cette crise ! Inventer un équivalent pour la fabrication serait d'ailleurs une bonne idée. Car perdre un des maillons de la chaîne d'innovation entre le découvreur et le vendeur, serait catastrophique. Et notre maillon fabrication est très affaibli par les délocalisations. »

L'absence de progression, voire le reflux des grands comptes dans les partenariats Public/Privé s'explique en grande partie par le plafonnement des dépenses de sous-traitance auquel ceux-ci sont soumis. À cet égard, il convient de souligner que l'engagement des grandes entreprises auprès des établissements de recherche publics n'a eu aucune traduction malgré la crise sur leurs engagements notamment dans les laboratoires mixtes.

Jean-François Blanco, directeur du service Valorisation et transfert de technologie de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, précise que « le CIR est aujourd'hui un catalyseur d'innovation dans l'entreprise, notamment chez les start-up. Ce dispositif important pour les entreprises facilite, en tant qu'organisme public de recherche, la valorisation de nos travaux. Nous travaillons ainsi aussi bien avec des leaders mondiaux dans leur domaine qu'avec des PME. En ce qui concerne l'Université d'Avignon, le CIR impacte particulièrement nos partenariats avec les PME-PMI, tous secteurs confondus, qui souvent ne sont pas du tout au courant des opportunités dont elles peuvent bénéficier. L'établissement universitaire devient alors

force de proposition. Le CIR est inclus automatiquement dans nos calculs de coûts. Par exemple, sur une prestation technique de recherche pour une PME à hauteur de 10 000 euros environ, entre les possibilités de subventions (notamment par OSEO) et le CIR, le coût réel ne s'élèvera plus qu'à 2 800 euros. Ce dispositif, s'il ne nous permet pas de rentrer dans l'entreprise, fait sauter pas mal de verrous ! Il s'engage ainsi un échange vertueux : nous faisons connaître le dispositif aux entreprises, celles-ci veulent l'insérer dans leur activité de R&D et via nos laboratoires, nous leur permettons de tester plus facilement leurs produits. D'un côté, le CIR permet à nos laboratoires de concrétiser des projets de collaboration avec les entreprises et de s'assurer un retour financier. De l'autre, avec le CIR, les entreprises accèdent aux toutes dernières innovations dans leur domaine d'intérêt, ce qui constitue pour elles, en particulier pour les PME, un facteur clé de succès et de leadership. Ce dispositif permet en outre à la fois aux entreprises d'embaucher de jeunes doctorants et d'accéder aux tout derniers savoir-faire, et à l'Université de donner la possibilité à ses étudiants d'entrer plus rapidement dans le monde professionnel... Avant que nous utilisions le CIR dans notre argumentaire, les entreprises considéraient nos collaborations comme une opportunité qui n'allait que dans un sens. »

« Le CIR contribue certainement à amortir les effets de la crise dans nos organisations. En particulier, si les instituts Carnot continuent à afficher des progressions de leurs contrats avec les entreprises sur 2008, le CIR n'y est sans doute pas étranger : un certain nombre d'accords sont sans doute signés parce que la Recherche coûte moins cher pour nos partenaires », confirme Joachim Rams, président de l'Association des instituts Carnot.

1.2.2. Des projets collaboratifs plus nombreux

En outre, « le CIR peut être considéré comme tout à fait adapté aux nouvelles pratiques de recherche, de plus en plus collaboratives », renchérit Franck Debauge, directeur associé d'ACIES. Grâce au CIR, en effet, certaines entreprises ont vu leur capacité à participer à des projets collaboratifs renforcée.

Pour la division Energy Products de General Electric, dont une partie de l'activité est située à Belfort, « l'aménagement du CIR a clairement eu pour effet d'attirer sur notre site de nouveaux projets qui se seraient faits ailleurs ou qui n'auraient pas du tout vu le jour sans cette réforme. Nous avons aujourd'hui les coudées franches pour renforcer des partenariats de développement avec des laboratoires et des universités, et pour initier des projets collaboratifs en France ou en Europe, ce qui est complètement nouveau pour nous », se réjouit Emmanuel Kerrand, General Manager EPE Product Engineering.

France Haliotis, une start-up de 5 salariés spécialisée dans l'élevage d'ormeaux en Bretagne, souligne aussi par la voix de Stéphane Huchette, son dirigeant : « l'impact du CIR

pour nous a déjà été considérable. Il nous a permis notamment de nous lancer dans un programme de R&D au niveau européen avec des PME de notre secteur, programme sur lequel nous sommes leader scientifique. Le CIR offre une certaine latitude pour prendre davantage de risques.»

Patrick Collet, directeur général de Tronico, témoigne du même enthousiasme : *«Nous avons l'intention de renforcer encore nos capacités d'investissement en R&D : outre les trois postes déjà créés, je suis en train d'engager un chargé de marketing dont la responsabilité sera à la fois d'étudier les nouveaux produits issus de la collaboration avec le CEA et de travailler sur d'autres projets que nous pourrions envisager dans le cadre de pôles de compétitivité, de subventions Oséo ou de programmes européens.»* Une perspective confirmée par Jean-Éric Lundy, PDG de Vigilio, société de télésurveillance médicalisée de trois personnes : *«Avec le crédit d'impôt, nous sommes plus sûrs pour lancer de nouveaux projets, notamment européens. Sans le CIR et le lien qu'il nous permet de créer avec un laboratoire universitaire, nous n'aurions pas franchi le pas ! Il nous incite à faire travailler des chercheurs français.»*

Des chercheurs qui travaillent au sein des organismes publics de recherche, mais qui, parfois, rejoignent aussi les rangs des entreprises...

1.2.3. Des recrutements de jeunes docteurs encouragés

Lorsqu'une entreprise embauche un chercheur pour son premier CDI après son doctorat (ou un diplôme équivalent), le CIR prend en compte les dépenses éligibles pour le double de leur montant pendant les 24 premiers mois. Selon le MESR, cette mesure a déjà incité 29 % des entreprises utilisatrices du Crédit d'Impôt Recherche à recruter des jeunes docteurs⁴⁵. Là encore, les entreprises interrogées par ACIES ont largement témoigné de leur intérêt pour ce dispositif :

Chez Philips France, cinq chercheurs supplémentaires ont été embauchés sur l'activité Healthcare depuis 2008, dont deux thésards CIFRE, venus compléter l'équipe de R&D en imagerie médicale.

Pour une JEI comme Climpact, le CIR représente 4,8 équivalents temps plein sur un effectif de 23 salariés, et en 2008, l'embauche de deux jeunes docteurs au lieu d'un seul : *«L'arrivée de jeunes docteurs dynamise les équipes et accélère le délai de mise sur le marché. Le CIR a ainsi des répercussions directes sur les produits et indirectes sur les compétences de l'entreprise»*, analyse son président, Harilaos Loukos.

Quant au groupe belge Umicore (15 500 collaborateurs), il dispose d'une équipe de recherche de 12 personnes pour son activité Bâtiment. En 2009, elle s'est étoffée d'un jeune docteur détaché dans un laboratoire d'université. *«Pour nous, l'incitation aux partenariats de recherche et à l'embauche des jeunes docteurs représente certainement*

l'impact le plus positif du CIR», déclare Christophe Bissery, responsable du service recherche de la business unit Bâtiment chez Umicore France.

Chez Imerys Ceramics France, *«le CIR a participé à l'embauche de 4 jeunes doctorants en 2008. Les investissements sont aussi particulièrement encouragés auprès des organismes publics. La réforme a ainsi modifié et amplifié nos flux d'achats vers le public»*, témoigne Alexandre Sevagen, directeur du Ceramics Center de Limoges.

«Grâce au CIR, nous avons embauché uniquement des jeunes docteurs pour former notre équipe de R&D, soit 6 personnes sur un effectif total de 8 salariés. La première année, le dispositif a totalement couvert la sous-traitance auprès de laboratoires publics... Avec cette mesure, le salaire de nos jeunes docteurs est assuré pour au moins deux ans», complète Najia Tamda, gérante d'Imacisio.

On notera au passage que les activités de service sont loin d'être en reste, comme en témoigne Arnaud Limongi, directeur fiscal du Groupe AXA : *«Nous cherchons aujourd'hui à bénéficier du dispositif sur certains éléments de ce programme d'investissements engagé depuis deux ans, notamment sur l'embauche de jeunes docteurs.»*

Un dernier point de vue, celui de Dominique Noël, président du directoire de la société de création et de développement de logiciels AsAnAngel : *«Le CIR nous encourage à recruter de jeunes docteurs. Aujourd'hui, nous employons deux doctorants en contrat CIFRE. Le fait que leur embauche double le montant des dépenses éligibles constitue un apport financier très important. AsAnAngel recherche en outre des ingénieurs développement de très haut niveau, et ce dispositif facilite leur recrutement. Allié à d'autres mesures, en 2008, le CIR a contribué à la création de deux postes de chef de projet et à l'augmentation du nombre de CDD ingénieurs développement. Ainsi, en 2010, nous comptons embaucher un troisième chef de projet et un ingénieur développement, tous deux en CDI.»*

Les emplois de chercheurs ont donc directement bénéficié du CIR. Autant de choix de recrutements et d'investissements qui orientent l'avenir des entreprises à moyen et long termes.

1.3. Le CIR est un outil de stratégie et de management

1.3.1. Un outil déterminant dans les décisions d'investissement en R&D

C'est en effet l'une des conditions de l'efficacité du dispositif : l'effet de levier du CIR ne peut atteindre son plein potentiel qu'*«à la double condition d'être bien maîtrisé et totalement intégré dans la stratégie des entreprises en matière de R&D»*, insiste Franck Debauge, directeur associé d'ACIES. En ce sens, le Crédit d'Impôt Recherche ne se

⁴⁵ Source : Enquête du MESR sur le CIR, mai 2009.

résume pas à une mesure fiscale réservée à quelques spécialistes. Il irrigue désormais toute la stratégie et oriente les décisions à moyen et long termes des managers. Certaines sociétés l'ont bien compris :

Chez Nextlane, spécialisée dans l'électronique numérique et filiale de l'Entreprise de Taille Intermédiaire française Éolane, le CIR est intégré dans les business plans comme dans les études de lancement de nouveaux produits.

«Le CIR est devenu un facteur déterminant dans les décisions d'investissement en R&D, souligne-t-on également au sein des Laboratoires Urgo. Nous avons fait du CIR un outil de gestion interne en intégrant son montant prévisible dans le budget des équipes opérationnelles : si les équipes augmentent l'assiette des dépenses éligibles, elles disposeront d'un investissement supplémentaire équivalent.»

Selon Pierre Laboube, responsable R&D de Thermodyn, filiale du groupe General Electric : «En ce qui nous concerne, la réforme de 2008 a totalement modifié notre façon d'aborder la Recherche. Nos budgets sont en progression, même si cette croissance est légère. Nos effectifs ont aussi pu être maintenus et le dispositif nous permet d'avoir accès à de jeunes ingénieurs et à des doctorants. Nous avons relancé le financement d'une thèse Cifre, ce que nous n'avions plus fait depuis 20 ans ! Désormais, le CIR est un facteur qui est regardé avec attention chaque fois qu'un nouveau projet de recherche est lancé.»

1.3.2. Un outil de management des projets de R&D

L'utilisation du CIR comme outil stratégique passe également par son appropriation par l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Tous sont concernés, comme en témoignent également des entreprises exemplaires dans son utilisation :

«Chez Renault Trucks, nous avons effectué un important travail de sensibilisation auprès de nos instances R&D sur les différents points de la réforme. Les services R&D se sont approprié les nouvelles mesures : ils mettent en évidence le crédit d'impôt dans leur présentation budgétaire. Et tout au long de l'année, les équipes se penchent sur l'éligibilité de leurs projets au CIR, avec l'aide des contrôleurs de gestion. Les services R&D argumentent réellement et favorisent ainsi la localisation en France des projets. Tout cela illustre à quel point, chez Renault Trucks, le CIR est devenu un enjeu à la fois budgétaire et stratégique», explique Catherine Maury-Davis, responsable du département fiscal.

Même constat chez General Electric Energy Products : les équipes de R&D en ont fait un outil de travail dans l'élaboration de leurs plans de développement à trois ans.

«Cette mesure oblige à structurer ses projets R&D et à finaliser ses travaux. Avec la méthodologie imposée par le CIR, nous disposons maintenant d'un projet R&D construit, et les premiers contacts avec l'un de nos plus gros clients

sont extrêmement encourageants !», précise en outre Éric Boulay, PDG d'Arismore.

C'est ainsi le management même des projets de recherche qui s'en trouve transformé, avec l'introduction d'indicateurs de suivi des projets, et plus de transversalité entre les différents services de l'entreprise, dont il ressort une efficacité et une meilleure performance des travaux de R&D.

1.3.3. Un outil de prospective

Encore plus déterminant : l'instauration du CIR oriente désormais des stratégies d'innovation structurantes à moyen et long termes chez les décideurs.

«Nous avons compris que nous avions d'autant plus intérêt à investir dans la R&D qu'elle était partiellement financée par le CIR. Notre objectif est de lancer un nouveau projet chaque année, sachant que chacun nécessite 3 à 4 ans de R&D», témoigne ainsi Lionel Scharly, dirigeant du studio de design Scharly Designer Studio à Paris.

Même écho au sein du groupe Vallourec : «Le CIR a permis de déployer un dispositif de recherche beaucoup plus ambitieux. Il faut maintenir ce dispositif tel qu'il est, pour que les entreprises puissent maintenir leur effort de recherche dans la durée.»

Cette démarche se retrouve également dans le groupe Alstom, comme l'explique son directeur fiscal France, Benoît Vieillard-Baron : «Le CIR est un dispositif efficace au sein de notre groupe, tant au niveau des montants que de la motivation des équipes, puisque nous reversons intégralement les crédits d'impôt obtenus aux services R&D. Nous incitons nos équipes à travailler avec des partenaires agréés. Par ailleurs, si nous avons encore peu de liens avec les universités, la réforme du CIR est un élément qui devrait nous pousser à tisser davantage de partenariats avec les organismes publics.»

D'autres entreprises ont même pu, grâce à la projection des retombées du CIR, convaincre des investisseurs de les soutenir :

«Je viens de créer Saena Technologies en partie grâce au CIR, confie ainsi Mehdi Medjaoui, co-fondateur d'une société spécialisée dans les nanotechnologies. En effet, aujourd'hui les investisseurs refusent en général d'accompagner une entreprise qui ne génère pas encore de chiffre d'affaires et au sein de laquelle il faut miser plusieurs centaines de milliers d'euros en R&D. Et si j'ai pu convaincre quelques investisseurs de me suivre, c'est précisément parce qu'ils ont compris que grâce à cette mesure, l'État partagerait le risque en co-finançant la majeure partie de notre R&D. Le CIR constitue à ce titre un atout formidable pour créer des entreprises technologiquement innovantes.»

1.4. Le CIR renforce l'attractivité du territoire

Dernier constat structurant, et non des moindres, en renforçant les liens entre le public et le privé, mais aussi les collaborations entre les grands groupes et les PME, par la voie des partenariats de recherche ou de la sous-traitance, «*le CIR constitue un facteur décisif au développement d'un écosystème local d'innovation, fondamental à la réussite des programmes de recherche*», estime Laurent Gouzènes, au sein du groupe STMicroelectronics. Il reconnaît par ailleurs que «*le CIR a directement contribué à convaincre des partenaires étrangers de se joindre à nous*» dans le cadre du projet de R&D d'envergure internationale, Nano 2012.

Reconnu par l'OCDE comme le meilleur dispositif d'aide fiscale des pays membres, le Crédit d'Impôt Recherche contribue effectivement à renforcer la compétitivité de la France dans l'économie de la connaissance. De nombreuses sociétés utilisatrices du CIR, grands groupes, ETI ou PME, participent directement à l'atteinte de cet objectif, par leurs innovations, le maintien de technologies, de savoir-faire et d'emplois à haute valeur ajoutée sur le sol français.

1.4.1. Des arbitrages favorables au niveau des grands groupes

Plus de 25 % des dépenses de R&D en France sont ainsi engagées par des filiales d'entreprises étrangères, signe de reconnaissance de la qualité des chercheurs français. Le CIR dans sa version 2008 n'est évidemment pas sans influence sur leurs choix stratégiques d'implantation.

Pour Amadeus, «*le CIR est certainement de la mesure fiscale la plus incitative au monde en faveur de la R&D.*» Résultat : «*Notre siège est à Madrid, le centre de traitement des données à Erding (Royaume-Uni), et toutes les fonctions de développement sont implantées à Sophia-Antipolis. Ce site est de loin la plus importante implantation du groupe, et il a fortement accru ses effectifs depuis 2007 (500 personnes recrutées environ)*», observe Christian Giana.

Chez General Electric Energy Products, le management du groupe examine attentivement si, à compétences égales, certains développements peuvent être confiés en France.

Il en va de même chez le groupe néerlandais Philips (120 000 collaborateurs dans le monde, 4 000 en France) : «*Au sein du Groupe, les Français ont mis en avant l'avantage que représente le CIR à l'international, surtout depuis que nous sommes passés à un taux de 10 à 30 % d'éligibilité des dépenses. Cet aspect de la réforme représente un avantage stratégique significatif au sein de l'Union européenne. Nous attirons une population de personnels qualifiés sur le sol français, ce qui nous permet de maintenir un savoir-faire et de conserver une avance tech-*

nologique dans certains domaines», commente Béatrice de Beaufort, directrice fiscale de Philips France.

1.4.2. Un facteur de différenciation dans la compétition mondiale

De même, un tiers des entreprises qui ont répondu à l'enquête MESR de mai 2009 se déclarent directement incitées à localiser leurs activités de R&D en France grâce au nouveau dispositif.

L'une des raisons de cette nouvelle attractivité est évoquée concrètement par le groupe Alcatel : «*Le nouveau dispositif crée une véritable différenciation économique en France pour un Groupe disposant d'une R&D organisée à une échelle mondiale.*» Le PDG d'Alcatel Lucent Bell Labs France poursuit : «*La France est devenue le lieu où un chercheur est le plus compétitif en Europe.*»

«*Le CIR a changé le regard sur la France*», déclare encore Emmanuel Kerrand chez General Electric Energy Products.

«*Nous sommes filiale française du groupe suisse Conforma. Cette année, le CIR a été décisif pour implanter en France un nouveau département de R&D et embaucher du personnel. Nous avons ainsi pu mettre en œuvre plusieurs projets de recherche clinique sur des vaccins grâce au CIR. Sans ce dispositif, les sites suisses auraient été plus compétitifs et ce département n'aurait certainement pas été implanté en France*», ajoute Ralf Holzinger, directeur de Conforma France.

Les PME et les start-up sont loin d'être en reste :

D'après Paul Michalet, directeur administratif et financier de Metabolic Explorer : «*De mon point de vue, la réforme du CIR représente un facteur décisif pour maintenir de la R&D en France, le coût d'un chercheur en France redevenant compétitif par rapport à d'autres pays.*»

«*Sans cette réforme, j'aurais monté tout mon réseau aux États-Unis. Or, grâce au CIR, c'est désormais en France qu'il faut faire de la R&D aujourd'hui!*», estime Stéphane Lavallée, dirigeant de la holding MinMax Medical.

Quant à AsAnAngel, une JEI de développement de logiciels créée en 2001, elle envisage aujourd'hui une implantation aux États-Unis, «*mais le CIR nous incite à garder la R&D en France, car nous ne sommes pas certains de disposer d'un même niveau de financement ailleurs*», conclut Dominique Noël, président du directoire.

Le CIR apparaît donc désormais comme un argument financier décisif pour garder ou implanter des activités de R&D en France. Des avantages dont les effets rejaillissent, comme le souligne le directeur général des Laboratoires Urgo, sur l'ensemble de l'économie : «*Le CIR encourage à garder la valeur ajoutée et la R&D sur le territoire*». En tant que tel, «*il s'impose évidemment comme un facteur*

de sortie de crise et de pérennisation de la croissance!»
Une conclusion confirmée par Gilles Rubinstenn, directeur général de la Fondation Pierre Gilles de Gennes : «*Le CIR est donc une mesure très importante en termes de compétitivité.*»

Cependant, il convient de souligner que l'effet du CIR sur l'attractivité du territoire serait vidé de son sens si son mode de calcul devait être revu, comme le souligne

Benoît Vieillard-Baron, directeur fiscal France du groupe Alstom : «*Aujourd'hui, d'un point de vue strictement fiscal, la France est devenue le pays le plus attractif pour les dépenses de R&D. Cela étant, la plupart des équipes de recherche de la branche énergie d'Alstom restent basées en Suisse. Nous tentons de faire évoluer les choses. En revanche, il est certain que si le mode de calcul du CIR venait à être revu, cela mettrait un frein total à une éventuelle relocalisation des équipes de R&D en France.*»

2 – Quelles sont les principales suggestions des utilisateurs du Crédit d'Impôt Recherche pour en renforcer encore l'efficacité ?

Comme on le constate au travers des différents témoignages, le Crédit d'Impôt Recherche nouvelle formule conjugué de très nombreux atouts aux yeux de ses utilisateurs, qui font dire à de nombreux observateurs qu'avec ce dispositif, la France compte tout simplement l'un des meilleurs systèmes d'aide à la Recherche au monde. Toutefois, de l'avis des entreprises et des experts interrogés lors de l'enquête, plusieurs améliorations peuvent encore être apportées au CIR pour le rendre toujours plus efficace dans ses missions. Relevé des principales propositions formulées.

2.1. Assurer la pérennité du dispositif dans la forme actuelle

Ce sujet fait l'unanimité des dirigeants et experts interrogés : la demande de visibilité des entreprises est forte et l'instabilité fiscale peut remettre totalement en cause une vision à long terme des projets de recherche. À ce titre, le dispositif se doit absolument d'être pérennisé pour atteindre sa pleine efficacité.

Ce point de vue est parfaitement argumenté par Bernard Grandjean, directeur financier de SNPE Matériaux Énergétiques : *« Il est aujourd'hui essentiel de rassurer les entreprises sur la stabilisation du régime fiscal. Un projet de R&D s'étale sur une durée comprise entre 3 à 5 ans. Pour que la fiscalité aide réellement à lancer des projets, la stabilité de la réforme doit être assurée sur une durée compatible avec ces échéances. »*

Christophe Bissery, responsable du service recherche de la Business unit bâtiment chez Umicore France conforte lui aussi cette position : *« Il est essentiel que le dispositif soit pérennisé parce que l'entreprise n'aime pas l'incertitude. C'est important pour qu'elle puisse procéder à des anticipations à moyen terme. »*

Bruno Desprez, président de l'ETI de biotechnologies Florimond-Desprez, confirme une certaine forme d'inquiétude : *« Il faut essayer de maintenir dans la durée cet effort que représente le CIR pour le Gouvernement et de ne pas le diminuer ! La peur intrinsèque des entreprises est d'apprendre sa disparition du jour au lendemain. Les entreprises commencent, en effet, à intégrer le CIR dans leurs efforts d'innovation, et ceci de façon structurelle. »*

Jean-Luc Beylat chez Alcatel-Lucent, conditionne également l'efficacité de l'effort d'investissement consenti à sa durée : *« Attention, il est primordial de maintenir le dispositif en l'état et de l'inscrire dans la durée, car nous savons*

bien que les premiers investissements ne sont pas efficaces s'ils ne sont pas poursuivis dans le temps. La France a été très innovante à travers ce dispositif. En période de crise, il a permis de fixer des activités de recherche sur le sol français. Mais si ce dispositif n'est pas au moins là pour cinq à dix ans, tous les effets de cette bonne mesure se trouveront annulés. »

Tous les témoignages issus des grands groupes, des PME comme des entreprises de croissance, évoquent ce point fondamental : le temps de la recherche est celui du moyen ou du long terme. Pour que les entreprises intègrent concrètement le CIR dans leurs décisions de stratégie et d'investissement, mais aussi pour que l'investissement de l'argent public trouve concrètement son efficacité, le dispositif doit nécessairement apporter des garanties dans le temps.

Delphine Manceau, professeur à l'ESCP Europe et experte en marketing de l'Innovation, justifie ainsi : *« Par ailleurs, il me paraît important de pérenniser des aides comme le CIR, ou le statut de JEI, car elles génèrent des investissements aux rendements croissants. Les entreprises ne doivent pas avoir le sentiment qu'elles mettent en place des dispositifs basés sur des aides ponctuelles et susceptibles de disparaître. »*

2.2. Pérenniser le remboursement immédiat

Deuxième préoccupation forte : la reconduction du mécanisme de remboursement anticipé du CIR, mis en œuvre en 2009 au plus fort de la crise et d'ores et déjà reconduit par le Gouvernement pour 2010. De nombreux dirigeants ou experts de la Recherche jugent indispensable de proroger cette disposition à plus long terme, pour compenser notamment les difficultés des entreprises françaises à trouver les ressources de financement de leurs travaux de recherche.

Ce point est évoqué de façon absolument récurrente par les PME et les entreprises de croissance : *« Cette mesure est clairement le dispositif d'aide à l'Innovation numéro un pour les PME. Elle constitue notamment un moyen de dégager des ressources qui sont actuellement très difficiles à trouver auprès des banques »,* déclare Mehdi Medjaoui, cofondateur de Saena Technologies.

« Le CIR permet en quelque sorte de pallier les défauts de financements qui limitent les ambitions des start-up françaises en R&D. Inversement, si la règle du jeu venait à

changer, ce serait extrêmement destructeur, en particulier pour les petites structures et les start-up», confirme à son tour le directeur financier d'une JEI des biotechnologies.

Agnès Chemin, secrétaire générale, et Laëticia Zyp, contrôleur de gestion au sein de la PME de micro-électronique Dolphin Integration abondent dans la même direction : «*Nous souhaitons que cette mesure soit maintenue et surtout que le dispositif de remboursement anticipé soit pérennisé. Ce point de la réforme est primordial pour les entreprises. Il génère un apport de trésorerie immédiat évitant d'avoir à mobiliser les créances, ce qui représente toujours un coût pour l'entreprise.*»

Même analyse de Nathalie Votta, chargée de stratégie de financement à la Direction de la Recherche Technologique du CEA : «*Les entreprises plus fragiles, qui ont un résultat négatif ou un résultat net assez faible et n'ont donc pas à payer d'impôt, doivent attendre trois ans pour récupérer un chèque de l'administration fiscale, si l'on fait exception du décret mis en œuvre en 2009 dans le cadre de la crise. Or si elles se lancent dans l'innovation, c'est souvent parce qu'elles sentent que sans effort majeur de recherche, elles risquent de disparaître. Elles n'ont pas les épaules assez solides pour supporter ce décalage de trois ans. Ce sont donc les plus fragiles qui ont la plus grande difficulté à faire face à ce décalage lié au CIR, surtout face à la capacité limitée des banques à réaliser de la mobilisation en créances publiques.*»

La pérennité du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche dans sa forme actuelle et de la mesure de remboursement immédiat arrivent largement en tête des suggestions d'amélioration faites par les dirigeants. Elles se trouvent immédiatement suivies par d'autres attentes.

2.3. Améliorer, simplifier et élargir le dispositif

Il s'agit essentiellement pour les utilisateurs d'intégrer de nouvelles activités, d'élargir la définition de la Recherche à l'innovation technologique, ou encore de préciser le périmètre de la recherche par secteur d'activité.

Éric Soyer, directeur administratif et financier de la société Edap-TMS, 150 salariés, dont une centaine en France, spécialisée dans les ultrasons thérapeutiques, en donne un autre exemple concret, dans l'industrie de la santé : «*Notre secteur présente une spécificité : dans le métier de l'équipement médical, les essais cliniques impactent fortement le processus global de recherche et de mise au point des solutions. Or, aujourd'hui, ces coûts ne font pas partie de l'assiette du CIR. Si le dispositif incluait les sommes dépensées en essais cliniques⁴⁶, le lancement des nouveaux projets serait grandement facilité. Le CIR deviendrait également un facteur déterminant d'attractivité du territoire français pour les entreprises de santé.*»

Pour le dirigeant d'une société de conseil rencontrée,

«*Il est aussi nécessaire d'élargir la définition de la Recherche, car les entreprises ne réalisent pas seulement de l'Innovation à partir de compétences détenues par des ingénieurs ou des chercheurs.*»

Autre angle de vue pour Alexandre Sevagen, directeur du Ceramics Center et directeur R&D de la division matières premières de Imerys Ceramics France : «*Lorsque l'on investit dans la Recherche, surtout dans une entreprise industrielle, une somme significative est consacrée à prouver le bien-fondé d'un travail sur un sujet, c'est-à-dire au «marketing de la Recherche». Ceci n'est pas couvert par l'éligibilité du CIR alors que cet aspect contribue à l'efficacité des recherches.*»

Joachim Rams, président de l'Association des instituts Carnot termine en insistant particulièrement sur les enjeux pour les PME : «*Enfin, si l'on veut véritablement avoir une politique incitative, spécifique vis-à-vis des PME, il faut sans doute élargir pour elles le périmètre d'éligibilité afin de les accompagner jusqu'à la phase d'industrialisation. Les doutes quant aux frontières de la recherche éligible limitent l'évolution des projets qui peuvent être confiés aux instituts Carnot par les PME. À ce titre, un Crédit Impôt Innovation pourrait être très intéressant. Il répondrait mieux aux besoins des PME pour qui la Recherche n'a d'intérêt que si elle permet le développement d'un produit ou d'un service à mettre sur le marché assez rapidement. Il permettrait surtout un accompagnement dans le financement de toutes les étapes de la Recherche et de l'Innovation.*»

D'autres témoins ont également suggéré de supprimer l'imputation des subventions européennes sur l'assiette du CIR ou la déduction des avances remboursables.

Dominique Noël, dirigeant de la société AsAnAngel propose ainsi : «*Il faudrait avoir la possibilité de cumuler le CIR avec des subventions. Le problème de la déduction des subventions de l'assiette des dépenses en R&D constitue une barrière très dommageable pour les start-up comme AsAnAngel. La phase de Développement de nos technologies est particulièrement longue et non génératrice de revenus. Nous nous retrouvons sans suffisamment de fonds propres pour financer notre R&D. Cette déduction devrait donc être supprimée en phase amont pour les start-up. Nous sommes pénalisés en raison du temps de maturation technologique des logiciels pourtant essentiels dans l'innovation de notre Développement expérimental.*»

Jean-Luc Ayrat, président du directoire de Force-A, PME de 21 personnes spécialisée dans les éco-technologies, souligne de son côté : «*Les modalités de calcul prévoient la déduction des avances remboursables consenties notamment par Oseo. Si cette déduction est compréhensible pour des subventions, pour des avances remboursables, ce n'est guère logique, et c'est même choquant. Cela pénalise les premières années d'existence d'une entreprise, c'est-à-dire les plus cruciales, et cela émousse la volonté de faire appel à ces aides.*»

⁴⁶ N.D.L.R. : les essais cliniques sont éligibles sous certaines conditions.

Laurent Gouzènes, de STMicroelectronics, ajoute : « Les avances remboursables d'Oseo [...] ne devraient pas être prises en compte dans le calcul du CIR, sauf en cas de constat d'échec, comme c'était le cas précédemment. La méthode actuelle pose un vrai problème méthodologique et comptable, car il faut garder la trace des différents taux historiques : les taux utilisés lors de la réception des AR et leur remboursement peuvent être différents, alors qu'ils doivent être identiques. Du point de vue comptable, l'avance remboursable peut aussi être traitée comme un prêt bancaire. Or, la perte de CIR liée à cette avance pénalise grandement le taux de l'emprunt. »

Il a également été suggéré de doubler le plafond de sous-traitance agréée entre entreprises liées, ou encore d'inclure de nouvelles dépenses aujourd'hui non éligibles (mutuelles, taxes, prise et maintenance de brevet...).

Pascal Morand, directeur général délégué de CETH, TPE spécialisée dans les énergies renouvelables et notamment la filière hydrogène, évoque par exemple la question de la propriété industrielle : « Le CIR nous a permis d'envisager une politique de dépôt de brevets. Mais l'extension et le maintien d'un brevet à l'international sont très onéreux. Sans aide sur ce point, les PME abandonnent. Les dépenses de maintien d'un brevet à l'International devraient être comprises dans le CIR. »

Ont enfin également été évoquées l'éligibilité de 100% des dépenses liées à la normalisation, ou l'interprétation moins restrictive entre les profils de chercheurs ou de techniciens dans la prise en compte des dépenses éligibles.

Maxime Delfous, directeur de l'incubateur Impulse à Marseille, évoque ainsi : « Les aspects de normalisation ne sont pas pris en compte dans le calcul du CIR. Par exemple la certification de salles blanches, la validation de laboratoires normalisés ou le marquage CE ne sont pas prévus. Tout cela induit des coûts importants qui mériteraient d'être pris en compte dans le calcul du CIR. »

2.4. Encourager plus encore la collaboration Public/Privé

Selon les entreprises interrogées, pour être vraiment incitatif sur ce sujet fondamental du renforcement des liens entre recherche publique et recherche privée, le CIR gagnerait à voir supprimée la limitation de la déduction des factures de dépenses de recherche externalisées pour les clients concernés par le plafond, et déplaçonnée la sous-traitance effectuée par les entités de recherche publique agréées de droit et ouvrant au doublement des dépenses.

Le directeur scientifique d'un grand groupe français, mentionne ainsi que « le plafond des recherches faites en partenariat avec des laboratoires publics est trop bas. En ce qui nous concerne, le pourcentage de recherche effectuée en partenariat dépasse les 10% de notre effort global. »

Au CEA, Nathalie Votta partage ce point de vue : « J'insisterai sur le déplaçonnement des dépenses sous-traitées. En période de crise, les grands groupes cherchent à externaliser et à sous-traiter de la R&D. Or, les dépenses auprès des laboratoires publics sont plafonnées à 12 millions d'euros (6 millions d'euros de factures). Certains groupes compensent cette limite en créant de nouvelles entités juridiques, mais il n'est pas très normal de devoir multiplier les strates pour bénéficier de la mesure. On pourrait donc imaginer une solution qui consisterait à baisser le plafond pour les entreprises, mais augmenterait celui des dépenses de R&D partenariales ou de sous-traitance. »

Joachim Rams, président de l'Association des instituts Carnot donne un éclairage complémentaire : « Certaines entreprises craignent pour leurs critères de confidentialité. Il faut lutter contre ce frein, dire et répéter que les laboratoires publics contractualisent leur recherche en intégrant les contraintes de confidentialité et savent respecter les intérêts de l'entreprise. »

On notera enfin la suggestion d'élargir la mesure destinée aux jeunes docteurs au-delà de la première embauche.

Un aspect tout particulièrement évoqué par Jean-Éric Lundy, PDG de la société de télésurveillance médicalisée Vigilio : « La mesure qui concerne l'embauche de jeunes docteurs mériterait d'être élargie. Pour l'heure, elle concerne uniquement leur première embauche. Ce critère très restrictif est pénalisant. »

2.5. Sécuriser la mise en œuvre du dispositif

Les dirigeants suggèrent essentiellement une meilleure harmonisation de l'interprétation des définitions de recherche entre les différents ministères. Pour les utilisateurs, il s'agit ainsi de préciser les définitions de la R&D selon le Manuel de Frascati reconnu par l'OCDE. Le secteur du logiciel semble tout particulièrement concerné par ce dernier point.

Jean-Yves Pelicier, directeur financier de Global Imaging On Line, résume bien la situation en déclarant : « Il faut clarifier les règles d'éligibilité quant à la définition de la Recherche qui sont d'une complexité incroyable. Cela génère dans les entreprises, en particulier dans le domaine du logiciel, une peur généralisée du contrôle fiscal. »

Cette précision permettrait de lever les incertitudes et de réduire les aléas du contrôle, car, selon Christian Giana, directeur administratif et financier de la société Amadeus, « une entreprise n'a pas envie de frauder, mais pas envie non plus de se faire sanctionner sur des règles non clarifiées au moment où elle commence à mettre en œuvre le dispositif. »

Pour une autre ETI du secteur du logiciel, « la difficulté de l'identification de la base éligible reste un point noir du dis-

positif : comment qualifier ce qui ressort de la pure R&D et de ce qui relève déjà de la production ? La définition de la Recherche, au niveau du logiciel, demeure toujours aussi délicate. Et de façon plus générale, la définition de la Recherche pourrait être encore simplifiée, nous permettant ainsi de chiffrer le bénéfice futur du CIR et son impact sur les budgets.»

De plus, comme le souligne Catherine Cassière directrice fiscale international d'Alstom Power, «Le CIR est le meilleur dispositif de l'OCDE et pourtant, il n'est pas encore assez connu. La définition reste très restrictive et elle est sujette à beaucoup d'interprétations lors de contrôles. Il faut aller vers plus de précision. Par ailleurs, bien que le mode de calcul ait été simplifié, il reste encore trop complexe. Notamment, la dualité des contrôles entre équipes du ministère de la Recherche et des Finances complique l'approche du CIR. Il est par exemple très difficile d'établir un dialogue avec les équipes du ministère de la Recherche pendant le temps du contrôle.»

De nombreux dirigeants interrogés estiment enfin qu'une meilleure information sur le dispositif devrait être réalisée, spécifiquement auprès des PME et de leurs partenaires financiers. Cela renforcerait tout d'abord la confiance dans l'utilisation du dispositif, avec une simplification perçue par les acteurs, mais surtout une meilleure utilisation de l'outil par les entreprises petites et moyennes.

Fouad Elbaroudi, gérant d'AXS Ingénierie, spécialisée dans la simulation numérique médicale suggère ainsi : «Les TPE et PME assimilent la possibilité d'être soumises à un contrôle sur le CIR à une épée de Damoclès. Une communication plus efficace de la part des Pouvoirs publics auprès des petites entreprises qui ont besoin de support pour bénéficier plus sereinement du CIR serait aussi à envisager.»

Même réflexion de la PME Confarma, «pour de petites structures comme la nôtre, il est important d'avoir accès à l'information rapidement, et il serait donc nécessaire de renforcer la communication autour de telles mesures» ;

ou Climpect : «On sait, via de nombreux relais de communication, que le CIR existe. Mais il serait appréciable de disposer d'un numéro vert au niveau de l'Administration fiscale pour les entreprises qui montent leurs dossiers elles-mêmes avec leurs experts-comptables» ;

ou encore Fora Marine : «Il serait positif de davantage communiquer autour du CIR, spécialement en direction des petites entreprises. Il faut certainement aller plus loin encore en accompagnant les PME dans le montage de dossiers pour faciliter leur accès au CIR. En effet, les PME n'ont pas toujours le temps ou l'opportunité de l'accès à la bonne information – pas plus qu'elles n'ont conscience de la simplicité de ce dispositif – quelques cabinets privés se sont fait une spécialité de conseiller les PME contre rétribution (35% du CIR décroché) – c'est autant qui échappe à la vocation première du dispositif!»

À cet égard, Vincent Lamande, président du Réseau C.U.R.I.E., relève, s'agissant du défaut d'information relatif au partenariat Public/Privé : «Le CIR constitue en théorie un bon outil pour favoriser la collaboration entre les entreprises privées et le secteur public. Il me semble toutefois qu'il n'est pas encore pleinement saisi par les entreprises, qui ne sont sans doute pas assez informées que les dépenses éligibles, dans le cadre d'un partenariat avec des organismes ou des laboratoires publics, sont multipliées par deux.»

Pour Monique Gorgy, présidente du directoire de Gorgy Timing, une communication renforcée permettrait ainsi de lever certaines ambiguïtés : «Les PME pensent que le CIR concerne uniquement la Recherche fondamentale et ignorent que leurs projets peuvent être éligibles en raison de leur potentiel innovant ou de l'amélioration qui en découle. Elles restent frileuses, car elles n'ont pas compris qu'elles pouvaient être concernées dès lors qu'elles améliorent leur produit et le transforment.»

Bruno Desprez, président de Florimond-Desprez, abonde dans la même direction et constate : «Un manque de communication auprès des PME, en particulier auprès des TPE et celles qui consacrent une toute petite partie de leur chiffre d'affaires à la R&D, constitue un frein au développement de l'innovation. Si ces entreprises étaient mieux informées sur le CIR, cela favoriserait les collaborations entre les petites structures et les laboratoires publics. C'est tout une culture à changer, et le CIR peut contribuer à cela en servant de levier. Une meilleure information auprès des petites structures contribuerait à les rassurer et à les encourager à se lancer.»

Bruno Ribard, président de Cedrat Technologies, ajoute : «Je pense qu'il faut continuer à dynamiser la communication et la vulgarisation autour du CIR. Beaucoup d'entreprises, principalement des PME qui n'ont pas d'activité R&D ignorent que le CIR pourrait les aider à mettre en place de nouveaux services ou à développer de nouveaux produits qui pourraient s'avérer décisifs pour leur survie.»

Jean-Louis Olivier, président de SMIE, une PME filiale d'un grand groupe, conclut cet appel à une information prioritaire pour les plus petites entreprises : «Les TPE et PME concernées par le CIR devraient bénéficier d'une information spécifique. Elles pourraient être tenues informées de manière privilégiée, voire être questionnées régulièrement pour faire avancer le dispositif dans le bon sens.»

Pour Jean-François Blanco, directeur du service Valorisation et transfert de technologie de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, «la marge de communication des pouvoirs publics sur le CIR est encore importante! À mon avis, il n'y a guère que trois ou quatre chercheurs sur dix qui ont connaissance de ce dispositif ou l'utilisent... Le nombre de journées d'information sur le CIR reste encore trop limité ou leur organisation trop confidentielle. Les universités, les pôles de compétitivité, les réseaux nationaux comme C.U.R.I.E., sont de formidables vecteurs de

diffusion qu'il faut utiliser pour faire circuler l'information et il faut prévoir le financement de journées d'information. La communication sur le CIR est à renforcer impérativement, en particulier auprès des chercheurs et des PME-PMI.»

2.6. Imaginer une approche différenciée en fonction de certains critères

Pour conclure cet éventail de suggestions de la part des acteurs de la R&D et utilisateurs du CIR, on notera, notamment parmi les plus petites entreprises, un souhait de voir le dispositif éventuellement différencié selon différents critères. Cette approche un peu plus segmentée du CIR viserait essentiellement à mieux cibler l'impact en fonction de besoins qualifiés.

Certains acteurs parmi les TPE et PME suggèrent ainsi d'introduire le cas échéant une différenciation par la taille pour favoriser une approche centrée sur les entreprises les plus petites.

Éric Boulay, président d'Arismore, se fait ainsi l'avocat d'une telle mesure : *« Il me semble important de prêter un peu plus attention aux PME dans la réalité quotidienne du CIR. Notamment, une différenciation des pourcentages d'aide attribués aux grands groupes et aux PME serait appréciable. Je pense en effet qu'il ne faut pas aider ces deux catégories d'entreprises de la même façon. »*

Maxime Delfous, directeur de l'incubateur Impulse, ajoute : *« Enfin, il faudrait faire un distinguo entre les grands groupes industriels qui font de la R&D et les plus petites structures innovantes pour lesquelles la R&D est l'objet même de leur création, et du même coup l'une des raisons de leur survie. »*

Pascal Morand, dirigeant de CETH, évoque de son côté plutôt des questions de périmètre d'éligibilité si l'on veut privilégier les PME : *« Les PME sont davantage dans la recherche appliquée que dans la Recherche fondamentale. Le CIR devrait davantage en tenir compte. »*

Joachim Rams, président de l'Association des instituts Carnot, lui emboîte le pas sur le même thème : *« Enfin, si l'on veut véritablement avoir une politique incitative, spécifique vis-à-vis des PME, il faut sans doute élargir pour elles le périmètre d'éligibilité afin de les accompagner jusqu'à la phase d'industrialisation. »*

D'autres témoins imaginent un dispositif CIR construit avec un effet de levier différencié selon la maturité des projets, suggérant au passage de favoriser les phases amont, les plus risquées ou les plus gourmandes en capitaux.

Dominique Noël, dirigeant de la société AsAnAngel, explique ainsi : *« Il faudrait prendre exemple sur les Japonais qui considèrent que la R&D peut s'étendre sur plusieurs années. Dans certains domaines, pharmaceutique par*

exemple, le temps nécessaire à la mise au point de molécules est particulièrement long. Il serait donc souhaitable de prévoir un financement qui s'étale sur la durée. Dans le cadre du CIR, on pourrait augmenter le taux de financement des hautes technologies en phase amont, quitte à le réduire en aval. »

Pierre Carrouset, président de Carpyz, illustre le même besoin : *« Il serait judicieux de faire le distinguo entre des entreprises innovantes naissantes, qui n'ont pas encore enregistré de chiffre d'affaires, et celles qui sont déjà lancées. Le CIR pourrait ainsi davantage venir en aide aux toutes jeunes sociétés. Ainsi, pour passer plus rapidement à la phase de mise sur le marché générant du chiffre d'affaires, le Crédit d'impôt pourrait être plus important sur les premières années du projet, au stade du travail sur l'idée. Les avantages liés à la première année pourraient être prolongés sur les deux années suivantes, car il est bien connu qu'il faut au moins deux ans pour lancer un produit industriel. »*

Dans un ordre d'idées assez proche, plusieurs témoins ont enfin dessiné un dispositif qui gagnerait à faire des choix clairs dans son mode d'intervention, pour répondre à un objectif précis et assumé. Cet objectif pourrait ainsi s'inscrire dans une stratégie industrielle claire, favoriser les entreprises et projets créateurs d'emplois, ceux tournés vers l'international, ou encore et enfin, privilégier des engagements à produire et créer sur le territoire français.

Fouad Elbaroudi, gérant de la société AXS Ingénierie, indique ainsi : *« Le dispositif CIR devrait être dirigé davantage vers les PME et TPE. Ses modalités de calcul devraient tenir compte de la taille de l'entreprise, de l'aboutissement de ses recherches, de l'extension de ses brevets à l'international... Les entreprises dont l'activité s'inscrit dans la stratégie industrielle du pays pourraient être à ce titre davantage encouragées. »*

Harilaos Loukos, président de Climact, insiste de son côté sur l'emploi : *« Le CIR est un élément moteur en faveur de la R&D et donc de la compétitivité, mais il doit l'être dans un esprit juste. Il faudrait essayer de faire davantage pour les PME qui créent véritablement des emplois en faisant évoluer leur offre et leurs produits. Il s'agit d'aider les PME à passer le cap de la R&D, et à diminuer le risque financier que représente cet investissement. »*

Hervé Arnaud, gérant de COgitare URBeM, et Éric Burgaud, directeur industriel de Fora Marine, privilégient pour leur part une forme de garantie et d'engagement à favoriser le territoire national : *« Il serait bon de veiller à ce que les entreprises qui bénéficient du CIR et qui par exemple déposent des brevets ou lancent des produits innovants à partir de recherches financées par le CIR, s'engagent à produire en France »* indique Hervé Arnaud. *« Enfin, il serait bon de s'assurer que les fruits des programmes financés par le CIR restent bien en France »,* enjoint de son côté Éric Burgaud.

En guide de conclusion, Gilles Rubinstenn, directeur général de la Fondation Pierre-Gilles de Gennes, nous propose une synthèse de ces différentes attentes : « *Il s'agit donc d'inscrire le dispositif dans la durée, tout en lui donnant un objectif clair, évaluable et parfaitement compris de tous.* »

En conclusion...

Force est de constater qu'en choisissant délibérément de donner la parole au terrain, d'écouter le point de vue des utilisateurs et experts sur leur vécu du Crédit d'Impôt Recherche, on réussit à placer l'analyse du dispositif sur un autre registre. Plus simple, plus concret et, surtout, plus incarné.

Car si les statistiques sont évidemment nécessaires au suivi de la mise en œuvre d'un dispositif de ce type, ne serait-ce qu'au regard du budget qui lui est alloué par l'État, et si elles apparaissent particulièrement positives aujourd'hui, cela n'empêchera jamais certaines approximations ou clichés, habilement véhiculés par les quelques rares détracteurs du système.

Les visages et les mots des entrepreneurs, eux, ne mentent pas. « *Le CIR a changé le regard sur la France* », « *attirer sur notre site de nouveaux projets* », « *trois nouveaux partenariats avec des organismes publics et une dizaine en prévision* », « *deux jeunes docteurs supplémentaires* », « *un nouveau projet chaque année* », « *accélérer notre recherche* », « *nos produits plus rapidement sur le marché* », « *prendre davantage de risques* », « *convaincre des partenaires étrangers* », « *garder nos forces vives* », « *lancer ma société* »... autant d'échos convaincus et engagés qui nous montrent surtout qu'au service des talents de nos chercheurs et de nos entrepreneurs épris d'innovation, le Crédit d'Impôt Recherche constitue bien plus qu'un simple outil fiscal ou qu'une simple ressource financière.

En apportant en effet à nos entrepreneurs et nos chercheurs l'accès à des financements, certes, mais aussi et surtout, en leur donnant une précieuse visibilité dans le temps, en leur ouvrant plus et mieux les portes aux compétences académiques, ou encore en favorisant l'émergence et la mise en œuvre de logiques collaboratives, le Crédit d'Impôt Recherche ne serait-il pas, avant tout, un nécessaire catalyseur de confiance dans notre écosystème de la Recherche et de l'Innovation ?

PARTIE III

Le Crédit d'Impôt Recherche : 10 propositions pour rendre le dispositif encore plus efficace

DONNER CONFIANCE AUX ENTREPRISES

Proposition n° 1

Donner de la visibilité aux entreprises pour investir

En stabilisant le Crédit d'Impôt Recherche dans sa formule en volume actuelle.

Les motifs de cette proposition

■ La pérennisation du CIR dans sa formule en volume actuelle est une mesure de sécurisation en contrepartie de l'engagement des entreprises sur le long terme. En effet, celles-ci ne peuvent se projeter dans l'avenir et budgéter leur effort de recherche que si en contrepartie le système est stable dans le temps.

■ Il ne peut être envisagé d'attirer la R&D d'entreprises étrangères et de la maintenir sur le territoire national s'il n'y a pas de constance dans la politique d'incitation en la matière. Il en est de même pour la relocalisation ou l'absence de délocalisation de la politique nationale.

■ La réussite du CIR est étroitement liée à la confiance accordée dans le temps par les entreprises à la volonté et aux décisions politiques en matière de R&D par le Gouvernement. L'inconstance politique en matière de CIR causerait un dommage durable à cette adhésion des entreprises.

Proposition n° 2

Adopter une définition claire et précise de la R&D

En intégrant dans la Loi la définition internationalement reconnue du Manuel de Frascati⁴⁷ ;

En la précisant par secteur technologique, y compris pour les services (rédaction de guides sectoriels).

47) Ce manuel est régulièrement mis à jour, la dernière édition datant de 2002.

48) Séance du Sénat du 8 décembre 2003 : en réponse à un amendement n° II-102, Monsieur Alain Lambert ministre délégué a apporté la précision suivante : « Je tiens à insister sur le fait que notre dispositif de crédit d'impôt recherche est en parfaite harmonie avec les définitions internationales de la recherche, notamment avec le Manuel de Frascati, établi sous l'égide de l'OCDE. Cela nous permet de garantir que le fonctionnement du crédit d'impôt recherche est conforme aux engagements internationaux de la France et a un champ d'application incontestable au regard tant de l'Union européenne que de l'OMC ».

Assemblée Nationale : 3e séance publique du vendredi 16 novembre 2007 sur le PLF 2008 — En réponse à un amendement n° 79, M. le Secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur a apporté la précision suivante : « Je rappelle que les dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent à la définition donnée dans le Manuel de Frascati, qui est la base objective et rationnelle de référence – même si on peut s'interroger sur son actualisation éventuelle compte tenu de la date à laquelle ce manuel a été édité. Si nous nous affranchissions de cette définition, sans avoir procédé à son actualisation, nous ne pourrions pas avoir une objectivation des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche ».

49) Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche – « Rapport au Parlement sur le crédit d'impôt recherche remis en application de l'article 34 de la Loi de programme n° 2006-450 pour la recherche » du 8 décembre 2006. « Le contrôle, mis en œuvre par les services de la direction générale des impôts et le ministère chargé de la Recherche repose, entre autres, sur la vérification que les dépenses exposées par les entreprises correspondent bien à des travaux de recherche. Cette vérification est toujours faite par des scientifiques travaillant dans des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et sur les critères du manuel dit de Frascati de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). »

Les motifs de cette proposition

La définition des opérations de recherche scientifique ou technique est donnée par l'article 49 septies F de l'annexe III au Code Général des Impôts, issu d'un décret de juin 1983.

L'observation de la pratique révèle que la mise en œuvre de ce texte est source de nombreux litiges, occasionnant des contentieux devant les juridictions compétentes.

Les difficultés d'application des définitions sont pénalisantes pour le CIR. Lors des contrôles effectués par les experts du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), il apparaît systématiquement une incompréhension sur l'interprétation des définitions de la R&D. Les experts du MESR les appliquent en effet d'une manière très restrictive. Ce décalage entre la réalité des activités de R&D des entreprises et leur compréhension par les experts crée un risque de remise en cause de projets éligibles au CIR.

À titre d'exemple, le Manuel de Frascati ne fait pas la distinction artificielle entre les prototypes de recherche et les prototypes de validation.

Il en est de même des études de conception industrielle qui sont admises au titre de la R&D par le Manuel de Frascati. « Il s'agit des plans et dessins visant à définir des procédures, des spécifications techniques et des caractéristiques de fonctionnement nécessaires à la conception et à la réalisation de nouveaux produits et procédés » inclus les études de conception y compris dans les cahiers des charges.

Ces circonstances nuisent à la sécurité juridique de ce dispositif incitatif.

Il résulte des débats parlementaires que la définition donnée par l'article 49 septies F de l'annexe III au CGI correspond à la définition internationale établie par les experts de l'OCDE et qui figure dans le Manuel de Frascati.

Cette analyse est régulièrement confirmée par les ministres devant la représentation nationale⁴⁸ et par le MESR⁴⁹.

Or, le MESR et l'Administration fiscale n'appliquent pas ces définitions.

Afin d'éviter des doctrines divergentes, il est demandé que les définitions du Manuel de Frascati soient inscrites dans la Loi pour être opposables au MESR et à l'Administration fiscale et servent de référence commune pour déterminer si une dépense entre ou non dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche.

Selon les § 63 et 64 du Manuel de Frascati, « la recherche et le développement expérimental (R-D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. »

« Le terme R-D recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental ; ces activités sont décrites en détail au chapitre 4. La recherche fondamentale consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager des applications ou une utilisation particulière. La recherche appliquée consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé. Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

La R-D comprend à la fois la R-D formelle des unités de R-D et la R-D informelle ou occasionnelle d'autres unités. »

Chacun de ces points est précisément défini dans le Manuel de Frascati.

Par ailleurs, les entreprises qui éprouvent des difficultés pour déterminer si des travaux qu'elles entreprennent ouvrent ou non droit au Crédit d'Impôt Recherche, peuvent solliciter un rescrit (demande d'avis préalable).

La loi LME a étendu les modalités pratiques de mise en œuvre de cette procédure en permettant d'interroger un organisme chargé de promouvoir l'Innovation.

Ainsi, pourront répondre aux demandes d'avis préalable des entreprises, non seulement le MESR, mais également OSEO Innovation et l'ANR.

Légaliser les définitions du Manuel de Frascati uniformiserait les références applicables obligatoirement par ces organismes.

Ces références seraient aussi celles des experts intervenant conformément aux dispositions de l'article L 45 B du Livre des Procédures Fiscales pour vérifier la réalité de l'affectation des dépenses à la recherche.

Par ailleurs, des « guides » devraient être rédigés par le MESR ou par les professions avec validation par le MESR,

précisant les définitions de la R&D par secteur technologique, y compris pour les services.

À cet égard, certaines organisations professionnelles représentatives de filières technologiques ont d'ores et déjà rédigé des « guides » sectoriels.

Cependant, on ne peut que regretter que les encouragements du MESR à entreprendre de tels travaux ne soient en pratique que de façade.

En effet, les réunions avec les experts du MESR ont systématiquement échoué sur l'application des critères du Manuel de Frascati qu'ils refusent d'appliquer, nonobstant les engagements de la France et les affirmations de leur ministère.

Proposition n° 3

Garantir des modalités de contrôle équitables

En appliquant toutes les règles et garanties du contrôle fiscal aux contrôles du MESR.

Les motifs de cette proposition

■ La peur du contrôle constitue notamment pour les PME un frein à la mise en œuvre du CIR.

■ Cette peur existe nonobstant la multiplication des procédures de sécurisation du CIR : demande d'avis préalable, contrôle sur demande.

■ Cette peur s'explique en partie par l'absence de procédure encadrant le déroulement des contrôles mis en œuvre par le MESR.

■ Depuis la loi Aicardie, les contribuables et leurs conseils sont habitués au débat oral et contradictoire et à disposer de recours notamment en cas de blocage avec le vérificateur ou son supérieur hiérarchique.

Ces mesures qui sont des freins efficaces à l'arbitraire n'existent pas lors des contrôles du MESR. Il existe donc un véritable vide juridique qui nécessite d'être comblé. À cet égard, seulement deux articles du Livre des Procédures Fiscales sont consacrés au contrôle du MESR, contre plusieurs dizaines en matière de contrôle fiscal, lesquels sont eux-mêmes commentés par de nombreuses instructions fiscales.

■ À cet égard, il a été constaté :

– que les experts du MESR ne se déplacent pratiquement jamais dans les entreprises. De ce fait, ils n'ont aucun échange avec les chercheurs ;

– que les experts du MESR n'appliquent pas le Manuel de Frascati ;

– que les experts du MESR n'appliquent pas les textes légaux applicables, mais le Guide du MESR qui n'a aucune valeur légale ;

– que le débat oral n'est pas systématiquement appliqué ;

– un véritable flou sur les attributions exactes des experts et les personnels qui ne sont théoriquement qu'en charge du suivi administratif de ces contrôles au MESR ;

– la mise en cause de la réglementation applicable par une interprétation très personnelle du service chargé de mettre en œuvre les contrôles, comme par exemple l'exigence de l'agrément des sociétés d'intérim ;

– des tentatives de contourner la réglementation liée notamment à la sécurité nationale ;

– des menaces de rejet de comptabilité et la mise en œuvre de véritables contrôles de comptabilité avec des demandes de production de pièces comptables multiples et la justification de l'existence d'immobilisation alors même que les contrôles fiscaux venaient de s'achever.

■ Ces éléments, qui constituent de véritables détournements de procédure même s'ils restent limités, obèrent toute la confiance que les entreprises devraient légitimement accorder aux personnes chargées de ces expertises et justifient la crainte des entreprises.

Parce que les entreprises, notamment les plus faibles, ne peuvent être livrées à l'arbitraire, il est proposé que soit encadré strictement le pouvoir de contrôle du MESR en matière de CIR.

Proposition n° 4

Rendre le dispositif accessible à tous

En créant une plateforme de communication et d'information, afin de guider ses utilisateurs dans sa mise en œuvre.

Les motifs de cette proposition

Il apparaît que les entreprises, notamment les PME, souffrent d'une information insuffisante et de qualité pour s'engager dans le Crédit d'Impôt Recherche.

Le MESR fait depuis quelques années un effort de communication en éditant un guide qui est remis à jour annuellement ainsi que des fiches pratiques. Cependant, cette documentation n'aborde pas tous les aspects du CIR et reflète la doctrine du MESR, qui est, par certains aspects et à tort, plus restrictive que les textes légaux, la doctrine administrative et la jurisprudence.

La création d'une plateforme de communication aura pour but de mettre en valeur les avantages du CIR pour les entreprises (en termes de trésorerie, de comptabilisation du CIR, de réduction des coûts, de financement, de facultés d'obtention du CIR...).

FAVORISER LES COLLABORATIONS DE RECHERCHE

Proposition n° 5

Favoriser toutes les recherches collaboratives

En déplaçant la sous-traitance.

Les motifs de cette proposition

- La majorité de la sous-traitance dans le cadre du CIR est réalisée auprès d'entreprises établies sur le territoire national. Le plafonnement des dépenses de sous-traitance à 10 millions d'euros ou à 12 millions d'euros ne peut donc pas être justifié par la crainte de voir financer la R&D de nos partenaires européens par le budget du CIR.
- Par ailleurs, le plafonnement est économiquement injustifié, car il limite la prise en compte dans le CIR des flux de commandes de R&D des grandes entreprises ou ETI vers les PME et les établissements publics de recherche. Il constitue donc également un frein au bon fonctionnement de l'écosystème de la recherche nationale.

Proposition n° 6

Optimiser le dispositif pour l'embauche des «jeunes docteurs»

En modifiant les modalités de calcul des effectifs de référence.

Les motifs de cette proposition

Les dépenses de personnel exposées depuis le 1^{er} janvier 2005 qui se rapportent à des personnes titulaires d'un doctorat ou d'un niveau équivalent sont prises en compte pour le double de leur montant, et les dépenses de fonctionnement correspondantes sont évaluées forfaitairement à 200% du montant des dépenses précitées pendant les 12 premiers mois qui suivent le premier recrutement, délai porté à 24 mois depuis le 1^{er} janvier 2008.

Pour éviter les effets d'aubaine, le b du II de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts précise que l'effectif salarié de l'entreprise à l'origine du recrutement ne doit pas être inférieur à celui de l'année précédente.

Afin de satisfaire à cette condition, il convient de comparer l'effectif moyen de l'année de l'embauche à l'effectif moyen de l'année précédente.

L'effectif moyen de référence est l'effectif moyen global de l'entreprise, et non celui de l'effectif directement et exclusivement affecté aux opérations de recherche.

Cette référence à la globalité de l'effectif constitue un frein important à l'efficacité de la mesure destinée à encourager l'embauche des «jeunes docteurs».

À cet égard, elle ne permet pas d'anticiper, dans le budget R&D des entreprises, l'impact positif du Crédit d'Impôt Recherche lié à l'embauche d'un «jeune docteur».

Par ailleurs, elle rend ce dispositif totalement inefficace en période de crise, où la tendance est à la réduction des effectifs.

En effet, la R&D est considérée comme un facteur de sortie de la crise et de croissance durable. Or, de nombreuses entreprises ne peuvent bénéficier de cette mesure incitative, alors qu'elles maintiennent leur effort de recherche et que la réduction de leurs effectifs concerne la plupart du temps le personnel autre que les chercheurs.

En conséquence, il est proposé de conditionner le bénéfice de la mesure à la variation positive des seuls effectifs des chercheurs et assimilés, véritablement représentative de l'effort de recrutement des «jeunes docteurs».

Proposition n° 7

Étendre la règle du doublement des dépenses aux structures privées des établissements publics de recherche

En prenant en compte, pour le double de leur montant, les travaux de recherche éligibles facturés par les structures privées auxquelles les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ont pu confier des activités de valorisation par conventions approuvées par leurs autorités de tutelle.

Les motifs de cette proposition

Le Crédit d'Impôt Recherche est l'un des instruments importants de la politique en faveur de la Recherche et de l'Innovation.

Ce dispositif a été aménagé et amélioré à plusieurs reprises ces dernières années. La Loi du 27 décembre 2008 a ainsi décidé que, parmi les dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt, celles qui sont confiées à des organismes de recherche publics ou à des établissements d'enseignement supérieur sont retenues pour le double de leur montant.

Un certain nombre d'entreprises ont noué des relations de collaboration en matière de recherche avec des établissements d'enseignement supérieur par l'intermédiaire de structures privées dites « adossées », filiales ou associations, auxquelles ces établissements ont confié, par conventions approuvées par les autorités de tutelle, leurs activités de valorisation. Les dépenses facturées par ces structures privées ne peuvent pas être retenues pour le double de leur montant, alors que les travaux sont réalisés au sein des établissements publics partenaires.

Ce désavantage, s'il était maintenu, serait source de complications pour les entreprises obligées de s'adresser à de nouveaux interlocuteurs pour contracter directement avec les établissements et perdant, de ce fait, les avantages qu'apportaient ces structures privées en matière notamment de professionnalisme dans les relations partenariales, de réactivité et de souplesse de gestion.

Au moment où les entreprises ont plus que jamais besoin de dispositifs d'incitation simples et efficaces, et dans la mesure où les travaux de recherche sont réalisés dans les laboratoires des établissements publics, ce qui est en général précisé dans les contrats, il conviendrait que les dé-

penses confiées à ces structures privées soient retenues pour le double de leur montant, comme si elles avaient été confiées directement aux établissements figurant à l'article 244 quater B d) du Code Général des Impôts :

- Les organismes de recherche publics.
- Les établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master.
- Les fondations de coopération scientifique.
- Les établissements publics de coopération scientifique (PRES).
- Les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées (par le MESR).

Il est donc proposé de soutenir l'amendement déposé par le gouvernement dans le Projet de Loi de Finances rectificative pour 2009, et qui vise à ajouter à cette liste les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, ayant pour fondateur et membre l'un des organismes précités ou des sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par l'un de ces mêmes organismes.

Cet amendement conditionne le bénéfice du doublement à deux conditions :

- Ces associations et sociétés doivent être agréées par le MESR, et avoir conclu une convention en application des dispositions de l'article L. 313-2 du code de la recherche ou de l'article L. 762-3 du code de l'éducation avec les organismes précités.
- Les travaux de recherche doivent être réalisés au sein d'une ou plusieurs unités de recherche relevant des organismes précités ayant conclu la convention.

Contrairement à l'amendement gouvernemental, il est proposé que ces dispositions s'appliquent aux crédits d'impôt calculés au titre des dépenses de recherche exposées à partir du 1^{er} janvier 2009, le dispositif proposé ne faisant que régulariser une anomalie et rétablir un équilibre.

AMÉLIORER DURABLEMENT LE FINANCEMENT DE LA R&D

Proposition n° 8

Bénéficiaire immédiatement du Crédit d'Impôt Recherche

En pérennisant le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche l'année de déclaration, à toutes les entreprises.

Les motifs de cette proposition

Le MEDEF a déjà transmis pour le PLF 2010 cette proposition. Elle n'a pas été totalement retenue. Elle vise pourtant à améliorer durablement la trésorerie des entreprises qui s'engagent dans la Recherche.

En effet, cette mesure permettra aux entreprises de disposer rapidement de financements pour poursuivre leurs efforts de R&D et de diminuer sensiblement leurs coûts notamment de refinancement (mobilisation de créance).

Elle évitera par ailleurs un décalage entre la budgétisation des travaux de R&D et leur financement par le CIR.

Cette mesure traduirait un engagement fort de l'État en faveur de la Recherche, en affichant son refus de faire de la trésorerie sur les créances dues aux entreprises, et sa volonté de ne pas réduire les effets de ce dispositif notamment en période de relance, en obligeant les entreprises et plus particulièrement celles qui entrent dans le système, à faire l'avance d'une année de dépenses de recherche éligibles sur trois ans.

Proposition n° 9

Éviter d'avancer à l'État un surcroît indu d'impôt

En autorisant la détermination des acomptes d'impôt sur les sociétés tenant compte du Crédit d'Impôt Recherche.

Les motifs de cette proposition

Cette proposition tend, d'une part, à rétablir l'égalité entre les contribuables et d'autre part, à faciliter la gestion de la trésorerie des entreprises.

Les entreprises qui ne clôturent pas leurs comptes au 31 décembre sont lourdement pénalisées par le décalage induit par l'annualité civile des bases de calcul du Crédit d'Impôt Recherche.

Par exemple, une entreprise qui clôture ses exercices au 30 septembre 2008, ne pourra prendre en compte pour sa liquidation d'impôt sur les sociétés (IS) au 15 janvier 2009 que le CIR calculé sur la R&D afférente à 2007, ce qui génère un différé d'imputation d'une à deux années.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises, notamment celles soumises au dépôt de comptes trimestriels, connaissent parfaitement leur situation au regard de la liquidation de l'IS dès le quatrième trimestre de l'année.

Or l'article 1668 — 4 bis du Code Général des Impôts (CGI) pose l'interdiction d'imputer sur les acomptes d'IS les

crédits d'impôt en ces termes : «L'entreprise qui estime que le montant des acomptes déjà versés au titre d'un exercice est égal ou supérieur à la cotisation totale d'impôt sur les sociétés dont elle sera redevable au titre de l'exercice concerné, avant imputation des crédits d'impôt, peut se dispenser de nouveaux versements d'acomptes.»

Dès lors, une entreprise est obligée de verser des acomptes d'IS, notamment au quatrième trimestre quand bien même elle aurait déjà trop versé d'impôt.

Par exemple : une entreprise dont la cotisation annuelle d'IS est de 100 000 €. Cette entreprise est obligée de liquider ses acomptes et verser 100 000 € d'acomptes quand bien même elle disposerait d'un CIR de 50 000 €. Pour obtenir le remboursement du trop versé, elle doit attendre la liquidation de son IS.

L'autorisation d'imputation du CIR sur les acomptes et le solde de l'impôt serait donc une mesure d'équité qui permettrait aux entreprises n'ayant pas clôturé au 31 décembre de l'année d'améliorer leur trésorerie. Il en est de même de la généralité des entreprises qui n'auraient plus à gérer une diminution induite de leur trésorerie.

Proposition n° 10

Optimiser l'impact du Crédit d'Impôt Recherche

En supprimant les freins à son fonctionnement.

Les motifs de cette proposition

Les freins identifiés n'ont aucun fondement économique. Ils relèvent pour certains d'une vision archaïque de la Recherche ou d'une application restrictive des textes fiscaux et de la jurisprudence.

Les freins identifiés sont relatifs à l'éligibilité de certaines dépenses, des modalités de calcul pénalisantes et une interprétation restrictive.

■ Les freins relatifs à certaines dépenses :

– **L'exclusion du mobilier** (tables, chaises et imprimantes) revient à considérer que les chercheurs et techniciens doivent travailler debout et qu'ils ne peuvent imprimer le résultat de leurs travaux...

À l'heure des TIC, ne pas vouloir prendre en compte la réalité des conditions de travail des chercheurs est totalement dépassé et ne prend pas en considération le minimum de « conditions normales d'équipement » requis pour effectuer cette activité.

– **L'exclusion de certaines charges sociales non obligatoires comme les mutuelles et/ou de certaines taxes** comme le versement transport est un non-sens économique, car il réduit significativement et artificiellement le coût réel des personnels affectés à la recherche. Par ailleurs, elle est source d'incertitude et de complexité pour les entreprises pour le calcul du CIR car les définitions données par l'Administration fiscale sont floues. À cet égard, il n'existe pas de liste faisant le partage entre ce qui est éligible ou non éligible. Dès lors, les entreprises sont régulièrement confrontées à des vérificateurs ou à des experts du MESR qui ont des interprétations divergentes voire très personnelles de la législation en vigueur.

– **L'exclusion des amortissements du matériel d'occasion** n'a pas fait l'objet de débat au Parlement. Il est donc difficile de savoir ce qui a prévalu à l'adoption de la seule prise en compte des amortissements des biens acquis à l'état neuf. Cette situation n'est pas équitable.

En effet, qu'un bien soit acquis à l'état neuf ou d'occasion ce devrait être sa destination qui commande la prise en compte ou non des amortissements y afférents.

Ainsi, il convient de relever que la notion juridique de transfert d'actif et de passif dans les opérations de restructuration permet de passer outre l'exclusion des matériels d'occasion.

Cependant, il apparaît que cette mesure handicape l'ensemble des entreprises qui ont besoin d'acquérir du matériel récent, mais pas forcément neuf pour débiter ou poursuivre leurs travaux de recherche. Il convient également de relever que cette mesure est particulièrement pénalisante pour les PME en phase d'amorçage qui ne disposent en général que de moyens financiers limités et ne peuvent pas toujours acquérir des matériels et instruments au top de la technologie.

– **L'exclusion des dépenses internes de prise et maintenance de brevet** alors que les dépenses externes et les dépenses internes liées à la défense des brevets sont éligibles. La non-prise en compte de ces dépenses de personnels est particulièrement pénalisante pour les entreprises qui investissent dans la protection de leurs portefeuilles de brevets et essaient d'en diminuer les coûts.

– **L'exclusion des redevances de licence de brevet concédées par les établissements de recherche publique.** Cette exclusion nuit au transfert de la recherche publique vers les entreprises privées. En effet, ces licences servent souvent de base aux travaux de recherche menés par les licenciés qui ne peuvent les prendre en compte pour le calcul de leur CIR. De plus, il ne serait pas acceptable que les établissements publics de recherche soient contraints de céder leurs brevets pour valoriser leur recherche. La prise en compte des licences dans le CIR permettrait donc de concilier la valorisation nécessaire des connaissances des établissements publics de recherche tout en sauvegardant leur légitime propriété sur les brevets.

– **L'absence d'encouragement du dépôt de brevets à l'étranger sur des inventions non brevetables en France ou dans l'EEE** (Espace Économique Européen), du fait de l'absence d'uniformité des législations. Dans une période économique perturbée et une concurrence internationale acharnée, la France a fait le pari de l'avenir et investit en ce sens.

Ces efforts entrepris en faveur de la Recherche et de l'Innovation seront vains si les résultats produits par cette politique volontariste et cet effort national ne sont pas protégés. « Les brevets sont le coffre-fort des inventeurs »⁵⁰ et garantissent le futur de la richesse nationale. Il est donc indispensable de soutenir le dépôt des brevets.

Dès lors, il existe dans le dispositif français actuel, un paradoxe qui tient au fait que les « dépenses de défense

⁵⁰ Cf. Madame Christine Lagarde.

de ces brevets» sont prises en compte dans le CIR sans limitation territoriale et sans plafond alors que dans la situation visée⁵¹, les dépenses de dépôt et de maintenance ne sont pas encouragées. De plus, ces frais sont engagés dans un environnement international qui se caractérise par des dispositifs nationaux souvent complexes, longs, coûteux et originaux.

L'absence d'harmonisation des législations nationales induit, dans certains domaines, des critères de dépôts différents. Ainsi, dans le domaine du logiciel, certaines créations intellectuelles peuvent bénéficier de la protection d'un brevet aux USA alors qu'ils ne pourraient pas être déposés en France. Le dépôt de ces brevets dans cet État est la condition indispensable de leur protection. Dès lors, il est dommageable que les entreprises les plus exposées à l'international et qui contribuent à la balance commerciale extérieure de la France se trouvent dans ce cas les moins soutenues dans leurs efforts.

Par ailleurs, au niveau du palmarès des demandes internationales de brevets, la France qui était jusque-là en quatrième position, a laissé sa place à la République de Corée qui en a déposé 7 061 en 2007, avec un facteur de progression de 18,8% par rapport à l'année 2006⁵². La France perd ainsi du terrain sur le plan international alors que le Gouvernement a une politique volontariste en faveur de la Recherche et de l'Innovation.

Les classements internationaux sont souvent pris comme indicateur du résultat des politiques menées par les États. Dès lors, l'insuffisance de dépôts internationaux induit un déficit d'image de la politique d'incitation de la France, de la réalité de l'activité de ses entreprises et de l'excellence de sa recherche.

Cette proposition vise donc en alignant le régime des brevets sur celui de la défense des brevets, à donner les moyens à la France de rester le pays des inventions en

lui permettant de s'assurer que sa politique économique ne soit pas détournée et à ses entreprises de protéger les résultats de leurs recherches également hors de l'EEE.

De plus, il vise à permettre à la France de marquer son engagement pour la Recherche et l'Innovation, et de contribuer par son rang dans le peloton de tête des pays déposant des brevets internationaux au rayonnement de ses compétences scientifiques et techniques et à la diffusion de ses innovations sur les marchés mondiaux.

■ Les freins relatifs aux modalités de calcul :

– **La limitation de la déduction chez le fournisseur des encaissements réellement pris en compte dans les dépenses éligibles du client.** Le principe d'absence de double déduction ne doit pas aboutir à une absence totale de déduction, ce qui est le cas actuellement lorsque le client est concerné par le plafond de 2 M€ et 10 M€. Dans ce cas, il n'y a pas prise en compte dans le CIR du client de l'ensemble du règlement des factures de sous-traitants agréés privés et publics dépassant le plafond ; corrélativement le fournisseur doit imputer sur son CIR l'intégralité des encaissements reçus.

– **L'imputation des avances remboursables sur l'assiette du Crédit d'Impôt Recherche** pour ne pas pénaliser les financements des entreprises notamment les PME dans les phases d'amorçage de leur projet, périodes au cours desquelles ceux-ci font le plus défaut.

■ Les freins liés à une interprétation restrictive :

– **L'interprétation restrictive de la notion de «chercheur» et de «technicien».** La réalité des travaux effectués doit prévaloir sur les conditions formelles de qualification. À cet égard, il convient de rappeler que ni le Code Général des Impôts, ni la doctrine administrative n'imposent de condition de diplôme ou de niveau s'agissant des techniciens.

51) Dépenses de dépôt et de maintien des brevets exposés hors EEE.

52) Source : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Voir dans le même sens, l'article des ÉCHOS du 8 décembre 2009 intitulé «Premier hit-parade mondial des brevets industriels» de Chantal Houzelle sur les premiers résultats du Corporate invention-board (www.corporateinventionboard.eu).

ANNEXE 1

Cadre méthodologique de l'étude

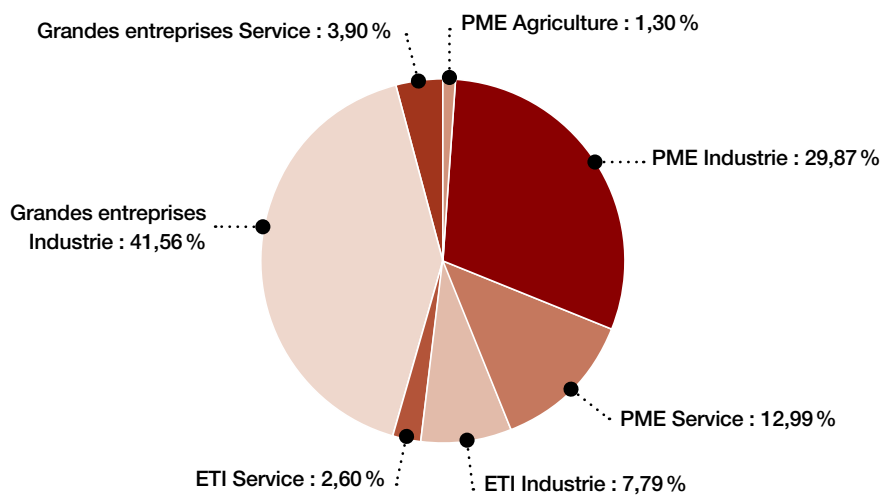
L'enquête lancée à l'initiative du MEDEF et réalisée par ACIES, a été effectuée à partir d'un questionnaire par entretien téléphonique, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 30 novembre 2009, auprès d'une centaine de dirigeants d'entreprises, responsables R&D, fiscalistes, représentants d'organismes publics de recherche ou de structures de valorisation de la Recherche. À ce jour, 89 d'entre eux ont accepté de répondre et que leur témoignage soit publié. Les acteurs interrogés représentent une très grande diversité de secteurs économiques, des activités traditionnelles (sous-traitance mécanique, fournisseur du BTP, industrie textile...) aux technologies les plus pointues (systèmes d'information, développement de logiciel ou de jeux vidéo, microélectronique, biotechnologies...). Toutes les catégories d'entreprises (PME, entreprises de croissance, Entreprises de Taille Intermédiaire, grands groupes ou leurs filiales) ont également répondu au questionnaire.

Enfin, les questions ont été posées aussi bien auprès d'entreprises ayant un siège social en France, que de sociétés ou de groupes implantés à l'étranger et disposant d'une activité en France.

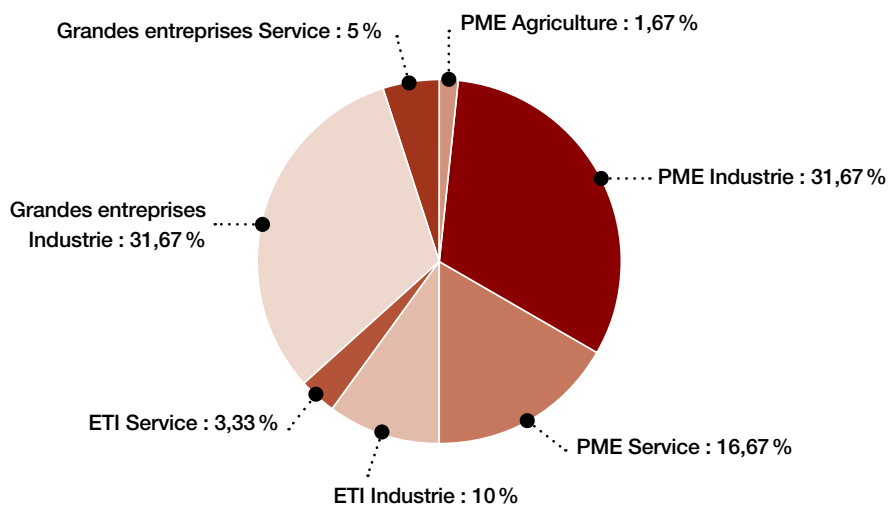
Le questionnaire comportait quatre parties⁵³ :

- L'identification de l'interviewé (catégorie d'entreprise, d'organisation, implantation du siège, secteur d'activité, technologies, effectifs).
- La connaissance du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche (modalités de calcul...).
- Des questions ouvertes sur les aspects qualitatifs du CIR (l'appréciation par l'interviewé de ce dispositif, ce qu'il a changé, ses contraintes...).
- Une question ouverte sur les propositions pour améliorer le dispositif.

Répartition des entreprises ayant répondu à l'enquête, par taille et par secteur d'activité



Répartition des entreprises citées en annexe 2, par taille et par secteur d'activité



⁵³ Le modèle de questionnaire peut être obtenu sur demande auprès de la société ACIES.

ANNEXE 2

Fiches de synthèse des interviews des acteurs de la Recherche

Cette annexe présente une synthèse des propos des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude qualitative réalisée par ACIES et qui ont accepté d'être nommément cités.

GRANDES ENTREPRISES ET FILIALES DE GROUPES

ALCAN CRV

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège du groupe Rio Tinto : Grande-Bretagne et Australie.

Secteur d'activité : industrie de l'aluminium.

Implantation d'Alcan CRV : Voreppe (Isère).

Activité : centre de R&D de classe mondiale sur les alliages et procédés de l'aluminium.

Effectif de R&D : 270 personnes.

Alfred THIRIEZ, Directeur

« Depuis la réforme du CIR, la France devient le pays qui soutient le plus la Recherche »

« Le CIR est un très bon dispositif pour dynamiser la R&D en France. Pour le groupe Rio Tinto qui possède des sites de R&D en Suisse, en Australie, au Canada et en France, l'Hexagone devient le pays qui soutient le plus la Recherche depuis la réforme hors support lié à des projets spécifiques. En 2009, les programmes de R&D développés sur notre centre de Recherche situé près de Grenoble ont plutôt augmenté. Il faut y voir un effet du CIR, même si nous considérons, plus exactement, que cette mesure nous a permis de ne pas revoir les projets à la baisse. Le CIR est devenu un enjeu budgétaire, car son impact est directement visible au niveau du résultat opérationnel. Le groupe auquel nous appartenons y est attentif. S'il n'a pas pris de décision visant à accroître considérablement les projets de R&D en France, il en a maintenu le rythme, malgré la dépression économique mondiale. En ce sens, le CIR est un élément qui entre en ligne de compte dans les décisions d'implantation des centres de R&D. En revanche, si le dispositif était appelé à devenir moins favorable, il est fort possible que cela se traduirait par une baisse directe de l'effort de Recherche en France. »

Suggestions d'amélioration

■ « Puisque le dispositif fonctionne, il faut le maintenir en l'état. Mais en ce qui nous concerne, une mesure mériterait d'être améliorée ; il est en effet aberrant que le montant des programmes de R&D éligibles soit limité à 2 M€ dès lors qu'ils sont confiés à une filiale. »

■ « Si la définition des critères est plutôt claire, il demeure quelques incertitudes sur les tâches éligibles. Il est donc encore difficile d'être sûr qu'un chercheur affecté à 100 % à des projets de R&D éligibles puisse être pris en charge à 100% dans le cadre du CIR. »

ALCATEL LUCENT BELL LABS FRANCE

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : communications.

Technologies : conception et fabrication de technologies de cœur de réseau, de systèmes de transmission optique et radio et de nouvelles applications.

Effectif : 70 000 personnes dans le monde, dont environ 15 000 en France.

Jean-Luc BEYLAT, Président Directeur Général

« Le CIR crée une véritable différenciation économique en France pour une R&D organisée à l'échelle mondiale »

« Avec cette mesure, la France a innové positivement, et de nombreux pays européens regardent cette réforme. Le nouveau dispositif crée une véritable différenciation économique en France pour un Groupe disposant d'une R&D organisée à une échelle mondiale. De plus, c'est une mesure qui permet de mettre en œuvre des projets R&D avec une grande flexibilité en regard de la nature de la Recherche, et sans trop de bureaucratie. Au niveau du groupe Alcatel Lucent, le CIR nous a permis d'accroître notre budget R&D, de lancer de nouveaux projets et d'augmenter nos effectifs de Recherche d'environ 10 % ces deux dernières années. Il a non seulement induit un renforcement de notre effort de Recherche en interne, mais aussi suscité un investissement accru dans l'écosystème de Recherche français, spécialement au travers de la Fondation Telecom qui a pour but de former des chercheurs dans nos domaines. Nous avons également pu intensifier nos partenariats de R&D, en particulier avec le secteur public. Si, avant la réforme, le CIR n'était pas perçu comme une source de revenus et comme un élément de décision intervenant dans les choix stratégiques de Recherche, il est clairement devenu aujourd'hui une ligne de revenus et un argumentaire pour lancer de nouveaux projets. À ce titre, la réforme du CIR nous a aidés à garder des activités de R&D en France. Avec cette nouvelle mesure, la France est le lieu où un chercheur est le plus compétitif en Europe. Cette différenciation économique est valable aussi hors d'Europe. Cela dit, nos choix d'implantation de R&D sont également très dépendants de la nature de la compétence des sites, de la qualité de l'écosystème local et de notre proximité avec les clients. Le CIR représente en outre un dispositif favorable pour les entreprises pendant la crise grâce à l'apport direct en trésorerie qu'il génère, et il permettra à ceux qui engagent des programmes R&D durant cette période d'être mieux armés en sortie de crise. Mais attention, il est primordial de maintenir le dispositif en l'état et de l'inscrire dans la durée, car nous savons bien que les premiers investissements ne sont pas efficaces s'ils ne sont pas

poursuivis dans le temps. La France a été très innovante à travers ce dispositif. En période de crise, il a permis de fixer des activités de Recherche sur le sol français. Mais si ce dispositif n'est pas au moins là pour cinq à dix ans, tous les effets de cette bonne mesure se trouveront annulés. Enfin, si l'on ne maintient pas non plus le taux de 30 % pour les dépenses éligibles et le remboursement au premier euro, les décisions des entreprises vont rapidement évoluer. En revanche, il faudrait que cette réforme soit mise en perspective par d'autres actions sur les écosystèmes, car la Recherche ne peut être performante sans un environnement favorable. La participation aux écosystèmes innovants, comme les pôles de compétitivité, est très complémentaire. »

ALSTOM

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : énergie et transport.

Technologie :

– **Alstom Transport :** conception et fabrication de systèmes de transport sur rail;

– **Alstom Power :** ingénierie pour centrales électriques clé en main, construction de turbines et alternateurs.

Effectif : 81 500 personnes, dont 15 000 en France.

Effectif de R&D : NSP.

Benoît VIEILLARD-BARON, Directeur Fiscal France

«Avec le CIR, la France est devenue le pays le plus attractif pour les dépenses de R&D»

«Le CIR est un dispositif efficace au sein de notre groupe, tant au niveau des montants que de la motivation des équipes, puisque nous reversons intégralement les crédits d'impôt obtenus aux services R&D. Nous incitons nos équipes à travailler avec des partenaires agréés. Par ailleurs, si nous avons encore peu de liens avec les Universités, la réforme du CIR est un élément qui devrait nous pousser à tisser davantage de partenariats avec les organismes publics. Cela étant, pour l'instant, le CIR est encore considéré comme «la cerise sur le gâteau», mais pas encore comme un véritable enjeu, même si au sein de la direction fiscale nous plaçons pour qu'il le devienne.

Aujourd'hui, d'un point de vue strictement fiscal, la France est devenue le pays le plus attractif pour les dépenses de R&D. Cela étant, la plupart des équipes de Recherche de la branche énergie d'Alstom restent basées en Suisse. Nous tentons de faire évoluer les choses. En revanche, il est certain que si le mode de calcul du CIR venait à être revu, cela mettrait un frein total à une éventuelle relocalisation des équipes de R&D en France.

Au final, je pense que le CIR constitue un élément de sortie de crise, mais sans grand effet de levier. Je le perçois davantage comme un moyen de pérenniser la croissance, car plus on soutient le développement des technologies en France, plus ce sera avantageux pour notre pays.»

Suggestions d'amélioration

■ «Il est important de maintenir un taux de dépenses éligibles à 30%. Un retour en arrière casserait le système. Aujourd'hui, nous sentons un élan, mais s'il était arrêté, la machine ne redémarrerait pas.»

■ «Certains points restent flous sur la définition des dépenses éligibles. Il serait bon d'élargir et de préciser certains points.»

■ «Concernant la sécurité du dispositif, nous n'avons pas assez de recul pour savoir si elle s'est réellement améliorée ou pas. Mais préciser plus et mieux les choses au niveau de la définition de la Recherche, notamment, ne peut qu'aller dans le sens de la sécurité de la mesure.»

ALSTOM POWER

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : énergie.

Technologies : ingénierie et fabrication de centrales électriques clé en main ; construction de turbines et d'alternateurs.

Effectif : 53 800 personnes.

Effectif de R&D : NC.

Catherine CASSIÈRE, Directrice Fiscale International

« Le CIR est le meilleur dispositif de l'OCDE et pourtant, il n'est pas encore assez connu »

« Le CIR est un dispositif extrêmement intéressant qui reste méconnu de sa cible. Il est en effet bien compris par les fiscalistes, mais il a du mal à pénétrer le cercle des dirigeants, notamment dans les grands groupes internationaux. Ainsi, au sein du Groupe Alstom comme dans beaucoup d'autres entreprises, la réforme n'a pas encore modifié les pratiques en profondeur dans le domaine de la R&D. Le CIR n'y est pas perçu comme un enjeu budgétaire, ni stratégique. Cela dit, nous incitons déjà nos équipes de Recherche à nouer des partenariats avec des sous-traitants agréés. La réforme du dispositif a en outre joué un rôle important en 2009 comme élément de sortie de crise en permettant de récupérer de la trésorerie. Mais le CIR demeure un dispositif complexe, et son contrôle reste souvent pénible. Nous espérons à l'avenir que cette mesure incite nos dirigeants à implanter des équipes en France. Mais si jamais le Gouvernement devait revenir en arrière sur son mode de calcul, le dispositif perdrait toute sa crédibilité. »

Suggestions d'amélioration

■ « Le CIR est le meilleur dispositif de l'OCDE et pourtant, il n'est pas encore assez connu. La définition reste très restrictive et elle est sujette à beaucoup d'interprétations lors de contrôles. Il faut aller vers plus de précision. »

■ « Par ailleurs, bien que le mode de calcul ait été simplifié, il reste encore trop complexe. Notamment, la dualité des contrôles entre équipes du ministère de la Recherche et des Finances complique l'approche du CIR. Il est par exemple très difficile d'établir un dialogue avec les équipes du ministère de la Recherche pendant le temps du contrôle. »

■ « Enfin, il serait bon de dé plafonner les dépenses de sous-traitance. »

ALSTOM TRANSPORT

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège en France : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : conception et fabrication de systèmes de transport sur rail.

Effectif : 27 000 personnes, dont 10 000 en France.

Effectif de R&D : le nombre de personnes prises en compte pour le calcul du CIR est de 600 ETP (équivalents temps plein).

Stéphane TARRIDEC, Vice-President Tax

«Le CIR est pris en compte dès l'élaboration de nos budgets»

«Dans un contexte où il est nécessaire de faire des économies, le CIR a permis de maintenir nos budgets R&D ainsi que les effectifs. En cela, le dispositif représente clairement un enjeu budgétaire. Le CIR est pris en compte dès l'élaboration de nos budgets. Il tend à devenir de plus en plus stratégique, car nous sommes attentifs à son impact lorsque nous définissons notre politique de R&D. En revanche, il n'a pas nécessairement d'influence sur notre politique de partenariats, si ce n'est que nous incitons certains de nos partenaires européens, souvent nos filiales d'ailleurs, à se faire agréer. Nous travaillons sur des projets essentiellement en interne et en sous-traitance avec nos filiales. Le CIR ne dicte pas non plus nos choix d'implantations des équipes de R&D. Nos centres de R&D sont implantés en France car nos principaux partenaires et clients sont en France et que nous tenons à rester proches de nos clients.

J'ajoute que plus généralement le CIR me paraît constituer un véritable élément de sortie de crise qui a permis de bénéficier d'un apport de trésorerie, mais c'est encore plus certainement un facteur de pérennisation de la croissance.»

Suggestions d'amélioration

■ «Certains points dans la définition de la Recherche éligible sont sujets à interprétation, et cette interprétation n'est pas toujours partagée par nos interlocuteurs de l'Administration en charge du contrôle. Davantage de précisions couperaient court à ces imprécisions et aux interprétations.»

■ «Quelques points peuvent aussi être litigieux sur les règles de calcul.»

■ «De fait, même si globalement ce dispositif est assez bien sécurisé, les incertitudes qui demeurent sur certains points peuvent introduire des éléments d'insécurité.»

AMADEUS

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Espagne.

Secteur d'activité : solutions technologiques et de distribution pour l'industrie du voyage et du tourisme.

Technologie : développement de logiciel.

Effectif groupe : 8 600 personnes.

Effectif du site de Sophia-Antipolis : 2 500 personnes.

Effectif des équipes de Développement : 2 000 personnes.

Christian GIANA, Directeur Administratif et Financier

« La mesure fiscale la plus incitative au monde en faveur de la R&D »

« Il y a peu de dispositifs fiscaux en France dont on peut dire qu'il est le meilleur au monde. Et bien c'est le cas du crédit impôt recherche ! Il n'existe pas dans d'autres pays européens, du moins pas dans les mêmes proportions, et il s'agit certainement de la mesure fiscale la plus incitative au monde en faveur de la R&D. Pour notre part, nous l'appliquons au développement de logiciel. Notre groupe, créé par des compagnies aériennes européennes et présent dans plus de 220 pays, conçoit des solutions informatiques pour les fournisseurs de voyages et les grandes compagnies de transport de passagers. Notre siège est à Madrid, le centre de traitement des données à Erding, et toutes les fonctions de développement sont implantées à Sophia-Antipolis. Notre site est de loin la plus importante implantation du groupe, et après une croissance continue, il a fortement accru ses effectifs depuis 2007 (500 personnes recrutées environ). En 2009, nous avons ralenti notre politique d'embauche, mais l'entrée en vigueur de la réforme du CIR a permis de maintenir un effort de R&D tout à fait important à Sophia-Antipolis. Sans cette mesure, on peut sans doute estimer que nos investissements auraient été réduits de l'ordre de 10 %. Nous lancerons aussi davantage de projets de développement amont avec la recherche publique française, avec des organismes comme l'INRIA ou le CNRS, car les risques financiers sont considérablement minorés avec les nouvelles mesures.

J'ajoute que de tels dispositifs, dans les problématiques de localisation des développements, comptent ! Auparavant, la question de l'implantation ne se présentait pas, car notre site devait atteindre une taille critique. Maintenant qu'il l'a obtenue, elle se pose davantage. La France est certes reconnue pour son excellence dans le développement de logiciel, et notre groupe a jusqu'à présent plutôt eu tendance à accorder sa confiance dans un écosystème local et des compétences qui ont déjà fait leurs preuves. Mais il est aussi difficile de contrer totalement les effets de mode, et les pratiques de développement de logiciel en off-shore sont aujourd'hui couramment pratiquées. Je pense à cet

égard que le CIR peut influencer des décisions et venir contrebalancer des subventions à l'implantation qui sont décernées par d'autres pays. En cela, le CIR est certainement une mesure très intelligente. Je suis enfin convaincu que le CIR représente un excellent moyen de sortir de la crise par le haut, c'est-à-dire en maintenant de l'innovation en France. Car la sortie de crise ne doit pas se faire au prix des capacités à innover. Ce qu'il faut s'attacher à sauver, ce sont les entreprises capables de se développer, de devenir leader sur leur marché et de faire le business de demain. »

Suggestions d'amélioration

« Pour pérenniser le CIR et que son effet soit optimal, la sécurisation du dispositif est essentielle. À ce titre :

■ « Nous avons besoin de davantage de précisions sur la définition de la Recherche appliquée au développement des logiciels, et de bonnes pratiques sur le sujet. Beaucoup d'entreprises de ce secteur d'activité renoncent à recourir au CIR faute de commentaires de textes clairs et explicites, car le risque au moment du contrôle est trop élevé. »

■ « La communication doit absolument être harmonisée entre l'Administration fiscale et le ministère de la Recherche, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Des référentiels cités dans des textes fiscaux ne sont pas reconnus par le ministère de la Recherche. De telles approches dissonantes ne devraient pas exister. »

■ « L'application du CIR devrait être facilitée par des contrôles a priori, et non a posteriori, ou alors par des méthodes de référence qui réduisent l'aléa d'un contrôle. Une entreprise n'a pas envie de frauder, ni envie de se faire sanctionner sur des règles non clarifiées au moment où elle commence à mettre en œuvre le dispositif. »

ARCELORMITTAL

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Luxembourg.

Secteur d'activité : sidérurgie (leader mondial de la production d'acier).

Technologies : développement de produits en acier dans les domaines de l'automobile, de l'emballage, de la construction, de l'industrie.

Effectif groupe : 316 000 personnes en 2008.

Effectif du centre de Recherche de Maizières-Lès-Metz : 600 à 700 personnes.

Effectif de R&D : 1 300 à 1 400 personnes.

Gilbert PETIG, Coordinateur CIR, Responsable Informatique R&D et de l'équipe de Contrôle de Gestion

«Le montant de notre CIR a été multiplié par quatre»

«En période de crise, sans le Crédit Impôt Recherche, la R&D française aurait été mise à mal. À nos yeux, il s'agit d'un dispositif majeur, qui permet de baisser le coût de la R&D pour les entreprises, notamment vis-à-vis de leurs concurrents européens, nord-américains ou asiatiques. Il limite ainsi clairement l'externalisation de la R&D vers d'autres pays et l'enjeu est de taille puisqu'aujourd'hui, 70% de la R&D d'ArcelorMittal est réalisée en France. En 2007, le budget de R&D s'élevait à 200 millions d'euros et il nous a été demandé d'en diminuer le coût en 2008, en utilisant l'ensemble des sources de financement de l'innovation là où opère le groupe. Sans le CIR français dans sa version 2008, la R&D française aurait été divisée par deux. Or aujourd'hui, grâce à ces dispositifs, le budget R&D reste de l'ordre de 200 millions d'euros mais le coût supporté par le groupe n'est plus que de 100 millions d'euros. Pour ArcelorMittal, l'effet du CIR a été démultiplié par la réforme : entre 2007 et 2008, sans effort d'optimisation particulier de notre part, le montant de notre CIR a été multiplié par quatre. Et par voie de conséquence, il est devenu central dans notre stratégie. Lorsque nous réfléchissons à des réorganisations de la R&D, nous examinons les impacts sur le CIR et les moyens de l'optimiser. Nous le faisons également remonter à l'EBITDA, soit à notre marge opérationnelle. Le fait de pouvoir affirmer que le CIR permet d'augmenter la marge opérationnelle du groupe, et plus seulement de diminuer le coût de la R&D, le rend encore plus stratégique à tous les niveaux.

Par ailleurs, la réforme du CIR a eu un impact évident sur la manière dont le groupe monte ses projets de Recherche. Deux réflexes se sont instaurés : faire agréer nos laboratoires en interne pour traiter la Recherche chez nous, ou chercher à utiliser une société agréée ou à faire agréer nos sous-traitants.

Enfin, le Crédit d'Impôt Recherche nous permet de maintenir des projets plus risqués. Alors que les entreprises exigent des retours sur investissement de plus en plus courts, sans le CIR, la Recherche très amont serait pénalisée.»

Suggestions d'amélioration

■ «Inscrire le CIR dans un contrat cadre de plusieurs années, afin de garantir aux entreprises que la durée du dispositif sera compatible avec leurs projets et qu'elles puissent ainsi stabiliser leur stratégie vis-à-vis du CIR.»

■ «Les jeunes docteurs actuellement, s'ils sont embauchés à la sortie de leur doctorat, ne coûtent rien pendant deux ans, à condition que les effectifs de la société ne baissent pas pendant deux années consécutives. Ce qui se révèle inapplicable dans les faits, puisque les effectifs globaux de la société sont pris en compte et non les seuls effectifs de R&D.»

■ «Enfin, un point de vigilance pour le CIR français : certaines mesures plus favorables dans les pays limitrophes pourraient le concurrencer. Ainsi dans certaines régions, les critères d'éligibilité au CIR sont beaucoup plus ouverts qu'en France. Sans pour autant tout autoriser, certains critères ou certaines procédures méritent d'être allégés.»

GROUPE AXA

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : assurance et gestion d'actifs.

Technologies : analyse de risques dans la gestion d'actifs.

Effectif groupe : 214 044 collaborateurs (salariés et distributeurs exclusifs).

Effectif de R&D : non significatif.

Armand LIMONGI, Directeur Fiscal Groupe

« Nous cherchons aujourd'hui à bénéficier du dispositif, notamment sur l'embauche de jeunes docteurs »

« Le Groupe AXA a recours au CIR depuis 2008, pour son activité de gestion d'actifs et des projets de Recherche en management des risques. L'intérêt de ce dispositif est de permettre de réaliser une économie fiscale et d'améliorer le résultat consolidé. Chez AXA, nous pensions bénéficier du CIR dans le cadre de sous-traitances de logiciels informatiques. Or des opérations de Recherche éligibles au CIR ont été détectées là où nous ne l'attendions pas, c'est-à-dire dans l'analyse de risques (dans le secteur de la gestion d'actifs notamment). Cela représente d'ailleurs le poste le plus important sur lequel nous pouvons demander un Crédit d'Impôt Recherche chez AXA. Ces investissements en R&D ont été lancés avant la réforme du CIR. Nous cherchons aujourd'hui à bénéficier du dispositif sur certains éléments de ce programme d'investissements engagé depuis deux ans, notamment sur l'embauche de jeunes docteurs. Et même si ces montants investis sont négligeables par rapport au chiffre d'affaires total réalisé par le groupe, nous avons saisi cette opportunité, et nous allons essayer de creuser l'effort d'investigation au titre de l'exercice 2009. Après la réforme de 2008, le crédit d'impôt est en effet devenu particulièrement incitatif. La sécurité juridique du dispositif a aussi été considérablement améliorée avec la possibilité de demander un rescrit. Le CIR permet aujourd'hui de décider plus facilement de faire de la Recherche.

De façon plus large, cela paraît faire sens de maintenir le CIR – largement imité depuis par certains de nos partenaires européens — pour encourager les entreprises françaises à faire de la Recherche et valoriser leurs efforts en la matière. »

Suggestions d'amélioration

■ « Dans le secteur d'activités des services, nous avons du mal à apprécier le caractère éligible de nos dépenses en R&D, compte tenu du caractère très technique de cette appréciation, qui dépasse la simple compétence fiscale. Nous sommes quasiment obligés de faire appel à un cabinet extérieur. »

■ « Par ailleurs, à peine le CIR déclaré au titre de 2008, nous avons reçu une demande d'informations complémentaires, assez lourde en termes de justificatifs à fournir, de la part du ministère de la Recherche, ce qui a bloqué la possibilité de remboursement anticipé. Cette attitude un peu suspicieuse dès qu'un dispositif incitatif est créé est assez dommageable pour les entreprises – et consomme beaucoup de temps et de ressources. Il serait préférable d'être plus dans un climat de confiance, quitte à baisser un peu le taux du CIR. »

BULL

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Les-Clayes-Sous-Bois (Yvelines).

Secteur d'activité : informatique.

Technologies : systèmes d'information, systèmes ouverts (logiciels libres) et sécurisés.

Effectif : 8 000, dont 4 000 environ en France.

Effectif de R&D : environ 700 personnes.

Michel GUILLEMET, Directeur de la R&D
et Jacques VIEU, Chargé de la Fiscalité

«Ce dispositif protège les projets de R&D en cours»

«Le CIR a pour l'instant permis à BULL d'éviter de diminuer ses investissements en R&D. Dans un contexte économique difficile, ce dispositif protège les projets de R&D en cours et nous autorise à maintenir les effectifs. Grâce à cette mesure, la R&D est également moins considérée comme un "puits sans fond" en interne par les instances décisionnelles. Je pense par ailleurs que nous sommes seulement en train de découvrir l'ampleur de l'aide que le CIR peut représenter. Lorsque nous l'aurons mesurée totalement et que nous aurons fait le tour de toutes les niches d'éligibilité, nous atteindrons sans doute un CIR encore supérieur à ce que nous pensions. L'importance des sommes en jeu et leur impact sur nos résultats nous ont d'ailleurs poussés à engager un cabinet conseil pour nous entourer de toute l'expertise nécessaire et nous aider à optimiser le CIR. L'incrédulité domine devant l'ampleur du dispositif : les montants sont tellement importants que l'on imagine assez facilement que nous allons être contrôlés assez massivement, et peut-être par des personnes qui ne sont pas nécessairement les plus aptes à juger du caractère innovant de tel ou tel projet de Recherche.»

Suggestions d'amélioration

- «Le caractère innovant des projets reste une notion floue qu'il faudrait selon nous préciser.»
- «L'approche des services fiscaux ne se situe pas dans la logique de la réforme instaurée par le CIR. Leur rôle consiste plutôt à sanctionner. Nous craignons que, comme par le passé, ils commencent par refuser de reconnaître un caractère innovant aux projets, puis par envoyer un redressement dont l'impact financier sera énorme, même si par la suite le redressement est abandonné.»
- «Nous nous demandons si les critères d'agrément sont suffisamment faciles à obtenir; nous nous posons cette question par rapport à nos sous-traitants qui demandent un agrément.»

Groupe FAURECIA

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège : Nanterre (Hauts-de-Seine).

Secteur d'activité : équipementier automobile.

Technologies : sièges automobiles, lignes d'échappement, planches de bord, panneaux intérieurs et blocs avants.

Effectif : 54 000 personnes.

Pierre LAMOUREUX, Directeur Fiscal

« Le CIR est l'un des éléments qui plaident en faveur de la localisation de la R&D en France »

« Le nouveau CIR est un dispositif très incitatif pour développer la Recherche en France, notamment au regard des législations en vigueur dans d'autres pays européens, et voire à l'échelle mondiale. Depuis la réforme, le CIR est devenu un enjeu budgétaire pour notre groupe. Nous sommes beaucoup plus attentifs à la nature de nos dépenses de R&D. Nous essayons également chaque fois que cela est possible au regard des compétences que nous recherchons de travailler avec des partenaires agréés. Nous avons récemment informé et sensibilisé nos équipes internes sur les avantages du CIR et les nouvelles possibilités de partenariats qui s'ouvraient.

Le CIR représente donc un facteur qui prend de plus en plus de poids lorsqu'il s'agit de définir nos politiques d'investissements. C'est aussi l'un des éléments qui plaident en faveur de la localisation de la R&D en France. Mais ce n'est pas le seul, même si son poids s'est accru et qu'il compte de plus en plus en phase d'arbitrage lorsqu'il s'agit de lancer de nouveaux projets. En revanche, si le mode de calcul était amené à changer de façon moins favorable, l'impact positif serait bien évidemment considérablement réduit.

Dans cette période difficile, le CIR, notamment à travers l'apport de trésorerie qu'il a généré cette année grâce au remboursement anticipé, a constitué un élément de plus pour aider la filière automobile à sortir de la crise. »

Suggestions d'amélioration

■ « La définition de la Recherche mériterait d'être plus précise. Il subsiste encore des incertitudes quant à la définition de certaines activités et ou dépenses éligibles. À cet égard, le vocabulaire utilisé dans les fiches décrivant les projets peut conduire à ce qu'un projet entre ou n'entre pas dans un cadre éligible. »

■ « Concernant les contrôles, l'idéal serait que le ministère dispose de spécialistes parfaitement rodés aux spécificités techniques des différents secteurs d'activité. Cela éviterait parfois des décalages de compréhension entre l'entreprise contrôlée, très concentrée sur son sujet, et l'expert qui doit couvrir plusieurs champs de compétences et qui se place sur un terrain plus généraliste. »

GENERAL ELECTRIC ENERGY PRODUCTS

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : États-Unis.

Secteur d'activité : énergie.

Technologie : turbines à gaz de grande puissance.

Effectif groupe : 300 000 personnes.

Effectif du site de Belfort : 2 000 personnes.

Effectif de R&D : 500 personnes

Emmanuel KERRAND, General Manager EPE Product Engineering

«Le CIR a changé le regard porté sur la France»

« Notre équipe d'ingénierie occupe 500 personnes à Belfort. Elle développe des technologies pour les turbines à gaz de grande puissance servant à la production d'électricité. Le CIR, nous l'utilisons depuis 10 ans. Seuls les financiers maîtrisaient l'application des anciens critères. Depuis la réforme, nos équipes intègrent désormais le CIR comme un outil de travail dans l'élaboration de leurs plans de développement à trois ans. Nous avons surtout, depuis 2008, fortement accru les montants alloués aux projets de développement, qui seront encore augmentés de 20 % entre 2009 et 2010. L'aménagement du CIR a clairement eu pour effet d'attirer sur notre site de nouveaux projets qui se seraient faits ailleurs ou qui n'auraient pas du tout vu le jour sans cette réforme. De même, nous avons aujourd'hui les coudées franches pour renforcer des partenariats de développement avec des laboratoires et des universités, et pour initier des projets collaboratifs en France ou en Europe, ce qui est complètement nouveau pour nous. Sur la question des effectifs, je reste prudent, car du fait de la crise, nous avons dû réaffecter une partie des ressources d'ingénierie habituellement mobilisées par la fabrication sur des projets de développement éligibles au CIR. Il n'en reste pas moins que les effectifs du site de Belfort se sont accrus de 40 % depuis 2005 et qu'ils ont été maintenus pendant la crise. Je suis particulièrement sensible au message global passé autour de la réforme par les pouvoirs publics : "on veut maintenir, voire renforcer la R&D en France", et je crois qu'il a été pleinement reçu dans les réseaux français et européens. Chez General Electric, il est passé au plus haut niveau du management du groupe, qui examine maintenant attentivement, à compétences égales, si certains développements peuvent être confiés en France. Sur ce point, le CIR a changé le regard porté sur la France. »

Suggestions d'amélioration

- « On sent une volonté des pouvoirs publics, à travers la réforme, de maintenir de la R&D en France et en Europe. Mais les entreprises manquent de visibilité et de partage d'expériences sur le sujet. Si cela fonctionne, génère de l'activité de R&D en France, montrons-le ! Mettre en commun des expériences, échanger des bonnes pratiques, constituerait une initiative très puissante qui doit être portée par les pouvoirs publics. »
- « L'État devrait inciter davantage les PME à utiliser ce dispositif. Il faut créer une vraie dynamique autour du CIR, comme il en existe une autour des pôles de compétitivité. »

IMERYS CERAMICS FRANCE

Catégorie d'entreprise : filiale de grand groupe (IMERYYS).

Implantation du siège : Limoges (Haute-Vienne).

Secteur d'activité : extraction de matières premières.

Technologies : procédés de transformation des minéraux, applications céramiques innovantes et recherche géologique.

Effectif groupe : 14 000 personnes.

Effectif Imerys Ceramics France : 1 700 personnes.

Effectif de R&D : 20 personnes.

Alexandre SEVAGEN, Directeur du Ceramics Center, Directeur R&D de la division matières premières

« Le CIR est de l'argent public bien utilisé »

« Chez Imerys Ceramics France, nous utilisons le CIR depuis longtemps, mais la création de notre Centre de recherche de Limoges dédié aux procédés de transformation des minéraux et applications céramiques innovants a coïncidé avec la réforme de 2008. Sans aucun doute, ce dispositif est très incitatif : soit il conduit à investir davantage en R&D, soit il permet de décider de lancer un projet pour un coût réduit. C'est de l'argent public plutôt bien dépensé car véritablement assis sur de la Recherche effective et très appliquée. En cela, le CIR est un facteur d'innovation proprement dit. Il est également favorable à l'emploi. Chez Imerys Ceramics France, il a participé à l'embauche de 4 jeunes doctorants en 2008. Les investissements sont aussi particulièrement encouragés auprès des organismes publics. La réforme a ainsi modifié et amplifié nos flux d'achats vers le public.

Dans un Groupe international leader mondial de la valorisation des minéraux comme le nôtre, sans aucun doute, si l'occasion se présente, le CIR interviendra dans le choix d'implantation de la R&D en France. Or décider de faire ou non de la Recherche en France peut conditionner l'avenir de tout un secteur d'activité ! L'attractivité du territoire constitue un atout majeur inhérent au CIR. Tous les pays ne proposent pas ces mêmes facilités. Je pense donc qu'il faut continuer. Le CIR dynamise la Recherche, en particulier dans cette période de crise. Sans ce dispositif, les décisions de réduction de voilure R&D seraient beaucoup plus drastiques. Pour un effet durable, il faut poursuivre sur la même voie. »

Suggestions d'amélioration

■ « Dans la définition de la Recherche, un champ me paraît mal couvert : celui de la recherche de gisements de matières premières nouvelles. »

■ « Malgré certaines améliorations, le doute persiste quant à l'éligibilité d'un projet au final. Un projet de Recherche, par nature, évolue. Nous sommes dans des activités éloignées de la rigidité de certains contrôles. Des impératifs du CIR pourraient être assouplis. »

■ « Lorsque l'on investit dans la Recherche, surtout dans une entreprise industrielle, une somme significative est consacrée à prouver le bien fondé d'un travail sur un sujet, c'est-à-dire au "marketing de la Recherche". Ceci n'est pas couvert par l'éligibilité du CIR alors que cet aspect contribue à l'efficacité des recherches. »

PHILIPS FRANCE

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Amsterdam (Pays-Bas).

Secteurs d'activité : santé, éclairage, style de vie.

Technologies : imagerie médicale, lampes d'éclairage.

Effectif Groupe : 120 000 personnes.

Effectif France : 4 000 personnes.

Effectif de R&D France : 150 personnes.

Béatrice de BEAUFORT, Directrice Fiscale

«Le CIR permet de conserver une avance technologique»

«Chez Philips France, le nouveau CIR est une forme de ressources dont peuvent arguer les chercheurs français face à ceux de nos autres unités européennes. Ce dispositif leur a déjà permis de lancer de nouveaux projets, rendus possibles grâce à un renforcement des équipes. Nous avons ainsi pu embaucher cinq chercheurs supplémentaires sur notre activité Health care, dont deux thésards CIFRE venus compléter l'équipe de R&D en imagerie médicale sur notre site de Suresnes.

Nous bénéficions du CIR depuis de nombreuses années en développant la R&D également sur d'autres sites dédiés à notre activité éclairage, sur la conception de lampes pour l'industrie automobile, de luminaires destinés aux voies publiques et sur des halogènes. Au sein du Groupe, les Français ont mis en avant l'avantage que représente le CIR à l'international, surtout depuis que nous sommes passés à un taux de 10 à 30 % d'éligibilité des dépenses. Cet aspect de la réforme représente un avantage stratégique significatif au sein de l'Union européenne. Nous attirons une population de personnels qualifiés sur le sol français, ce qui nous permet de maintenir un savoir-faire et de conserver une avance technologique dans certains domaines.

Depuis 2008, Philips France a sollicité et obtenu, à deux reprises, un remboursement anticipé. De telles mesures représentent évidemment un élément important, sans être toutefois décisif, dans les décisions d'investissement de R&D pour l'avenir.»

RENAULT TRUCKS

Catégorie d'entreprise : grand groupe (AB VOLVO).

Implantation du siège : Suède.

Secteur d'activité : conception et fabrication de véhicules industriels.

Technologies : moteurs hybrides, récupération et gestion de l'énergie, systèmes d'assistance à la conduite pour le fuel et la sécurité active, maintenance prédictive, architecture et système télématiques.

Effectif groupe : plus de 97 000 personnes.

Effectif de Renault Trucks SAS et filiales : environ 14 000 personnes.

Effectif de R&D : 443 chercheurs et techniciens en 2008.

Catherine MAURY-DAVIS, Responsable du Département Fiscal

« Le CIR est devenu un enjeu à la fois budgétaire et stratégique »

« Le CIR est un argument pour localiser la Recherche innovante en France. C'est d'autant plus important pour Renault Trucks qui travaille continuellement sur des projets innovants pour faire évoluer sa gamme de véhicules. À ce titre, et malgré une conjoncture difficile, Renault Trucks a préservé ses investissements R&D considérés comme stratégiques. D'une manière générale, il est clair que les sites sont en compétition exacerbée dans certains domaines et que tout dispositif d'aide à la R&D (à commencer par le CIR) est un facteur explicite ou implicite d'ancrage des activités. Le même constat peut être dressé dans des pays comme les USA, qui disposent de dispositifs sans doute différents, mais également efficaces. Aujourd'hui, la France s'est dotée d'un dispositif réellement incitatif. Il permet sinon la localisation, ce qui est trop tôt pour l'apprécier, du moins le maintien de la R&D en France. Il est certain que si le Crédit d'Impôt Recherche venait à disparaître, cela constituerait un frein pour pérenniser et développer notre R&D sur le territoire français.

Chez Renault Trucks, nous avons effectué un important travail de sensibilisation en interne, auprès de nos instances R&D, sur les différents points de la réforme. Les services R&D se sont appropriés les nouvelles mesures : ils mettent en évidence le crédit d'impôt dans leur présentation budgétaire. Tout au long de l'année, les équipes se penchent sur l'éligibilité de leurs projets au CIR, avec l'aide des contrôleurs de gestion. Les services R&D argumentent réellement et favorisent ainsi la localisation en France des projets. Tout cela illustre à quel point, chez Renault Trucks, le CIR est devenu un enjeu à la fois budgétaire et stratégique. En période difficile, il représente de surcroît une bouffée d'oxygène, notamment avec la mesure de remboursement anticipé. Par ailleurs, la R&D implique pour Renault Trucks le développement de partenariats technologiques (Renault Trucks est membre du pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks & Bus) et le recours à la sous-traitance, notamment auprès

de sociétés privées agréées (UTAC, Vibratrac...), mais également auprès d'organismes publics (Institut Français du Pétrole). »

Suggestions d'amélioration

- « Nous souhaiterions voir le périmètre des dépenses de Recherche éligibles s'élargir. »
- « Il nous semblerait judicieux que le plafond des dépenses de sous-traitance soit supprimé ou pour le moins augmenté. »
- « Enfin, la loi pourrait être modifiée pour permettre un remboursement immédiat du CIR (à défaut de pouvoir s'imputer sur l'IS). La mesure de remboursement anticipé, qui doit être reconduite dans le projet de Loi de Finances 2010, devrait pour le moins, être reconduite pour les exercices à venir. »

GROUPE SEB

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Siège : Écully (Rhône).

Secteur d'activité : petit électroménager et articles culinaires.

Technologies : développement de concepts inédits, de fonctionnalités nouvelles.

Effectif : 20 000 personnes dans le monde, 7 500 en France.

Effectif de R&D : 600 personnes dans le monde, dont 420 en France.

Luc-Alain DOHAN, Chief Technology Officer

«Le CIR permet de maintenir une culture de Recherche au sein de notre groupe»

«Ma perception du CIR est très positive. Son effet financier est lui aussi bénéfique. Mais la mise en œuvre du dispositif nécessite parfois d'entrer dans des débats avec les ministères qui ont une définition de la Recherche fluctuante, et parfois éloignée de la conception de la Recherche telle qu'elle est pratiquée dans les entreprises.

La philosophie du Groupe SEB n'est pas de monter des programmes de Recherche pour bénéficier de subventions ou d'un crédit d'impôt. Nous faisons de la Recherche parce que nous avons des idées, correspondant soit à des concepts inédits et différenciants, soit à des fonctionnalités nouvelles et pour apporter toujours plus de facilité et de plaisir aux utilisateurs des produits. La Recherche, ce n'est pas du stop and go, c'est une course de fond! Le CIR est un facteur qui permet de maintenir cette culture au sein de notre groupe. De fait, il n'a pas eu un aspect incitatif direct. Mais nos budgets R&D sont maintenus, nos effectifs également, et le CIR contribue bien entendu à ces résultats. La France se trouve en concurrence avec des équipes au Brésil et en Allemagne qui sont toutes de très bon niveau. En Chine, nous disposons également d'équipes qui montent en puissance. Le CIR peut faire basculer la balance en faveur de la France, tout en restant un argument défensif.»

Suggestions d'amélioration

■ «La définition de la Recherche telle qu'elle est présentée ne tient pas compte de la Recherche industrielle, qui est une activité à vision économique dont l'objectif est d'assurer un avantage concurrentiel à l'entreprise. Pour mener à bien des programmes de Recherche industrielle, il faut déployer simultanément plusieurs profils de personnel : des scientifiques qui comprennent les phénomènes (ils sont très diplômés, mais ne sont pas toujours créatifs et capables de "faire"), des "inventeurs" qui "trouvent" sans pour cela tout comprendre, et des "réalisateurs", souvent des ingénieurs capables de faire des prototypes. Plus que le niveau de formation initiale, la position salariale, l'âge, le nombre de brevets, doivent être pris en compte dans la définition des personnels de Recherche. Faire de la Recherche Industrielle, ce n'est en effet pas simplement employer du personnel très diplômé et mettant en œuvre des appareillages compliqués ; c'est la fonction économique concurrentielle et la nature des travaux qui importent. Un laboratoire de criminologie, d'expertise ou d'analyse médicale, malgré leur contenu scientifique, ne sont pas des activités de Recherche.»

■ «Le CIR ne prend pas non plus en compte l'adaptation à la demande de technologies déjà existantes. Autant une réduction marginale de coût ne peut être un objectif de Recherche (quoi que la question puisse être posée dans des industries de "process" fabriquant des commodités), autant un abaissement très substantiel des coûts et la prise en compte d'un champ de contraintes très différent (normes, ergonomie...) est un véritable programme de Recherche, dans son contenu scientifique et dans son impact concurrentiel. La seule mention, perçue négativement, de "réduction de coût" doit donc être très nuancée.»

SMIE

Catégorie d'entreprise : filiale de groupe.

Implantation du siège : Noisy-Le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Secteur d'activité : fabricant de systèmes de sécurité et d'aide à la conduite pour les engins de levage.

Technologies : conception de systèmes anti-collision, anémomètres, superviseurs, indicateurs, afficheurs.

Effectif : 33 personnes.

Effectif de R&D : 6 personnes.

Jean-Louis OLIVIER, Président Directeur Général

« Sans le CIR, nous ne ferions pas de R&D de façon aussi dynamique! »

« Le CIR est un dispositif indispensable! Nous sommes une PME dans le secteur de la construction de matériels spécifiques pour engins de levage. Sans cette mesure, nous ne ferions pas de R&D et certainement pas de façon aussi dynamique! Nous avons recours au CIR depuis plus de dix ans. Bénéficier de ce crédit d'impôt est très motivant pour maintenir des efforts de R&D d'ampleur dans une PME, même si nous sommes loin des moyens dont peuvent bénéficier les grandes entreprises, tant administratifs que juridiques. Nous subissons la récession que connaît le secteur de la construction depuis novembre 2008, mais cela n'a pas impacté nos investissements. Les dépenses de Recherche sont ainsi passées de 7 à 15 % de notre activité du fait de la contraction du chiffre d'affaires. Nous avons également stabilisé les postes en R&D qui représentent 20 % de notre effectif. Le CIR participe à la prise de décision des investissements en Recherche, l'accompagne et la sécurise en partie. Il permet à SMIE d'avancer en gardant les forces vives de la R&D. »

Suggestions d'amélioration

- « Les TPE et PME concernées par le CIR devraient bénéficier d'une information spécifique. Elles pourraient être tenues informées de manière privilégiée, voire être questionnées régulièrement pour faire avancer le dispositif dans le bon sens. »
- « Nos commissaires aux comptes ont une démarche très prudente vis-à-vis des projets qui peuvent bénéficier du CIR. D'ailleurs, ils ne retiennent pas tous la même approche. La précaution étant de rigueur, nous passons certainement à côté d'opportunités. Des solutions sont à imaginer pour optimiser l'accès des petites structures au dispositif et leur permettre d'en bénéficier dans une plus large mesure. »
- « Nous avons subi un contrôle voici plusieurs années. Cela a été particulièrement difficile, même si cela s'est bien terminé. Le CIR gagnerait à être plus adapté aux moyens, et notamment aux compétences juridiques et aux ressources financières, dont disposent les petites structures. »
- « Il faut prolonger le dispositif de remboursement anticipé du CIR sur au moins deux années, pour permettre aux entreprises de tenir jusqu'au redémarrage annoncé du secteur de la construction à l'international en 2012. »

SNC-LAVALIN

Catégorie d'entreprise : groupe international.

Implantation du siège : Montréal (Canada).

Secteur d'activité : ingénierie et construction.

Technologies : insertion des exigences et normes de haute qualité environnementale (HQE) dans les bâtiments.

Effectif des filiales françaises : 1 700 personnes.

Cédric CALAIS, Directeur Financier

«La suppression du CIR pour les entreprises signifierait l'arrêt des investissements en R&D!»

«Les filiales françaises du Groupe canadien d'ingénierie de la construction SNC-Lavalin emploient environ 1700 personnes. Le CIR représente un dispositif avantageux, surtout depuis 2008 puisque auparavant, il était nécessaire d'accroître régulièrement ses investissements R&D. Aujourd'hui, ce crédit d'impôt s'appuie sur les dépenses réelles et nous pouvons en bénéficier. En fait, nous avons toujours réalisé de la R&D pour nos clients. En France, la moitié de nos effectifs est composée d'ingénieurs, et tous peuvent être amenés à un moment ou à un autre à faire de la Recherche autour d'un chantier. Depuis 2008, avec la réforme du CIR, nous récupérons une partie de nos investissements, ce qui s'est immédiatement traduit par une augmentation de nos efforts de R&D. Avec l'embauche d'un jeune docteur en fin d'année 2009 ou début 2010, nous avons prévu de lancer de nouveaux projets. Nous allons ouvrir une agence en France, dotée d'un service R&D, avec pour objet l'intégration des bâtiments dans l'environnement via les normes de Haute Qualité Environnementale (HQE). Dans ce cadre, le CIR nous permettra de postuler sur des micromarchés. Mais c'est un pari sur l'avenir dont nous ne pouvons pas encore mesurer les retombées. De ce fait, si cette mesure n'est pas pérennisée, cela conduirait à la fermeture de ce service créé sur la base de l'embauche d'un jeune doctorant et à la fin des projets qui devaient en découler ! Plus largement, la suppression du CIR pour les entreprises signifierait l'arrêt des investissements en R&D.»

Suggestions d'amélioration

- «La définition de la Recherche et l'éligibilité au CIR ne sont pas suffisamment claires pour qu'une entreprise puisse partir seule dans le montage des dossiers, sans l'aide d'un cabinet spécialisé.»

SNPE MATÉRIAUX ÉNERGÉTIQUES (SME SA)

Catégorie d'entreprise : filiale de grand groupe.

Implantation du siège : France.

Secteur d'activité : matériaux énergétiques pour la défense et les industries aéronautiques, spatiales et automobile.

Technologies : conception, développement et production de chargements propulsifs – Propulsion spatiale – Conception, développement et production de composants énergétiques pour générateurs de gaz utilisés dans le déploiement des airbags, la mise sous tension des ceintures de sécurité et autres dispositifs de sécurité.

Effectif groupe SNPE : 4 500 personnes.

Effectif : 1 057 personnes.

Effectif de R&D au Centre de Recherche du Bouchet : 227 personnes.

Bernard GRANDJEAN, Directeur Financier et Informatique de SME SA

« Le CIR a directement permis de renforcer les partenariats universitaires et l'embauche de jeunes chercheurs »

« Le nouveau dispositif du CIR assiste réellement les entreprises dans leur prise de risques financiers. La simplification du mode de calcul permet notamment de savoir que l'on peut compter sur le CIR dès le lancement d'un projet de R&D, tandis qu'auparavant son application dépendait d'un volume de dépense global. Dès lors, nous avons pu initier des sujets assez éloignés de notre métier principal comme des mécanismes pyro-graisseurs destinés à être utilisés en situation d'urgence dans les TGV ou les camions. Nous n'aurions pas exploré ces axes de valorisation sans le CIR, car notre cœur de métier concerne plutôt les matériaux énergétiques appliqués à la Défense ou à la sécurité automobile.

Le CIR a également eu un impact indéniable sur le renforcement de nos liens avec les organismes publics de Recherche. Les montants qui leur sont affectés se sont accrus d'au moins 30 %, et ils ont directement permis de renforcer les partenariats universitaires et l'embauche de jeunes chercheurs. Nous accueillons ainsi deux doctorants supplémentaires cette année. De même, le dimensionnement de nos projets dans le cadre de notre participation à deux Pôles de Compétitivité a lui aussi été revu et accentué. Je perçois par ailleurs un effet favorable en période de crise. Lorsqu'une entreprise se trouve confrontée à une conjoncture critique aussi importante que celle que nous avons connue à partir du deuxième semestre 2008, les premiers budgets soumis à pression sont les budgets de R&D, les études autofinancées, et les frais de fonctionnement. Le CIR a permis au contraire de limiter l'impact sur notre potentiel de R&D, préservant ainsi nos atouts pour le futur. »

Suggestions d'amélioration

■ « Il est aujourd'hui essentiel de rassurer les entreprises sur la stabilisation du régime fiscal. Un projet de R&D s'étale sur une durée comprise entre 3 à 5 ans. Pour que la fiscalité aide réellement à lancer des projets, la stabilité de la réforme doit être assurée sur une durée compatible avec ces échéances. Si ce n'est pas le cas, les entreprises aborderont la mesure comme une simple opportunité d'améliorer leur résultat, et non comme une participation pérenne à la prise de risque. Les reproches faits souvent à la fiscalité française concernent sa volatilité voire sa rétroactivité. Les pouvoirs publics devraient insister sur le fait que la réforme du CIR a été décidée pour accompagner les projets innovants sur le moyen ou le long terme, et qu'un investissement stable dans la Recherche portera ses fruits dans la durée. »

STMICROELECTRONICS

Catégorie d'entreprise : grand groupe/société franco-italienne.

Siège : Genève (Suisse).

Secteur d'activité : fabrication de circuits intégrés et de composants électroniques.

Technologies : conception de circuits innovants.

Effectif : 50 000 personnes, dont 11 500 en France.

Effectif de R&D : 13 000 personnes, dont 3 700 en France.

Laurent GOUZÈNES, Directeur du Plan et des Programmes Études
et Olivier LAMOUREUX, Directeur financier France

«Le CIR a directement contribué à convaincre des partenaires étrangers de nous rejoindre dans le projet Nano 2012»

«Le CIR est un excellent dispositif. Grâce à lui, notre groupe a pour le moment maintenu ses budgets et ses effectifs de Recherche, et même lancé de nouveaux programmes ambitieux comme le projet Nano 2012 à Crolles (Isère) qui est un programme majeur. Pour mémoire le programme national Nano 2012 vise à conforter la position de leader européen du site de Crolles dans les technologies de production de semi-conducteurs. Les technologies développées permettront de créer de nouveaux produits et nouvelles applications dans les secteurs de la communication, de l'électronique grand public, de l'informatique et de l'automobile. Le CIR a directement contribué à convaincre des partenaires étrangers de se joindre à nous dans le cadre de ce projet. Désormais, le dispositif est directement considéré dans les budgets de Recherche, et compte tenu de son importance c'est un facteur décisif pour garder et dynamiser la R&D en France. S'agissant de décisions stratégiques à moyen et long terme, la vision pluriannuelle sur ce dispositif et sa stabilité est fondamentale pour ST et ses partenaires. Le CIR intervient sur une activité critique avec le bon niveau, car en continuant à innover nous aurons des produits nouveaux et plus compétitifs pour sortir de la crise et pérenniser notre compétitivité. Le CIR constitue donc un élément clé de notre stratégie de R&D et de son financement. Etant accessible à tous les acteurs, c'est un facteur décisif pour le développement d'un écosystème local d'innovation qui, ne l'oublions pas, est fondamental à la réussite des programmes de Recherche. Sa formule motive le développement de liens du privé avec les laboratoires publics. En conclusion, il faut absolument pérenniser ce dispositif pour rassurer les entreprises et pour qu'elles puissent lancer de nouveaux projets de Recherche. Compte tenu de l'impact du dispositif, il est nécessaire de maintenir le remboursement du CIR au plus près des dépenses engagées (R&D en année N et remboursement en année N + 1).»

Suggestions d'amélioration

■ «En l'état, la définition de la Recherche est très générale, et la question de savoir si un projet est éligible est complexe. Il faudrait évoluer vers des définitions sectorielles, car aujourd'hui chaque secteur d'activité doit traduire la définition générale dans son domaine ; cela peut conduire à des interprétations erronées ou au moins divergentes avec celles du ministère de la Recherche.»

■ «En matière de sécurité juridique du dispositif, l'entreprise ne peut pas contester l'interprétation de l'expert technique du ministère de la Recherche (qui peut rejeter un projet de Recherche ou contester une partie d'un projet éligible), ce qui participe à créer de l'insécurité. Or pour lancer un projet, la visibilité sur son financement doit être parfaitement établie. De même, si le compte-rendu du projet est fourni lors de l'audit, et non validé par un rescrit initial. En cas de désaccord, l'entreprise doit pouvoir avoir un recours juridique et pouvoir accéder à une confrontation ou à une contre-expertise.»

■ «Enfin, un point mérite d'être amélioré : les avances remboursables d'Oseo, qui ne devraient pas être prises en compte dans le calcul du CIR, sauf en cas de constat d'échec, comme c'était le cas précédemment. La méthode actuelle pose un vrai problème méthodologique et comptable, car il faut garder la trace des différents taux historiques : les taux utilisés lors de la réception des AR et leur remboursement peuvent être différents, alors qu'ils doivent être identiques. Du point de vue comptable, l'avance remboursable peut aussi être traitée comme un prêt bancaire. Or, la perte de CIR liée à cette avance pénalise grandement le taux de l'emprunt.»

THERMODYN

Catégorie d'entreprise : filiale de grand groupe (GENERAL ELECTRIC).

Siège : Le Creusot (Saône-et-Loire).

Secteur d'activité : fabrication de compresseurs centrifuges et de turbines à vapeur pour les industries pétrolières, gazières et le secteur de l'énergie.

Technologies : compresseurs et turbines à vapeur.

Effectif : 550 personnes.

Effectif de R&D : 17 personnes.

Pierre LABOUBE, Responsable R&D

«La réforme de 2008 a totalement modifié notre façon d'aborder la Recherche»

«Le CIR est une formidable incitation à faire de la R&D. En ce qui nous concerne, la réforme de 2008 a totalement modifié notre façon d'aborder la Recherche. Nos budgets sont en progression, même si cette croissance est légère. Nos effectifs ont aussi pu être maintenus et le dispositif nous permet d'avoir accès à de jeunes ingénieurs et à des doctorants. D'autre part, nous avons relancé le financement d'une thèse Cifre, ce que nous n'avions plus fait depuis 20 ans! Nous essayons par ailleurs de tisser des liens avec des partenaires agréés, mais cela n'est pas toujours facile car toutes les sociétés n'ont pas fait l'effort d'obtenir cet agrément. En revanche, dans nos partenariats avec les organismes publics, notre priorité est d'abord de trouver l'expertise. Enfin, nous sommes sur le point de rejoindre le pôle de compétitivité Nucléaire Bourgogne, mais nous n'avons pas fait ici le lien avec le Crédit d'Impôt Recherche. Il est certain que le CIR nous a permis de conserver sur notre site des programmes qui seraient partis ailleurs, et pas obligatoirement en Europe. Nous avons des bureaux de développement partout dans le monde, et le fait d'avoir accès à de nouveaux financements en France contribue à garder les projets. Cela n'était pas le cas il y a encore seulement deux ans. Désormais, le CIR est un facteur qui est regardé avec attention chaque fois qu'un nouveau projet de Recherche est lancé. En ce sens, le CIR est un véritable enjeu budgétaire pour nous et pour notre groupe.

De façon plus générale, le CIR favorise la Recherche, et le fait de la développer constitue un élément favorable à la sortie de crise.»

Suggestions d'amélioration

■ «Quelques points de définition sont encore ambigus, ils mériteraient d'être précisés afin de déterminer précisément quelles sont les dépenses éligibles ou pas.»

■ «Il est très important de pérenniser le dispositif en l'état, mais peut-être gagnerions-nous aussi en efficacité si ce dispositif était plus incitatif pour les PME. Il serait bon de faire davantage de pédagogie en direction des petites entreprises pour les inciter et les aider à aller vers l'agrément.»

UMICORE FRANCE

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Belgique.

Secteur d'activité : métallurgie et bâtiment.

Technologies : coulées et laminage du zinc – transformation des métaux en feuilles – traitement de surface – développement de solutions pour l'enveloppe bâtiment.

Effectif groupe : 15 500 personnes.

Effectif Business unit Bâtiment : 600 personnes.

Effectif de R&D Business unit Bâtiment : 13 personnes.

Christophe BISSERY, Responsable du service Recherche de la Business unit Bâtiment

«Il faut absolument pérenniser ce dispositif»

«En 2009, notre équipe de Recherche de 12 personnes a embauché un jeune docteur. Il fait partie de nos effectifs tout en étant détaché auprès d'un laboratoire d'Université. Le CIR n'a pas constitué l'élément déclencheur du recrutement, car la volonté de développer la recherche vers de nouvelles compétences et des segments hautement spécialisés faisait partie de notre stratégie et répondait à une volonté forte de notre Business Unit. Mais un dispositif comme le CIR facilite évidemment la prise de décision ! Nous avons également deux accords-cadres avec des Universités qui accueillent des ingénieurs et des chercheurs de mon équipe. Nous prenons maintenant systématiquement en compte le financement complémentaire apporté par le CIR dans nos évaluations de projets. Pour nous, l'incitation aux partenariats de recherche et à l'embauche des jeunes docteurs représente certainement l'impact le plus positif du CIR. J'ajouterais encore deux aspects positifs : avec la disparition de la part en accroissement, le nouveau CIR est plus simple à mettre en œuvre, et il est beaucoup plus favorable aux entreprises industrielles comme les nôtres qui ne fonctionnent pas, comme les start-up, avec des budgets de R&D en forte augmentation chaque année. Il faut donc absolument conserver le principe de la réforme, et surtout ne pas revenir en arrière, ce que nos entreprises industrielles ne comprendraient pas. Le CIR aide très certainement à l'ancrage des sites et des équipes de R&D en France, lorsque se joue notamment une compétition entre plusieurs sites européens. Tout ce qui joue en faveur de l'allègement des charges pour l'entreprise aide au maintien des compétences dans un pays. Il est par ailleurs essentiel que le dispositif soit pérennisé parce que l'entreprise n'aime pas l'incertitude et qu'il est important qu'elle puisse procéder à des anticipations à moyen terme.»

Suggestions d'amélioration

■ «La définition de la Recherche retenue par le CIR ne correspond pas à celle des entreprises industrielles. La Recherche en entreprise débouche la plupart du temps sur des investissements pour la réalisation de développements industriels dont le CIR ne tient pas compte aujourd'hui. Nous aurions besoin d'un élargissement du périmètre, pour que l'application du dispositif s'arrête un peu plus en aval dans la chaîne de valeur de la Recherche.»

VALLOUREC

Catégorie d'entreprise : grand groupe.

Implantation du siège : Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Secteur d'activité : acier (leader mondial dans la production de tubes d'acier sans soudure).

Technologies : développement de solutions tubulaires pour des applications exigeantes dans les domaines du pétrole et du gaz.

Effectif groupe : 18 550 personnes.

Effectif de R&D : environ 500 personnes.

Alain DIEULIN, Directeur de la Recherche et du Développement

« Le CIR nous a permis de déployer un dispositif de Recherche beaucoup plus important, en collaboration avec des Universités »

« Le nouveau Crédit Impôt Recherche, très efficace et d'une extrême simplicité, est devenu un outil important d'appui à la R&D. Pour être précis, le budget de Recherche de Vallourec a étroitement suivi l'évolution de nos objectifs stratégiques. Si nous ne définissons pas notre volume de R&D directement en fonction du CIR, cette mesure nous a toutefois permis d'approfondir des thématiques de Recherche que nous n'avions jusqu'ici que très partiellement traitées. Par exemple, dans le développement de nouveaux aciers, la connaissance fine de certains mécanismes est toujours lourde à acquérir et nécessite la mise en œuvre de moyens universitaires toujours plus pointus. Jusque-là, l'évolution des produits rendait nos investigations suffisantes. Mais aujourd'hui, nos clients extraient du pétrole de plus en plus profond, dans des conditions difficiles, et parfois avec des huiles extrêmement corrosives. Le défi peut constituer par exemple à la fois d'alléger nos produits et de renforcer leur tenue à la corrosion. Dans cette optique, nous avons lancé des programmes de Recherche poussés afin d'adapter nos produits et de satisfaire les besoins présents et futurs de nos clients. Le CIR a permis à Vallourec de déployer un dispositif de Recherche beaucoup plus ambitieux. J'ai ainsi pu lancer des études et recherches complémentaires avec plusieurs Universités et Laboratoires publics. Par ailleurs, en interne, le CIR a permis de favoriser l'accueil de jeunes docteurs. J'ajouterais que par rapport à d'autres mécanismes de soutien à la Recherche comme les projets de Recherche collaborative financés par l'ANR et auxquels nous participons, le CIR, déclenché par nous seuls, peut être plus réactif et préserve plus aisément la confidentialité nécessaire à certaines études avancées. »

Suggestions d'amélioration

- « Il faut maintenir ce dispositif tel qu'il est, pour que les entreprises puissent maintenir leur effort de Recherche et se différencier par rapport à la concurrence. »
- « L'élargissement de l'assiette du CIR aux dépenses de matières premières impliquées dans les recherches pourrait constituer une amélioration de cet excellent dispositif et permettrait d'accélérer nos recherches appliquées. »

AVON POLYMÈRES

Catégorie d'entreprise : filiale du groupe américain AVON AUTOMOTIVE.

Implantation du siège du groupe : États-Unis.

Implantation du siège de la filiale : Vannes (Morbihan).

Secteur d'activité : conception, développement et commercialisation de produits à base de polymères, principalement à destination de l'industrie automobile.

Technologies : développement de pièces moulées en caoutchouc élastomères (silicones, viton, polyuréthane, etc.) par compression, transfert et injection avec possibilité de surmoulage sur inserts plastiques ou métalliques, tuyaux d'air moteur thermique et de tuyaux de carburant à faible perméabilité.

Effectif groupe : 2 400 personnes.

Effectif d'Avon Polymères : 300 personnes.

Effectif de R&D : 20 personnes.

Reynald VANDENBUSSCHE, Directeur Administratif et Financier

«Le CIR a tout simplement permis de continuer à financer nos investissements en R&D»

«La réforme du Crédit Impôt Recherche a été très utile à l'entreprise en début d'année 2009. Notamment, les mesures de remboursement anticipé mises en place par le Gouvernement ont représenté un montant significatif qui a soutenu nos efforts de Recherche. En fait, le CIR a tout simplement permis de continuer à financer nos investissements en R&D et de maintenir les 20 salariés engagés dans les projets de Recherche. Dans un contexte de crise sévère pour toute la filière de l'industrie automobile, les budgets n'auraient pu être conservés sans le CIR, et plus encore, sans la mesure de remboursement anticipé. En tant que tel, le CIR devient un enjeu budgétaire primordial, et nous accélérons dorénavant nos procédures pour le déclarer.»

ESI GROUP

Catégorie d'entreprise : ETI.

Implantation du siège : Rungis (Val-de-Marne).

Secteur d'activité : éditeur de logiciels.

Technologies : développement de logiciels d'essais virtuels et de simulation numérique.

Effectif : 800 personnes, dont 350 en France.

Effectif de R&D : 200 personnes, dont une soixantaine en France.

Yvan GRÉGOIRE, Directeur Financier

« Le CIR, élément clé dans la stratégie d'investissement du Groupe »

« Ce dispositif est d'une manière générale une bonne chose pour notre société car il favorise les investissements sur les produits futurs. En cela, il prend en compte les besoins de financement sur les investissements moyen terme d'une entreprise. Ce soutien est d'autant plus appréciable dans une conjoncture économique difficile. L'exemple de notre groupe en témoigne : nos logiciels d'essais virtuels sont largement présents dans la filière de l'automobile, et également dans les secteurs de l'énergie, de l'électronique, de la Défense. Nous avons maintenu nos efforts en R&D car la demande des industriels est forte pour des produits encore plus innovants qui leur permettront de redémarrer après la crise.

Par ailleurs, le coût de la Recherche et Développement est élevé en France. Le nouveau CIR contribue à diminuer les écarts avec d'autres pays. Autant dire que cela nous a directement incités à conserver des effectifs sur des programmes R&D. En revanche, si le mode de calcul était appelé à évoluer, sur le moyen terme, il est évident que nous adapterions la répartition géographique de nos investissements. Pour nous, le CIR est devenu un élément clé, dans notre stratégie d'investissement en R&D. »

FLORIMOND-DESPREZ

Catégorie d'entreprise : ETI (Holding Florimond-Desprez Veuve et Fils SAS).

Implantation du siège en France : Cappelle-en-Pévèle (Nord).

Secteur d'activité : amélioration des plantes et biotechnologies.

Technologies : sélection et amélioration génétique pour l'obtention de variétés de semences.

Effectif groupe : plus de 750.

Effectif France : 320 personnes.

Effectif de R&D : 50% environ des effectifs France.

Bruno DESPREZ, Président de la Holding, Directeur chargé de la Recherche et des Ressources Humaines

«Le Crédit Impôt Recherche est probablement l'un des meilleurs moyens pour aider les entreprises à innover»

«Chez Florimond Desprez, entreprise familiale dédiée à la création et à l'innovation en matière de sélection variétale et de production de semences, nous utilisons le Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création. Il représente l'un des meilleurs moyens d'aider les entreprises à innover, en tout cas le plus souple et le plus intéressant. Il est très complémentaire avec d'autres dispositifs comme Oséo ou les systèmes de subventions. Mais ceux-ci sont souvent plus lourds à gérer et plus compliqués à mettre en œuvre dans le cadre de partenariats. Avec le CIR, chacun doit satisfaire les mêmes exigences, reste libre de son innovation sans être obligé de l'orienter en fonction du dossier déposé. Depuis la réforme de 2008, le CIR est devenu encore plus performant et plus incitatif; il devient même un élément clé dans les décisions d'investissement en R&D. Pour notre part, nous consacrons des efforts lourds et constants en R&D, avec près de 20% du chiffre d'affaires investi au niveau du Groupe. Nous sommes actuellement, et jusqu'en 2013, dans une situation d'emprunt après un rachat important. Malgré cette situation, grâce au CIR, nous avons pu continuer nos investissements en R&D. Cette mesure a accéléré des investissements que nous n'aurions réalisés que dans quatre ou cinq ans. Elle nous aide en outre, indirectement, à maintenir notre niveau d'effectifs à plus de 300 personnes en France, dont la moitié en R&D.

À noter également : ce dispositif nous permet de développer des collaborations avec des laboratoires et des instituts de Recherche étrangers, agréés CIR, à la pointe de l'excellence en matière d'innovation. Ceci constitue évidemment un facteur important de compétitivité.

Pour conclure, je dirais que le CIR est un outil capable de susciter des projets de Recherche chez de très petites entreprises, chez celles qui n'en ont guère les moyens, ou chez celles qui n'y pensaient même pas! Il faut essayer de maintenir dans la durée cet effort que représente le CIR pour le Gouvernement et de ne pas le diminuer! La peur intrinsèque des entreprises est d'apprendre sa disparition

du jour au lendemain. Les entreprises commencent, en effet, à intégrer le CIR dans leurs efforts d'innovation, et ceci de façon structurelle.»

Suggestions d'amélioration

■ «Un manque de communication auprès des PME, en particulier auprès des TPE et celles qui consacrent une toute petite partie de leur chiffre d'affaires à la R&D, constitue un frein au développement de l'innovation. Si ces entreprises étaient mieux informées sur le CIR, cela favoriserait les collaborations entre les petites structures et les laboratoires publics. C'est tout une culture à changer, et le CIR peut contribuer à cela en servant de levier. Une meilleure information auprès des petites structures contribuerait à les rassurer et à les encourager à se lancer.»

■ «La problématique de la définition de la Recherche reste complexe. Il en existe plusieurs et il serait probablement utile et pratique d'en avoir une par filière. En effet, dans certains secteurs, la Recherche est assimilée essentiellement à des personnes en blouse blanche dans des laboratoires, sur paillasse. Alors que dans d'autres secteurs comme par exemple le nôtre, la Recherche se situe également à l'air libre, dans les champs d'expérimentation, et pas uniquement dans les laboratoires de biotechnologies.»

LABORATOIRES URGO

Catégorie d'entreprise : ETI.

Implantation du siège : Chenove (Côte d'Or).

Secteur d'activité : dispositif médical et produits d'automédication pour la cicatrisation et les OTC.

Technologies : produits pour la cicatrisation.

Effectif : 1 324 personnes.

Effectif de R&D : 58 personnes.

Pierre MOUSTIAL, Directeur Général

«Le CIR nous a permis d'améliorer nettement nos capacités de Recherche»

«Spécialisés dans la création et la commercialisation de produits d'automédication pour cicatrisation, les Laboratoires Urgo, dès la réforme du CIR en 2008, ont fortement augmenté les dépenses de R&D : le budget passe ainsi de 7 à 13 millions d'euros entre 2007 et 2010. Notre objectif est également de porter nos contrats de Recherche d'un montant de 500 000 euros à un million, voire 1,5 million d'euros par an. Nous avons déjà embauché une dizaine de doctorants, ainsi que deux à trois autres personnes pour renforcer nos équipes de R&D. Le CIR a donc permis d'améliorer nettement nos capacités de Recherche. Nous avons en outre signé trois nouveaux partenariats avec des organismes publics depuis 2008 et une dizaine sont en prévision autour de thèmes de recherche identifiés. Nous avons incité les sociétés européennes avec lesquelles nous travaillons à demander leur agrément. En France, nous disposons de bons chercheurs et de bonnes entreprises, mais qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble. Le CIR favorise les partenariats Public/Privé. Si ces partenariats n'aboutissent pas, ce n'est plus une question de moyens financiers.

Pour nous, le nouveau dispositif constitue aujourd'hui un facteur déterminant dans les décisions d'investissement en R&D. Nous avons fait du CIR un outil de gestion interne en intégrant son montant prévisible dans le budget des équipes opérationnelles : si les équipes augmentent l'assiette des dépenses éligibles, elles disposeront d'un investissement supplémentaire équivalent. Nous les incitons ainsi à profiter de cette mesure fiscale et dégageons du même coup davantage de moyens!

Cette mesure est donc incontestablement très forte. Elle permet aux entreprises françaises de maintenir leurs investissements R&D, même en temps de crise, ce qui représente un élément de compétitivité pour la France. Le CIR encourage à garder la valeur ajoutée et la R&D sur le territoire. Il s'impose évidemment comme un facteur de sortie de crise et de pérennisation de la croissance!»

Suggestions d'amélioration

- «Un effort de communication est à faire en direction des petites structures qui ne sont pas forcément bien informées, conseillées, au sujet des opportunités offertes par le CIR.»
- «Au vu de l'efficacité de ce dispositif, il serait judicieux d'étudier un système de crédit d'impôt (dont l'assiette serait les frais de prospection) pour favoriser le développement international des entreprises.»

NEXTLANE

Catégorie d'entreprise : ETI, filiale de groupe.

Groupe : Éolane (siège : Le-Fresne-sur-Loire [Maine-et-Loire]).

Effectif du Groupe : 1 500 personnes, dont 200 en R&D.

Implantation de la filiale Nextlane : Caen (Calvados)

Secteur d'activité : électronique numérique, informatique embarquée et télécommunications.

Technologies : objets de communication axés sur l'autonomie et la portabilité.

Effectif : 14 personnes.

Effectif de R&D : 13 personnes.

Laurent FICHET, Directeur

«Le CIR a eu un impact sur nos effectifs et représente un élément fort d'attractivité du territoire»

« Spécialisée dans le développement de solutions de communication liées aux technologies de l'électronique, de l'informatique embarquée et des télécommunications, Nextlane a recours au CIR depuis 2006. En 2007, nous avons reçu l'agrément CIR et faisons bénéficier de cette mesure à nos clients. Le CIR est, chez nous, complètement intégré dans nos business plans comme dans les études de lancement de nouveaux produits. Nextlane considère le CIR comme un moyen de financement de sa R&D.

Le crédit d'impôt a également un impact sur nos effectifs. En trois ans, nous avons embauché 4 à 5 ingénieurs, dont 2 à 3 directement grâce au CIR. Ce système augmente notre niveau d'expertise ainsi que notre capitalisation autour des nouvelles technologies. En ce sens, le CIR est indispensable ! Par rapport à des activités qui intègrent des risques dans la conception du produit – et c'est notre activité quotidienne ! – nous n'aurions pas la possibilité de financer notre R&D à un tel niveau, la nôtre et celle de nos clients. Cela nous permet de concevoir des produits sur lesquels il existe une vraie incertitude de R&D. Au sein du Groupe auquel nous appartenons, Eolane, le CIR représente un point important dans l'organisation et le développement de filiales. Nous n'avons ainsi quasiment personne à l'étranger en R&D. Cette mesure représente ainsi un élément fort d'attractivité du territoire. Il m'arrive d'ailleurs de recommander le CIR aux PME que je démarche avec l'argument suivant : avec le CIR, une R&D en France est envisageable et même opportune. Pour démarrer une activité, il est recommandé de privilégier des acteurs de proximité... J'ajoute que le CIR a pu constituer une aide précieuse dans des situations de trésorerie tendue ; il a pu même sauver des entreprises. »

SERCEL FRANCE

Catégorie d'entreprise : ETI.

Implantation du siège : Carquefou (Loire-Atlantique).

Secteur d'activité : fabrication d'équipements sismiques terrestres et marins.

Technologies : conception et fabrication électronique soft.

Effectif groupe : 2 200 personnes.

Effectif de Sercel France : 850 personnes.

Effectif de R&D : 150 personnes.

Thierry LERR, Directeur Administratif et Financier

« Le CIR nous encourage à miser sur des produits innovants »

« Il y a six ans, SERCEL France comptait 80-90 ingénieurs et techniciens de Recherche. Aujourd'hui, l'effectif R&D se porte à plus de 150 personnes. Nous bénéficions du CIR depuis quatre ans et nos dépenses en R&D ont été multipliées par deux sur les six dernières années. Si l'on compare le montant du CIR à la masse salariale R&D, cela correspond à quelques dizaines de postes de chercheurs. Sans ce dispositif, notre Direction générale aurait certainement limité les embauches.

Pour notre entreprise qui conçoit du matériel électronique soft destiné à fabriquer des équipements sismiques terrestres et marins, la réforme du CIR incite, effectivement, à externaliser nos investissements en R&D, à aller chercher des compétences spécifiques là où elles se trouvent. En particulier, nous avons nettement augmenté le volume de nos dépenses en R&D confiées à des partenaires publics. Nous avons ainsi développé les partenariats existants avec l'IFREMER et le Léti (CEA Grenoble). Les partenariats de SERCEL France avec des organismes privés sont aussi nettement plus nombreux et représentent aujourd'hui 62 % de nos investissements en R&D externalisés, en valeur brute (Cybermetix, Ausy, AMS...). Le nouveau dispositif permet également d'accélérer une certaine partie de nos dépenses que nous souhaitons réaliser en interne, ce qui a pour principal effet de réduire les délais d'aboutissement des projets de Recherche. Un crédit d'impôt à hauteur de 30% de nos dépenses aide notre entreprise à rester à la pointe de l'innovation et à poursuivre notre stratégie de R&D. SERCEL France a tout intérêt à travailler sur de nouveaux produits, même si cela nécessite des investissements plus importants, plutôt que de se satisfaire de vivre toujours sur les mêmes produits phares en s'efforçant de les améliorer. Le CIR nous encourage à miser sur des produits innovants pour préparer l'avenir. »

Suggestions d'amélioration

■ « Un point d'amélioration est nécessaire quant à la définition du périmètre des dépenses en R&D éligibles et à la durée de l'éligibilité d'un projet. Les critères actuels sont difficiles à appréhender clairement. En particulier, celui qui définit l'éligibilité d'un produit à partir d'une « incertitude technique non négligeable au début de l'étude ou du projet ». À quel moment un projet ne peut-il plus être considéré comme éligible ? Si certaines incertitudes techniques présentes au début de l'étude sont levées, le projet est-il toujours éligible ? »

GROUPE SOUFFLET

Catégorie d'entreprise : ETI.

Implantation du siège : Nogent-sur-Seine (Aude).

Secteur d'activité : agroalimentaire.

Technologies : valorisation des agro-ressources par des procédés de fermentation spécifiques.

Effectif groupe : 3 600 personnes.

Effectif de R&D : 30 personnes.

Aurélia DUBS, Responsable Propriété Intellectuelle et Valorisation
Benjamin CZAPLA, Responsable Fiscal

«Le CIR est l'un des systèmes les plus incitatifs en Europe pour encourager la Recherche»

«Tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire depuis sa réforme de 2008, le CIR est un outil incitatif, notamment pour des collaborations avec des partenaires académiques et de petites entreprises. C'est d'ailleurs l'un des systèmes les plus incitatifs en Europe pour encourager la Recherche, et nous invitons systématiquement l'ensemble de nos partenaires de Recherche privés à obtenir l'agrément au CIR.

Au sein du Groupe Soufflet, nous essayons de bénéficier de toutes les mesures liées au CIR. Nos programmes de Recherche portent sur les biotechnologies appliquées au secteur agroalimentaire. L'instauration d'un remboursement anticipé, significatif pour la trésorerie des entreprises, représente un aspect important. Il est extrêmement positif de ne plus devoir patienter quatre années pour obtenir le versement du montant du CIR. Pour que ce dispositif reste incitatif et qu'il soit un élément important dans les décisions d'investissements en R&D des entreprises dans l'avenir, il faut pérenniser la mesure de remboursement anticipé.»

Suggestions d'amélioration

- «Pérenniser le remboursement anticipé du CIR.»
- «L'impossibilité de déposer un dossier d'agrément CIR pour une entreprise sous-traitante après le 30 juin représente un vrai frein, par exemple pour les start-up créées dans le deuxième semestre. Et nous ne disposons d'aucune visibilité si la demande d'agrément est faite dans la seconde partie de l'année.»

TRONICO

Catégorie d'entreprise : ETI filiale du groupe ALCEN.

Implantation du siège du groupe : Paris (Ile-de-France).

Implantation du siège de Tronico : Saint-Philibert-de-Bouaine (Vendée).

Secteur d'activité : sous-traitance électronique.

Technologies : câblage électronique pour les petites et très petites séries, design et prototype et caractérisation de composants électroniques dans le domaine des nano-traceurs, du thermique et de la génération d'énergie.

Effectif : 400.

Effectif de R&D : environ 25.

Patrick COLLET, Directeur Général

« Pour sortir de la crise, la seule solution est d'innover »

« Tronico France souhaite devenir une usine de matière grise et une pépite d'innovation en France. Il y a encore 5 ans, nous étions spécialisés dans la production. Nous avons créé une filiale au Maroc pour y transférer la production et nous avons complètement transformé l'entité française. Notre contexte est donc celui d'une mutation de modèle de société. Dans ce cadre, le CIR représente une excellente initiative qui nous a directement permis d'accroître les investissements en R&D. Je prévois en effet cette année un doublement de notre activité de bureau d'études et trois postes ont déjà été créés. Je peux poursuivre cette stratégie car le CIR me permet de dire à nos actionnaires que lorsque Tronico dépense 100 auprès du CEA — notre partenaire principal — pour des projets de Recherche, cela ne coûte en réalité que 40. En cela, le CIR représente réellement un argument et un enjeu stratégique pour Tronico. Il nous permet également de nous concentrer sur de la Recherche très amont avec le CEA. Certains thèmes paraissent presque hors sujet par rapport au cœur de métier de notre société. Mais ce sont des Recherches qui se situent 3 à 5 ans avant une activité industrielle, et elles ne seront plus nécessairement hors de notre périmètre dans 3 ou 5 ans. Cet effort de R&D permet de conserver la longueur d'avance nécessaire pour anticiper.

J'ajoute que le CIR constitue presque une aide directe, et évite les pertes de temps liées aux processus complexes et aux méandres des subventions nationales ou européennes. Nous avons l'intention de renforcer encore nos capacités d'investissement en R&D : outre les trois postes déjà créés, je suis en train d'engager un chargé de marketing dont la responsabilité sera à la fois d'étudier les nouveaux produits issus de la collaboration avec le CEA et de travailler sur d'autres projets que nous pourrions envisager dans le cadre de pôles de compétitivité, de subventions Oséo ou de programmes européens. »

Suggestions d'amélioration

■ « La définition du mot Recherche a besoin d'être améliorée et précisée. J'ai le sentiment qu'en fonction de la personne en face de soi, le périmètre de la Recherche peut aller jusqu'à inclure certaines phases de développement ou au contraire se limiter à la Recherche pure. Pour l'entreprise, il n'est pas facile de bien positionner le curseur. »

AmiKana BioLogics

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Marseille (Bouches-du-Rhône).

Secteur d'activité : diagnostic biologique.

Technologies : création de produits d'analyse des résistances virales aux traitements anti-viraux.

Effectif : 4 personnes, dont 1 poste mis à la disposition par le CNRS et financé par l'entreprise.

Effectif de R&D : 4 personnes.

Pablo GLUSCHANKOF, Président et Directeur Scientifique

«En cette période de crise de confiance, sans le CIR nous n'aurions pas tenu plus d'un an!»

«AmiKana BioLogics consacre l'essentiel de ses ressources à la R&D depuis sa création en 2007. Notre vocation est vraiment de bâtir une propriété industrielle et nous avons obtenu le statut de JEI. Nous créons des produits d'analyse des résistances virales aux traitements anti-viraux. Dans cette période de crise de confiance, les investisseurs en capital risque sont particulièrement frileux en phase d'amorçage, et sans le CIR, nous n'aurions pas tenu plus d'un an! Cette mesure représente pour les sociétés spécialisées dans les biotechnologies une vraie ressource. Notre trésorerie repose en grande partie sur ce crédit d'impôt. Le remboursement anticipé a amené une bouffée d'oxygène! Si ce dispositif était supprimé, beaucoup de jeunes entreprises disparaîtraient à la seconde! Un arrêt brutal signifierait une perte de savoir-faire considérable et un gaspillage de l'argent public jusqu'ici investi...»

«Ma réflexion est citoyenne : les grands groupes se lancent peu dans une R&D située en amont de leur cœur de métier; avec le CIR, donne-t-on vraiment aux entreprises qui se lancent dans un jeu beaucoup plus risqué? Les bénéficiaires sont-ils vraiment ceux qui s'engagent le plus dans une politique de R&D?»

ARISMORE

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

Secteur d'activité : conseil et ingénierie des systèmes d'information.

Technologies : développement de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles en architecture de systèmes d'information.

Effectif : 95 personnes.

Effectif de R&D : 6 personnes.

Éric BOULAY, Président Directeur Général

«Le CIR donne de la valeur à la R&D!»

«Créée en 2002, la société Arismore accompagne la transformation des systèmes d'information (SI) des grandes entreprises. Nous avons recours au CIR depuis 2008. Auparavant nous faisons uniquement du conseil et du service. Or aujourd'hui notre société change de dimension. Grâce à l'utilisation du CIR, nous mettons en effet au point un produit, une plateforme collaborative pour accompagner la mise en œuvre de démarches d'architecture d'entreprise. Il s'agit d'un projet innovant, qui consiste à aligner efficacement les systèmes d'information sur les besoins des métiers. Sans le CIR, nous n'aurions pas été en mesure d'investir dans le développement de ce produit, ni d'affecter du personnel qualifié sur le projet. Arismore a ainsi pu financer la création de 3 ou 4 postes d'ingénieurs R&D, au moyen, notamment, d'un crédit d'impôt de 310000 euros en 2008. En ces temps difficiles, nous n'aurions évidemment pas eu les ressources disponibles pour avancer sur le terrain de la R&D. En ce sens, le dispositif renforce l'entreprise. La nôtre est en tout cas beaucoup plus forte aujourd'hui qu'il y a un an avec ce projet de création de logiciel. Le CIR permet de se donner des atouts pour traverser la crise et être plus fort au moment de la reprise. Le CIR présente donc à mes yeux de nombreuses vertus! Une entreprise peut ainsi passer d'une situation où elle n'a pas les moyens de faire de la R&D de façon structurée, à celle où il devient rentable d'en faire, et en France! Cette mesure oblige aussi à structurer ses projets R&D et à finaliser ses travaux. Avec la méthodologie imposée par le CIR, nous disposons maintenant d'un projet R&D construit, et les premiers contacts avec l'un de nos plus gros clients sont extrêmement encourageants! Sur le fond, le CIR a l'avantage majeur de nous motiver, de nous encourager à transformer nos idées en produits. Il donne de la valeur à la R&D!»

Suggestions d'amélioration

- « Il est souvent difficile de déterminer l'éligibilité ou la non éligibilité d'un projet. Certains projets auraient peut-être pu donner lieu à un crédit d'impôt, mais la frontière n'était pas suffisamment nette pour que nous tentions la démarche. Et d'ailleurs, même sur des projets nettement innovants, nous ne sommes jamais certains à 100 % de leur éligibilité en cas de contrôle... Il faudrait clarifier, simplifier les critères de l'éligibilité. »
- « Il me semble important de prêter un peu plus attention aux PME dans la réalité quotidienne du CIR. Notamment, une différenciation des pourcentages d'aide attribués aux grands groupes et aux PME serait appréciable. Je pense en effet qu'il ne faut pas aider ces deux catégories d'entreprises de la même façon. »

AsAnAngel

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : création et développement de logiciels.

Technologies : développement d'interfaces de dialogue sous la forme d'agents conversationnels multimodaux (dialogue homme-machine).

Effectif : 8 personnes.

Effectif de R&D : 5,5 personnes.

Dominique NOËL, Président du Directoire

« Nous ne sommes pas certains de disposer d'un même niveau de financement de notre R&D ailleurs qu'en France »

« AsAnAngel est une JEI spécialisée dans le développement d'interfaces de dialogue sous la forme d'agents conversationnels multimodaux. Nous existons depuis 2001 et envisageons aujourd'hui une implantation aux États-Unis. Nous allons délocaliser une partie de nos services opérationnels et commerciaux. Le CIR est, pour nous, très incitatif pour garder la R&D en France car nous ne sommes pas certains de disposer d'un même niveau de financement ailleurs.

Le CIR nous encourage aussi à recruter de jeunes docteurs. Aujourd'hui, nous employons deux doctorants en contrat CIFRE. Le fait que leur embauche double le montant des dépenses éligibles constitue un apport financier très important. AsAnAngel recherche en outre des ingénieurs Développement de très haut niveau, et ce dispositif facilite leur recrutement. Allié à d'autres mesures, en 2008, le CIR a contribué à la création de deux postes de chef de projet et à l'augmentation du nombre de CDD ingénieurs Développement. Ainsi, en 2010, nous comptons embaucher un troisième chef de projet et un ingénieur Développement, tous deux en CDI.

Nous avons actuellement trois brevets de création de logiciels en cours d'obtention. Ils concernent notamment une technologie innovante permettant le déploiement rapide d'agents virtuels visant plusieurs applications : le CRM, le marketing relationnel, les jeux ou le e-learning. Le CIR nous encourage à poursuivre de forts investissements en R&D. »

Suggestions d'amélioration

■ « Il faudrait avoir la possibilité de cumuler le CIR avec des subventions. Le problème de la déduction des subventions de l'assiette des dépenses en R&D constitue une barrière très dommageable pour les start-up comme AsAnAngel. La phase de Développement de nos technologies est particulièrement longue et non génératrice de revenus. Nous nous retrouvons sans suffisamment de fonds propres pour financer notre R&D. Cette déduction devrait donc être supprimée en phase amont pour les start-up. Nous sommes pénalisés en raison du temps de maturation technologique des logiciels pourtant essentiels dans l'innovation de notre Développement expérimental. »

■ « Il faudrait prendre exemple sur les Japonais qui considèrent que la R&D peut s'étendre sur plusieurs années. Dans certains domaines, pharmaceutique par exemple, le temps nécessaire à la mise au point de molécules est particulièrement long. Il serait donc souhaitable de prévoir un financement qui s'étale sur la durée. Dans le cadre du CIR, on pourrait augmenter le taux de financement des hautes technologies en phase amont, quitte à le réduire en aval. »

AXS INGÉNIERIE

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Le Havre (Seine-Maritime).

Secteur d'activité : simulation numérique médicale.

Technologies : procédés d'analyses et d'évaluations thérapeutiques des pathologies rachidiennes qui limitent le recours à la radiologie.

Effectif : 10 personnes.

Effectif de R&D : 6 personnes.

Fouad ELBAROUDI, Gérant

«Le CIR est déterminant dans nos décisions de lancer ou non un nouveau projet»

«Le CIR est un excellent dispositif, surtout depuis sa réforme de 2008. AXS Ingénierie s'est lancée dans un programme ambitieux de R&D depuis sa création en 2001. Nous proposons des simulations numériques pour évaluer des pathologies rachidiennes en limitant le recours à la radiologie. Le CIR, dont nous bénéficions depuis 2003, nous a permis de poursuivre cet effort. Ainsi nous avons pu mettre nos produits sur le marché et leur commercialisation commence. Ce crédit d'impôt y est pour beaucoup, car nous n'aurions pas été en mesure de financer un tel effort de R&D seuls! Le CIR nous a également permis de développer une fonctionnalité nouvelle sur nos produits.

En 2009, sans la possibilité de solliciter un remboursement anticipé du CIR, beaucoup de petites structures comme les nôtres auraient été en grande difficulté de trésorerie avec la crise économique et financière. Nous en avons directement bénéficié, et une reconduite de cette mesure en 2010 serait une excellente décision. Par ailleurs, le coefficient deux appliqué aux dépenses R&D conduites en partenariat avec un organisme public est très appréciable et contribue à renforcer nos relations avec le Laboratoire de Mécanique des Solides de l'Université de Poitiers (CNRS) et le Laboratoire de Biomécanique et Modélisation des Chocs de l'Université Lyon-Claude-Bernard.

Aujourd'hui, nous tenons compte de l'effet CIR dans nos projets. Il est déterminant dans nos décisions de les lancer ou non.»

Suggestions d'amélioration

■ «Les TPE et PME assimilent la possibilité d'être soumises à un contrôle sur le CIR à une épée de Damoclès. Il serait appréciable de disposer d'une Administration ou d'une instance qui puisse être habilitée à valider les projets en amont. Cela permettrait aux entreprises d'être plus sûres d'elles et d'éviter le recours aux fiscalistes. Une communication plus efficace de la part des Pouvoirs publics auprès des petites entreprises qui ont besoin de support pour bénéficier plus sereinement du CIR serait aussi à envisager.»

■ «Le dispositif CIR devrait être dirigé davantage vers les PME et TPE. Ses modalités de calcul devraient tenir compte de la taille de l'entreprise, de l'aboutissement de ses recherches, de l'extension de ses brevets à l'international... Les entreprises dont l'activité s'inscrit dans la stratégie industrielle du pays pourraient être à ce titre davantage encouragées.»

CARPYZ

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation : Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Secteur d'activité : progiciel pour la réalisation et la conception de formes complexes.

Technologies : logiciel pour la conception et fabrication d'aubes de formes très complexes (roue hélicoïdale nouvelle génération) pour les secteurs de l'aéronautique, l'énergie, l'ingénierie.

Effectif : 2 personnes.

Effectif de R&D : 2 personnes.

Pierre CARROUSSET, Président Directeur Général

«Au tout début d'une activité, le CIR représente un atout évident!»

«Carpyz, Jeune Entreprises Innovante (JEI) créée sur la base d'un brevet international pour un progiciel configurateur capable de concevoir des roues droites ou hélicoïdales complexes, a vu le jour en 2007. En tant qu'entreprise naissante, l'intérêt premier du CIR réside dans la possibilité d'obtenir un versement anticipé sur le crédit d'impôt dû. Ainsi, avec la réforme intervenue en 2008, nous avons pu percevoir 32000 euros dès le début de l'année 2009, ce qui a permis l'embauche de deux apprentis en BTS. En tout début d'une activité, le CIR représente donc un atout de poids. Je dirais même que sans ce crédit d'impôt, il aurait été plus difficile de créer notre activité, et en tout cas, nous aurions avancé moins rapidement. Ensuite, il reste à transformer l'essai. Le brevet innovant de Carpyz qui peut être utilisé dans la conception de turbines, pompes, éoliennes, propulseurs, ne sera disponible que fin 2009-début 2010. D'ici là, j'investis le capital de la société, soit 150000 euros, dans la R&D, et je ne perçois pas de rémunération en tant que dirigeant. Si nous avions eu encore davantage de moyens, nous aurions pu les utiliser pour créer un poste de doctorant, et notre configurateur aurait pu être plus rapidement mis sur le marché.»

Suggestions d'amélioration

■ «Il serait judicieux de faire le distinguo entre des entreprises innovantes naissantes, qui n'ont pas encore enregistré de chiffre d'affaires, et celles qui sont déjà lancées. Le CIR pourrait ainsi davantage venir en aide aux toutes jeunes sociétés. Ainsi, pour passer plus rapidement à la phase de mise sur le marché générant du chiffre d'affaires, le Crédit d'impôt pourrait être plus important sur les premières années du projet, au stade du travail sur l'idée. Les avantages liés à la première année pourraient être prolongés sur les deux années suivantes car il est bien connu qu'il faut au moins deux ans pour lancer un produit industriel.»

CEDRAT TECHNOLOGIES

Catégorie : PME.

Implantation du siège : Meylan (Isère).

Secteur d'activité : électrotechnique.

Technologies : développement de logiciels de CAO pour la conception de mécanismes électriques ainsi que fabrication de certains mécanismes électriques.

Effectif : 100 personnes.

Bruno RIBARD, Président

« Les entreprises qui font de la R&D ont pu se maintenir pendant la crise grâce au CIR »

« Le CIR est une excellente mesure. Au regard de ce qui existe dans d'autres pays, il représente un avantage non négligeable. Mon entreprise en a beaucoup bénéficié et en bénéficie encore. En ces temps difficiles, le CIR a évidemment eu un effet favorable en termes de trésorerie puisqu'en 2009, nous avons répercuté le CIR de 2005 et nous devrions percevoir ceux de 2006, 2007 et 2008, soit un total de plus de 1,1 million d'euros. C'est incontestablement l'un des éléments qui a permis aux entreprises qui font de la R&D – dont nous sommes – de se maintenir durant cette crise. Dans notre entreprise spécialisée dans la conception de mécanismes électriques pour le compte de grands donneurs d'ordre, le CIR a été très utile pour maintenir nos projets en cours et nos effectifs. Pour autant, il n'a jamais guidé nos décisions stratégiques. De même, nous n'avons pas modifié nos partenariats depuis la réforme. Nous participions également avant les nouvelles mesures à plusieurs pôles de compétitivité. Par ailleurs, nous n'avons pas de R&D à l'étranger et même si le mode de calcul du CIR était amené à évoluer, nous maintiendrons nos effectifs de R&D en France. Mais il faut bien reconnaître que si cette mesure était supprimée du jour au lendemain, notre entreprise, comme beaucoup d'autres en France dont la vocation est l'innovation, souffrirait. »

Suggestions d'amélioration

- « Le CIR mériterait d'être plus près de la réalité des entreprises. Ainsi, nous avons des exercices annuels, et il faudrait que le CIR puisse entrer définitivement dans ce cadre et qu'il ne soit pas différé dans le temps. »
- « Par ailleurs, je pense que le CIR pourrait être mieux exploité. Il me semble que par son intermédiaire on doit pouvoir trouver des pistes de financements pour les laboratoires et les écoles qui sont des partenaires fondamentaux des projets de R&D des entreprises. »
- « Dans un autre domaine, je pense qu'il faut continuer à dynamiser la communication et la vulgarisation autour du CIR. Beaucoup d'entreprises, principalement des PME qui n'ont pas d'activité R&D ignorent que le CIR pourrait les aider à mettre en place de nouveaux services ou à développer de nouveaux produits qui pourraient s'avérer décisifs pour leur survie. »

CETH

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Marcoussis (Essonne).

Secteur d'activité : énergies renouvelables.

Technologies : production d'hydrogène par électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables et reformage de bioéthanol.

Effectif : 9 personnes.

Effectif de R&D : 8 personnes.

Pascal MORAND, Directeur Général Délégué

«Le CIR est un bon outil pour améliorer nos efforts de Recherche»

«Chez CETH, pionnier de la filière hydrogène sans CO₂, nous utilisons le CIR depuis six ans. C'est un dispositif très intéressant, surtout depuis 2008, avec la prise en compte des dépenses de R&D à partir du premier euro qui vient directement servir le financement de nos Recherches, et le remboursement anticipé du CIR qui permet de conforter notre trésorerie. La société a été fondée en 1997, et depuis sept ans, nous investissons 100 % de nos résultats dans la Recherche. Nous visons un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros dans quatre ans – 900 000 euros aujourd'hui – et nous devrions voir progresser notre effectif de 10 à 60 personnes. En tant que PME, le CIR est un bon outil pour améliorer nos efforts de Recherche et accélérer le passage à la phase pratique. Il permet également d'accompagner les phases d'acquisition de brevet, même si les dépenses prises en compte sont insuffisantes.»

Suggestions d'amélioration

- «Il faudrait trouver un moyen d'intéresser davantage les grands Groupes à envisager des partenariats avec des PME et des TPE : les grands comptes pourraient alors avoir intérêt à financer des prototypes industriels issus des PME. Le co-développement, notamment, pourrait faire partie de nouvelles modalités du CIR. Les PME sont davantage dans la Recherche appliquée que dans la Recherche fondamentale. Le CIR devrait davantage en tenir compte.»
- «Le CIR nous a permis d'envisager une politique de dépôt de brevets. Mais l'extension et le maintien d'un brevet à l'international sont très onéreux. Sans aide sur ce point, les PME abandonnent. Les dépenses de maintien d'un brevet à l'international devraient être comprises dans le CIR.»

CLEAN CELLS

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Boufféré (Vendée).

Secteur d'activité : sécurité biologique et vérification de l'efficacité des bioproduits.

Technologies : systèmes de détection rapide de contamination biologique, principalement par des techniques de biologie moléculaire.

Effectif : 29 personnes.

Effectif de R&D : 10 ETP, dont 7 personnes dédiées.

Frédéric HENRY, Directeur général (CEO)

« Sans le CIR, nous aurions sûrement dû limiter nos investissements et nos projets »

« Le CIR nous permet de maintenir une activité de R&D active au sein de l'entreprise. Concrètement, nous sommes sortis du dispositif Jeune Entreprise Innovante en 2007, ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous n'avons plus que le CIR pour stimuler nos efforts de Recherche. Comme nous sommes situés sur le domaine plutôt concurrentiel de la prestation de service en sécurité biologique, nous avons sans cesse besoin d'innovation, et il faut pour cela maintenir un niveau important de R&D. Dans ce contexte, le CIR permet à Clean Cells de garder le cap sur ses innovations. Sans cette mesure, nous aurions sûrement dû limiter nos investissements et abandonner nos projets les plus compliqués.

Du point de vue du fonctionnement du dispositif, l'abandon de la part du CIR calculée sur la croissance des dépenses de R&D et l'application d'un taux fixe de 30% en volume nous sont plutôt favorables. Enfin, je tiens à souligner la mobilisation facile des fonds une fois que la déclaration est effectuée. En cette période de crise, le remboursement anticipé de la créance constitue un apport direct en trésorerie et donc une aide aux entreprises qui mobilisent des moyens importants pour la Recherche. »

Suggestions d'amélioration

■ « Pour le développement biologique, de nombreux procédés ne relèvent pas du CIR et devraient pourtant pouvoir y être intégrés. En effet, même si ces procédés portent sur des phases un peu plus avales, celles-ci peuvent être sujettes à annulation de programme si la bonne réponse du modèle cellulaire n'est pas obtenue. Nous aimerions donc un élargissement des activités prises en compte et imputables au CIR des entreprises. »

■ « Cet élargissement devrait aussi s'accompagner d'une meilleure définition et d'une meilleure communication autour des nouveaux procédés, pour inciter les industriels de la pharmacie à investir dans ces domaines. L'activité de Clean Cells constitue l'un des maillons indispensables dans le développement d'un nouveau biomédicament. Nous nous positionnons avant les essais cliniques et encore loin du produit commercialisable, donc nos programmes devraient être inclus dans les phases couvertes par le CIR. Mais l'on tend à nous situer dans les processus de normalisation et de caractérisation des éléments qui seront soumis à un essai clinique : or ces zones de contrôle qualité ne sont pas toujours prises en compte comme relevant de frais de recherche. Communiquer et éclaircir cette zone grise, cela contribuerait au développement des Bioproductions en France, un domaine stratégique pour lequel nous prenons du retard vis-à-vis de nos voisins européens. »

CLIMPACT

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : business Intelligence climatique.

Technologies : modélisation de la relation entre événements climatiques et activité économique.

Effectif : 23 personnes.

Effectif de R&D : 4,8 personnes (équivalents temps pleins).

Harilaos LOUKOS, Président et Directeur Scientifique

«Grâce au CIR, nous allons embaucher deux jeunes docteurs»

«J'ai une excellente appréciation du CIR! Il est très utile car il remplit bien sa mission d'aide au financement de la R&D des entreprises, en particulier grâce au volume des aides accordées aux JEI et aux possibilités de remboursement anticipé. L'assise sur le volume, plutôt que sur la croissance des dépenses, est une évolution qui nous satisfait. Tout cela est à pérenniser!

Pour Climpact, le Crédit d'Impôt Recherche s'est révélé effectivement très incitatif. Il nous a encouragé à miser sur la R&D et à démarrer plus tôt des projets sur lesquels nous n'avions pas d'autres financements à disposition. Nous lançons ainsi de façon anticipée des produits qui permettent de gérer les enjeux des fluctuations climatiques sur l'activité des entreprises. Le CIR nous a en outre permis de nous orienter vers la création d'emplois, et notamment vers l'embauche de jeunes docteurs. Le CIR représente aujourd'hui l'équivalent de 4,8 temps pleins sur un effectif de 23 salariés, dont 7 docteurs. Grâce au CIR, Climpact va embaucher au cours du prochain semestre deux jeunes docteurs. De ce fait, avec ce dispositif, de nouvelles compétences entrent dans les entreprises et participent à des projets de manière transversale. L'arrivée de jeunes docteurs dynamise les équipes et accélère le délai de mise sur le marché. Le CIR a ainsi des répercussions directes sur les produits et indirectes sur les compétences de l'entreprise. Il est par ailleurs possible de préparer un produit que l'on exploitera en sortie de crise. Le CIR nous incite donc à continuer à investir dans la R&D malgré la crise, et appuyer sur l'accélérateur quand la situation se débloquera. Cet aspect a d'ailleurs directement influencé notre stratégie d'embauche. Et certains investissements R&D ne seraient pas soutenables sans le CIR, c'est évident.»

Suggestions d'amélioration

■ «Pour les TPE/PME, il convient d'élargir la notion de "Recherche" à celle d'"Innovation" dans un Crédit Impôt Innovation afin que d'autres dépenses plus aval par rapport à la Recherche pure puissent être prises en compte dans l'assiette de calcul du crédit d'impôt.»

■ «Pérenniser le remboursement anticipé pour les PME serait très apprécié!»

■ «Le CIR est un élément moteur en faveur de la R&D et donc de la compétitivité, mais il doit l'être dans un esprit juste. Il faudrait essayer de faire davantage pour les PME qui créent véritablement des emplois en faisant évoluer leur offre et leurs produits. Il s'agit d'aider les PME à passer le cap de la R&D, et à diminuer le risque financier que représente cet investissement.»

■ «On sait, via de nombreux relais de communication, que le CIR existe. Mais il serait appréciable de disposer d'un numéro vert au niveau de l'Administration fiscale pour les entreprises qui montent leurs dossiers elles-mêmes avec leurs experts-comptables.»

■ «Pour mieux comprendre la définition de la Recherche, il serait judicieux de donner des exemples à partir de cas concrets. Ainsi, si l'on fait appel à un cabinet-conseil, ce serait par choix et non parce que l'on ne saisit pas le dispositif.»

COGITARE URBEM

Catégorie d'entreprise : TPE.

Siège : Lyon (Rhône).

Secteur d'activité : automobile.

Technologie : développement d'un véhicule 100% électrique.

Effectif : 1 personne.

Hervé ARNAUD, Gérant

«Grâce au CIR, notre véhicule électrique sera disponible plus rapidement sur le marché»

«Lorsque l'on est comme nous une petite start-up dont le souci principal est de trouver des financements pour la Recherche, la mesure est assez fabuleuse! Nous avons fondé COgitare URbem il y a deux ans. Nous travaillons depuis au développement d'un véhicule 100% électrique. Pour l'instant, nous n'employons aucun salarié et notre Recherche est totalement sous-traitée auprès des laboratoires du CEA à Grenoble. Cela dit, à moyen terme, je prévois de créer une trentaine d'emplois au siège de l'entreprise et de développer un réseau commercial qui devrait occuper quelque 150 personnes. La production du véhicule que nous souhaitons sous-traiter en France devrait permettre de créer environ 300 emplois.

En 2007, la société avait prévu un programme de R&D sur cinq ans. Depuis, nous avons eu connaissance du dispositif CIR et nous pensons pouvoir désormais conduire de front plusieurs projets et donc accélérer considérablement nos plans d'investissements. Si notre dossier CIR est accepté, nos investissements en R&D devraient être multipliés par dix. La Recherche sera en revanche toujours sous-traitée. Le CIR nous incitera à sous-traiter davantage vers les petites entreprises et à nous rapprocher d'autres acteurs publics de la Recherche. Il va devenir pour nous un véritable enjeu budgétaire.

Je suis convaincu que le CIR est un élément de sortie de crise, mais aussi de pérennisation de la croissance. Pour notre part, il va nous permettre d'accélérer nos Recherches et donc de mettre notre véhicule électrique plus rapidement sur le marché.»

Suggestions d'amélioration

■ «Il est essentiel de pérenniser la mesure en l'état. Depuis que nous avons découvert et étudié le CIR, nous nous rendons compte qu'il a surtout profité aux grosses entreprises. Il faut peut-être réfléchir à moduler la mesure suivant la taille de l'entreprise bénéficiaire.»

■ «Par ailleurs, il serait bon de veiller à ce que les entreprises qui bénéficient du CIR et qui par exemple déposent des brevets ou lancent des produits innovants à partir de Recherches financées par le CIR, s'engagent à produire en France.»

CONFARMA FRANCE

Catégorie d'entreprise : PME.

Siège de la filiale française : Hombourg (Haut-Rhin).

Secteur d'activité : laboratoire d'analyse et de recherche en santé.

Technologies : analyses et recherche en santé humaine, animale et en biotechnologies.

Effectif de la filiale française : 39 personnes.

Effectif de R&D : 10 personnes.

Ralf HOLZINGER, Directeur de Confarma France

«Le CIR a été décisif pour implanter en France un nouveau département de R&D»

«Nous sommes filiale française du groupe suisse Confarma. Cette année, le CIR a été décisif pour implanter en France un nouveau département de R&D et embaucher du personnel. Nous avons ainsi pu mettre en œuvre plusieurs projets de Recherche clinique sur des vaccins grâce au CIR. Sans ce dispositif, les sites suisses auraient été plus compétitifs et ce département n'aurait certainement pas été implanté en France. Mais si le CIR n'était pas maintenu en l'état, cela serait certainement de nature à freiner notre développement.

Aujourd'hui, le CIR est devenu un véritable enjeu budgétaire pour les activités françaises et notre groupe. C'est une mesure qui a un effet positif sur la Recherche, et en tant que telle, elle représente un élément favorable à la sortie de crise. Il est donc à mon sens indispensable de pérenniser le dispositif en l'état ; en 2009, les entreprises ont encore plus souffert qu'en 2008, et il faut donc les aider à survivre. Le CIR est un dispositif qui y contribue.»

Suggestions d'amélioration

- «Pour de petites structures comme la nôtre, il est important d'avoir accès à l'information rapidement, et il serait donc nécessaire de renforcer la communication autour de telles mesures.»
- «Il faudrait aussi être plus précis sur les dépenses de développement éligibles au titre du CIR. Si la définition est assez précise sur la Recherche, elle l'est beaucoup moins pour le développement.»

DOLPHIN INTEGRATION

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Meylan (Isère).

Secteur d'activité : microélectronique.

Technologie : conception de composants virtuels et de logiciels pour la microélectronique.

Effectif : 180 personnes.

Agnès CHEMIN, Secrétaire Générale

Laëticia ZYP, Contrôleur de Gestion

« Nous considérons le CIR comme un soutien important à la R&D »

« Notre entreprise qui compte 180 personnes, dont une centaine en R&D, concentre l'intégralité de sa R&D en France. Nous évoluons dans le domaine de la microélectronique, un secteur où sans innovation permanente, une entreprise n'a point de salut. À ce titre, le CIR constitue une aide précieuse. Il représente chez Dolphin Intégration un flux financier important, sans toutefois influencer de façon décisive sur notre politique d'innovation. En tant que concepteurs de composants et intégrateurs de solutions complexes sur puces, nous nous devons d'être sans cesse en mesure de proposer des solutions nouvelles et plus performantes aux grands industriels de la microélectronique, des télécommunications, ou de l'aéronautique. Nous considérons donc le CIR comme un soutien important, sans qu'il soit l'élément déclencheur d'un nouveau projet de R&D. Si jamais cette mesure était amenée à être revue, nos efforts en R&D n'en seraient pas moins conséquents. Elle nous obligerait néanmoins à mobiliser d'autres sources de financements qui rendraient peut-être la gestion des projets plus complexes, et le cas échéant, cela pourrait retarder ou freiner leur exécution. De même, ce n'est pas du CIR que dépend la localisation de notre R&D. Nous sommes déterminés à maintenir ces activités en France. Mais le CIR constitue un apport de trésorerie significatif, et en cela, il permet de maintenir nos effectifs de R&D et de les renforcer régulièrement.

Cette mesure est donc une bonne mesure. »

Suggestions d'amélioration

■ « Nous souhaitons qu'elle soit maintenue et surtout que le dispositif de remboursement anticipé soit pérennisé. Ce point de la réforme est primordial pour les entreprises. Il génère un apport de trésorerie immédiat évitant d'avoir à mobiliser les créances, ce qui représente toujours un coût pour l'entreprise. »

EDAP-TMS

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Vaulx-en-Velin (Rhône).

Secteur d'activité : équipement médical.

Technologies : développement de technologies basées sur le principe des ultra-sons thérapeutiques appliqués dans deux domaines, le traitement des calculs rénaux et le traitement non chirurgical du cancer de la prostate.

Effectif groupe : 150 salariés, dont 100 en France.

Effectif de R&D : 20 salariés.

Éric SOYER, Directeur Administratif et Financier

«S'il incluait les essais cliniques, le CIR deviendrait déterminant dans l'attractivité du territoire»

«Le dispositif du Crédit Impôt Recherche s'est nettement amélioré, grâce à la simplification de sa mise en œuvre, de son mode de calcul et par conséquent de son management. Le CIR est devenu plus facilement gérable dans son intégralité par les services fiscaux et comptables et nécessite moins d'implication de la part de nos collègues de la R&D que par le passé.

Du point de vue de l'investissement en R&D, si le CIR ne nous a pas permis jusqu'ici d'augmenter le montant de notre budget dans un contexte économique difficile, il facilite néanmoins l'effort de Recherche, et il a contribué au léger accroissement de nos effectifs. Néanmoins, notre secteur présente une spécificité : dans le métier de l'équipement médical, les essais cliniques impactent fortement le processus global de Recherche et de mise au point des solutions. Or aujourd'hui, ces coûts ne font pas partie de l'assiette du CIR. Si le dispositif incluait les sommes dépensées en essais cliniques, le lancement des nouveaux projets serait grandement facilité. Le CIR deviendrait également un facteur déterminant d'attractivité du territoire français pour les entreprises de santé.»

Suggestions d'amélioration

- «Élargir l'assiette des dépenses éligibles aux essais cliniques.»
- «Une remarque d'ordre général : nous avons toujours bénéficié d'un accompagnement fort de la part des puissances publiques sur la phase très amont de la Recherche et de l'innovation. En revanche, les entreprises comme les nôtres sont beaucoup moins accompagnées aussi bien au niveau des phases préindustrielles (essais cliniques) qu'industrielles. Il existe certes quelques dispositifs via OSEO, mais ils se situent très en deçà des besoins. À cela s'ajoute un autre paradoxe : aujourd'hui, notre solution thérapeutique est remboursée dans les principaux pays européens, mais pas en France!»

FORA MARINE

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : La Rochelle (Charente-Maritime).

Secteur d'activité : industrie nautique.

Technologies : conception de bateaux de plaisance à voile.

Effectif : 41 personnes.

Éric BURGAUD, Directeur Industriel

«Le CIR favorise la création de richesses en France»

«Jusqu'à l'année dernière nous n'avions pas véritablement de programme de R&D. Mais en 2008, nous avons rencontré le porteur d'un projet qui vise à intégrer la pile à combustible nouvelle génération destinée à produire l'ensemble de l'énergie, y compris celle nécessaire à la motorisation auxiliaire via un moteur électrique au sein d'un bateau de plaisance. De fil en aiguille, nous avons tissé un partenariat avec le CEA puis l'Université Joseph Fourier à Grenoble, et le CIR nous a donné les moyens de mener à bien ce projet. Sans ce dispositif, cela aurait été hors de notre portée. Désormais, nous allons être attentifs à l'évolution de cette mesure, d'autant que le CIR représente un nouvel enjeu budgétaire pour notre entreprise qui développe et fabrique des bateaux de plaisance à voile.

De façon plus générale, je suis de ceux qui pensent que l'enjeu fondamental est de maintenir en France de la création de richesses. Le CIR est indéniablement un dispositif qui rend cet objectif possible. En favorisant la Recherche et donc la création de richesses, le CIR constitue un élément de sortie de crise et un atout pour la croissance économique.»

Suggestions d'amélioration

■ «Il serait positif de davantage communiquer autour du CIR, spécialement en direction des petites entreprises. Il faut certainement aller plus loin encore en accompagnant les PME dans le montage de dossiers pour faciliter leur accès au CIR. En effet, les PME n'ont pas toujours le temps ou l'opportunité de l'accès à la bonne information — pas plus qu'elles n'ont conscience de la simplicité de ce dispositif — quelques cabinets privés se sont fait une spécialité de conseiller les PME contre rétribution (35 % du CIR décroché) — c'est autant qui échappe à la vocation première du dispositif!»

■ «De même, il serait nécessaire de simplifier la définition pour être plus précis dans les dépenses qui sont éligibles et celles qui ne le sont pas.»

■ «Enfin, il serait bon de s'assurer que les fruits des programmes financés par le CIR restent bien en France.»

FORCE-A

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Orsay (Essonne).

Secteur d'activité : éco-technologies.

Technologie : solutions de diagnostic et d'aide à la gestion en temps réel des cultures (capteurs optiques de la végétation).

Effectif : 21 personnes.

Effectif de R&D : 8 personnes.

Jean-Luc AYRAL, Président du Directoire

«Le remboursement anticipé du CIR nous a permis de patienter jusqu'à la fin des négociations avec nos investisseurs!»

«Force-A existe depuis novembre 2004. Nous bénéficions du CIR depuis 2005 et du remboursement anticipé depuis 2008. C'est un excellent dispositif qui correspond bien à l'attente de start-up comme la nôtre pour le soutien apporté à nos activités de Recherche. Le CIR contribue directement aux efforts de R&D déjà très importants dès le démarrage de l'activité. Sans lui, il aurait fallu dans notre plan de financement prévoir davantage de capitaux pour démarrer notre projet, et nous n'aurions tout simplement pas été en mesure de créer Force-A! Cette mesure allège nos coûts R&D de 30%, ce qui nous permet d'aller plus loin, plus vite et nous incite à investir davantage. Surtout, en tant que start-up, il nous faut régulièrement procéder à des levées de fonds, car dans un domaine aussi innovant, nos dépenses en R&D sont encore supérieures à notre chiffre d'affaires. Avec la crise, nous avons rencontré des difficultés pour trouver les capitaux nécessaires qui nous permettent de pérenniser nos travaux. Le remboursement immédiat a représenté une mesure extrêmement importante qui nous a permis de patienter alors que les négociations avec les investisseurs mettaient du temps à aboutir. Cette souplesse accordée a vraiment été la bienvenue! Le Crédit Impôt Recherche a enfin un impact direct sur l'emploi : notre service de R&D compte aujourd'hui 8 personnes, et 2 postes ont pu être financés grâce au CIR. Il faut également ajouter 2 à 3 postes induits par notre crédit d'impôt auprès de laboratoires que nous faisons travailler. Autrement dit, pour Force-A, la contribution directe et indirecte du CIR en termes d'emploi représente 9 postes au total!»

Suggestions d'amélioration

- «Il faut pérenniser le CIR en simplifiant la définition de la Recherche pour améliorer sa sécurité juridique, et renouveler en 2010 la possibilité de remboursement anticipé.»
- «Le calcul du CIR prend du temps : chez Force-A, il faut compter la mobilisation d'une personne sur une semaine et demie. Ce coût induit pourrait être pris en compte.»
- «Les modalités de calcul prévoient la déduction des avances remboursables consenties notamment par Oseo. Si cette déduction est compréhensible pour des subventions, pour des avances remboursables, ce n'est guère logique, et c'est même choquant. Cela pénalise les premières années d'existence d'une entreprise, c'est-à-dire les plus cruciales, et cela émousse la volonté de faire appel à ces aides.»
- «En tant que start-up, nous avons plutôt été pénalisés par la réforme avec le passage de l'assise de l'éligibilité de l'accroissement au volume. Pour contrebalancer cela, la prise en compte d'une part plus importante en volume, sur les premières années, irait dans le bon sens.»
- «L'obtention de brevets est primordiale, même si sa rentabilité n'est pas immédiate. Mais elle représente un lourd investissement. Cet aspect pourrait davantage être pris en compte dans le cadre du CIR, en attribuant un coefficient de majoration en fonction des dépenses réalisées sur les dépôts de brevet.»

FRANCE HALIOTIS

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Plouguerneau (Finistère).

Secteur d'activité : élevage d'ormeaux (coquillages marins) pour distribution auprès de restaurants gastronomiques en France et en Europe.

Technologies : besoins nutritionnels de l'ormeau ; compréhension des pathogènes et des causes de mortalité en élevage ; compréhension de la structure génétique des populations naturelles d'ormeaux pour l'élaboration de stratégies d'élevage plus rentables ; techniques d'élevage, pour la mise au point de méthodes innovantes.

Effectif : 5 salariés.

Effectif de R&D : 3 cadres de recherches pour 1 équivalent temps plein.

Sylvain HUCHETTE, Dirigeant

« En utilisant le CIR, nous avons pu devenir leader scientifique d'un programme européen de R&D »

« Je juge ce dispositif très intéressant, bien qu'un peu obscur encore aujourd'hui pour une toute petite entreprise du secteur agricole comme la nôtre. Cette complexité est accrue par le fait que nos conseillers experts-comptables sont plus familiers avec les aides destinées à soutenir l'agriculture qu'avec celles conçues pour la Recherche. Malgré ce bémol, l'impact du CIR pour nous a déjà été considérable. Il nous a permis notamment de nous lancer dans un programme de R&D au niveau européen avec des PME de notre secteur, programme sur lequel nous sommes leader scientifique. En ce sens, le CIR offre une certaine latitude pour prendre davantage de risques. Ses effets à long terme pourraient encore être très importants lorsque nous serons plus aguerris à son usage, lorsque nous aurons pris suffisamment de recul et que nous arriverons à l'intégrer complètement dans notre stratégie. Mais déjà, bénéficier du CIR a fait évoluer mon mode de gestion de l'entreprise dans la mesure où je suis beaucoup plus serein sur les activités de Recherche qui ne sont pas immédiatement productives à court terme. Je sais que le temps passé à chercher des solutions innovantes s'inscrit dans un financement partiellement compensé par le CIR. »

Suggestions d'amélioration

■ « De manière générale, mon cheval de bataille consiste à convaincre les chercheurs du secteur public de travailler sur des applications qui intéressent également les entreprises. Il est selon moi fondamental d'ouvrir les portes des laboratoires publics de Recherche afin de faciliter ces collaborations. On pourrait être beaucoup plus efficace si les chercheurs français avaient en tête les sujets sur lesquels travaillent les entreprises et proposaient d'eux-mêmes des solutions. Il s'agit d'avancer main dans la main sans que la sollicitation soit toujours unilatérale. »

GLOBAL IMAGING ON LINE

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Secteur d'activité : développement de logiciels d'imagerie médicale.

Technologies : conception de solutions de visualisation, de gestion et de communication des images médicales, radiologiques et cardiologiques.

Effectif : 30 personnes.

Effectif de R&D : 15 personnes.

Jean-Yves PELICIER, Directeur Financier

«Le CIR est le dispositif d'aide à l'innovation numéro un pour les PME»

«Chez Global Imaging On Line, le CIR reste une ressource utile et même indispensable pour financer la R&D. Cette mesure est clairement le dispositif d'aide à l'innovation numéro un pour les PME. Elle constitue notamment un moyen de dégager des ressources qui sont actuellement très difficiles à trouver auprès des banques. Avec la possibilité de solliciter un remboursement anticipé, la réforme récente a supprimé le problème de la perception décalée du crédit d'impôt qui était très dommageable pour la trésorerie des PME. La mobilisation immédiate du crédit d'impôt et l'augmentation du pourcentage de dépenses éligibles sont les deux aspects principaux de la réforme qui ont pu venir en aide aux PME confrontées à la crise et compenser la défection des banques. En ce sens, le CIR a représenté un élément stratégique clé face à la crise économique.

Le CIR est aussi un facteur déterminant de décision dans l'embauche d'ingénieurs et de docteurs et d'un maintien d'un niveau élevé de R&D. Chez Global Imaging On Line, le dispositif a directement orienté notre politique de recrutement : nous allons passer de deux jeunes docteurs à trois ou quatre prochainement, et nous finançons un effectif de quinze ingénieurs.»

Suggestions d'amélioration

■ «Les avances remboursables d'OSEO devraient pouvoir être déduites du montant éligible au CIR. Cela crée un conflit entre les deux dispositifs, CIR et OSEO, et supprime une possibilité d'améliorer la trésorerie. Or, le problème numéro un des PME, c'est précisément la trésorerie! Ce point est donc à revoir.»

■ «Les Pouvoirs publics devraient se prononcer plus clairement sur l'orientation du CIR. Est-elle de servir financièrement les grands Groupes, ou bien d'aider les start-up à se développer et les PME à devenir des ETI?»

■ «Il faut clarifier les règles d'éligibilité quant à la définition de la Recherche qui sont d'une complexité incroyable et génèrent des avis différents entre les différents cabinets conseils. Cela génère dans les entreprises, en particulier dans le domaine du logiciel, une peur généralisée du contrôle fiscal, une angoisse permanente.»

■ «Il faut impérativement maintenir la possibilité de remboursement anticipé du CIR et ne plus revenir en arrière.»

■ «Ce dispositif reste complexe à mettre en œuvre pour les petites structures. Celles-ci ne peuvent s'en sortir seules et doivent faire appel à des cabinets spécialisés. Il faudrait prévoir un système plus sécurisant juridiquement.»

GORGY TIMING

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : La Mure (Isère).

Secteur d'activité : spécialiste de la synchronisation horaire et du temps/fréquence.

Technologies : procédés de synchronisation horaire sur les réseaux informatiques.

Effectif : 49 personnes.

Effectif de R&D : 12 personnes.

Monique GORGY, Présidente du Directoire

« Nous ne pourrions pas être aussi innovants sans le CIR »

« Pour une PME comme Gorgy Timing qui mise sur la R&D, le CIR constitue une aide évidente, mais aussi une incitation. La forme actuelle du crédit d'impôt accordé est très adaptée et facile à mettre en œuvre. Et dans notre secteur d'activité, l'horlogerie spécialisée dans la synchronisation horaire de haute précision, le CIR nous permet d'investir plus rapidement en R&D, donc de réaliser des gains de temps et d'être extrêmement réactifs. Nous pouvons ainsi lancer certains projets six mois plus tôt que prévu ! Le crédit d'impôt a également été l'occasion de mettre en œuvre de nouveaux projets, notamment de se lancer sur le développement des protocoles horaires qui auraient été écartés car ils sont plus difficiles à amortir rapidement.

Chez Gorgy Timing, nous ne consacrons pas uniquement nos dépenses de R&D à l'innovation. La Recherche fondamentale a elle aussi sa place dans notre activité, parce que nous devons être très attentifs à maintenir une longueur d'avance et notre originalité. En 2008, nous nous sommes ainsi lancés dans le projet européen Horom INTERREGII. Il est piloté, pour la France, par Gorgy Timing et l'Observatoire de Besançon, et en Suisse par Swatch Group et l'Observatoire de Neuchâtel. Il permettra de viser des performances en précision horaire à des sommets inimaginables, de 10^{-13} à 10^{-14} de seconde ! Avec le CIR dont nous bénéficions au moins depuis 1998, nous investissons donc le maximum pour rester innovants et nous marquons ainsi notre différence. D'ailleurs, dans le choix de leurs fournisseurs, les grands Groupes avec lesquels nous travaillons, comme Alstom, Thales ou Airbus, s'attachent tout particulièrement à notre démarche R&D. Notre éligibilité au CIR est, pour eux, un critère essentiel : il atteste du caractère innovant de notre démarche et d'une part significative de notre chiffre d'affaires investi en R&D.

Gorgy Timing réalise une grande part de son chiffre d'affaires à l'export. L'innovation issue de notre R&D constitue, là aussi, un atout essentiel face à notre confrère américain, surtout dans la compétition avec les pays émergents. Nos clients, principalement en Asie, exigent le recours aux nouvelles technologies. Nous ne pourrions pas être aussi innovants sans le CIR. Notre objectif est de maintenir nos

services R&D en France, même si nous avons désormais deux filiales à l'étranger (Allemagne et Espagne) et que nous avons réalisé une joint-venture avec un Institut d'horlogerie en Chine. »

Suggestions d'amélioration

■ « Les PME pensent que le CIR concerne uniquement la Recherche fondamentale et ignorent que leurs projets peuvent être éligibles en raison de leur potentiel innovant ou de l'amélioration qui en découle. Elles restent frileuses car elles n'ont pas compris qu'elles pouvaient être concernées dès lors qu'elles améliorent leur produit et le transforment... Il serait préférable de parler de crédit d'impôt en faveur de l'Innovation, plutôt que de crédit impôt Recherche. Pour les PME, cette formulation serait plus parlante. »

ImaCisio

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Besançon (Doubs).

Secteur d'activité : imagerie médicale.

Technologies : appareil compact d'imagerie dédié à l'exploration fonctionnelle du cerveau.

Effectif : 8 personnes.

Effectif de R&D : 6 personnes.

Najia TAMDA, Gérante

«Le CIR est pour nous aussi important que l'entrée d'investisseurs!»

«Nous avons eu connaissance du CIR lors de notre période d'incubation qui a duré 2 ans, avant la création de ImaCisio en décembre 2007. Nous avons immédiatement eu recours au CIR pour l'exercice 2008, et nous en avons demandé le remboursement anticipé, obtenu en une semaine! En tant que start-up engagée à 100% dans la R&D, ce dispositif est aussi important que l'entrée d'investisseurs, car les sommes engagées au départ de notre projet étaient élevées (2 à 3 millions d'euros)! Or dans cette phase de crise, les investisseurs étaient beaucoup plus frileux qu'auparavant. Si nous n'avions pas pu bénéficier de ce montage financier basé sur le CIR, nous n'aurions pas résisté plus longtemps! Au contraire, grâce au CIR, nous avons embauché uniquement des jeunes docteurs pour former notre équipe de R&D, soit 6 personnes sur un effectif total de 8 salariés. La première année, le dispositif a totalement couvert la sous-traitance auprès de laboratoires publics... Avec cette mesure, le salaire de nos jeunes docteurs est assuré pour au moins deux ans.

Le CIR représente vraiment un atout intéressant, surtout pour les start-up. Il permet, en phase de R&D, de progresser et d'imaginer des montages financiers assez intéressants, parfois décisifs, en particulier lorsque l'on ne dispose pas encore de prototype. Chez ImaCisio, c'est précisément le CIR qui a sauvé notre projet de mise au point d'un système d'ingénierie médicale capable d'améliorer le diagnostic de pathologies liées au cerveau! Un tel dispositif offre la possibilité d'avancer le plus possible vers la création d'un prototype et aussi celle d'élargir le panel d'investisseurs.»

Suggestions d'amélioration

■ «Une information est nécessaire auprès de partenaires potentiels, en particulier les Banques, qui se montrent assez frileuses, même avec le rescrit demandé en amont puisqu'il n'engage en rien l'Administration fiscale, ni sur l'éligibilité, ni sur le montant du CIR. Une communication à leur intention est à prévoir.»

■ «En ce qui concerne l'embauche de jeunes docteurs, les dispositions relatives au CIR sont contradictoires par rapport aux conventions collectives. Si au cours de la période d'essai, il s'avère que la collaboration ne peut être poursuivie, un nouveau contrat de jeune docteur éligible au CIR ne pourra être signé, ni par l'entreprise, ni par la personne concernée. Il faudrait faire en sorte que la période d'essai ne soit pas aussi pénalisante dans le cadre d'un CIR.»

■ «L'industrialisation ne rentre pas dans le cadre du CIR. Pourtant, avec les nouvelles technologies, il serait possible de gagner du temps, donc de l'argent, en menant simultanément les phases de prototypage et d'industrialisation. Cet élément est à considérer dans la définition de la Recherche éligible au CIR.»

KALRAY

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Orsay (Essonne).

Secteur d'activité et technologie : conception de circuits intégrés programmables haute performance.

Effectif : 33 personnes.

Effectif de R&D : 31 personnes.

Joël MONNIER, Président

« Nous avons besoin du CIR pour transformer la haute technologie en main d'œuvre et en chiffre d'affaires! »

« Le dispositif est particulièrement adapté pour soutenir des start-up qui, comme Kalray, investissent massivement dans la R&D. Il constitue pour nous un appui financier important. La vocation de Kalray consiste à concevoir des circuits électroniques capables d'apporter une grande puissance de calcul avec peu de consommation d'énergie sur les systèmes électroniques embarqués. Sans le CIR, cette initiative aurait été pratiquement impossible à lancer! La société, par exemple, existe depuis le 31 juillet 2008. Son plan de financement est essentiellement basé sur le Crédit Impôt Recherche. S'il venait à être supprimé, nous serions confrontés à d'importantes difficultés. L'existence même de l'entreprise dépend du CIR! Par la suite, ce dispositif permet d'accroître notre volume d'investissement en R&D et de mettre plus rapidement nos produits sur le marché.

Par ailleurs, le CIR est créateur d'emplois de R&D en France, essentiellement sur des postes d'ingénieurs. Mais il faut savoir que pour un poste d'ingénieur, trois autres postes lui sont en général associés. Nous avons enquêté sur le sujet et nous estimons que les investissements R&D de Kalray pourraient générer la création de cent emplois autour de nous. L'effet immédiat du CIR est donc la création d'emploi via la R&D, et à plus long terme, l'impact sur l'emploi se trouve encore amplifié par les activités industrielles induites. Il est donc essentiel de maintenir le CIR! Nous avons besoin de ce moyen pour transformer la haute technologie en main d'œuvre et en chiffre d'affaires! C'est même, pour les start-up, indispensable, car trouver d'autres modes de financement, et notamment des investisseurs, est difficile. Le CIR produit à ce titre un véritable effet levier.

« Enfin, de façon plus conjoncturelle, je dirais que le Crédit d'Impôt Recherche renforce la R&D d'une entreprise en temps de crise. Elle peut ainsi travailler sur de nouveaux produits, se lancer dans la haute technologie, alors que dans les périodes difficiles, les sociétés demeurent généralement prudentes pour des questions de trésorerie. »

Suggestions d'amélioration

- « Ne pas modifier un dispositif qui fonctionne bien. »

METABOLIC EXPLORER

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme).

Secteur d'activité : biotechnologies (chimie et biologie).

Technologies : R&D basée sur la biologie et la génomique ; développement de bio procédés pour la fabrication de molécules chimiques à base de ressources renouvelables et de microorganismes non pathogènes, dans un univers maîtrisé.

Effectif : un peu plus de 100 salariés mi 2009.

Effectif de R&D : environ 85 % de l'effectif (64 salariés à fin décembre 2008).

Paul MICHALET, Directeur Administratif et Financier

« Le dispositif est excellent, mais nous sommes attentifs à sa pérennisation »

« Pour des entreprises comme la nôtre, c'est-à-dire des sociétés de pure R&D qui mènent peu de projets de façon simultanée, le dispositif est excellent. Nos technologies permettent de produire, sans pétrole, des composés chimiques entrant dans la composition de nombreux produits de la vie courante : peintures, solvants, plastiques biosourcés, fibres textiles, fils chirurgicaux ou encore aliments pour animaux... La stratégie de Metabolic Explorer est centrée autour de la R&D et de l'innovation, et nos effectifs de R&D représentent 85 % des salariés. À ce titre, ce n'est pas directement le CIR qui nous pousse à augmenter notre budget R&D et nos investissements, mais il nous permet d'aller plus vite, de dépenser moins et d'être encore plus ambitieux puisqu'il représente tout de même un montant de près de 3 millions d'euros. Nous avons notamment bénéficié très rapidement de la mesure de remboursement anticipé de 2008 : la demande a été transmise fin janvier et le versement est intervenu le 15 mars. Nous pensons en bénéficier de nouveau cette année si la mesure est reconduite, ce qui nous évitera de nous faire labelliser entreprise Gazelle ou de croissance, statut que nous avons atteint après 7 ans de JEI. Toutefois, compte tenu de notre forte croissance l'an passé, nous aurions préféré que la part en accroissement du CIR soit maintenue un an de plus. Le nouveau mode de calcul nous a coûté 400 000 euros de crédit d'impôt. Nous atteindrons néanmoins une asymptote dans nos dépenses de Recherche en 2010, et un crédit d'impôt basé sur la part en volume sera alors largement préférable.

Un nouveau défi nous attend en fin d'année 2009, car nous nous lançons dans une nouvelle phase de notre activité de développement de procédés. Nous devons réexaminer les critères d'éligibilité au CIR, et valider l'éligibilité des dépenses engagées pour cette nouvelle phase qui nous rapproche du marché final.

De mon point de vue, la réforme du CIR représente un facteur décisif pour maintenir de la R&D en France, le coût d'un chercheur en France redevenant compétitif par

rapport à d'autres pays. Mais la question de la pérennisation du dispositif pèse dans la balance et nous pousserait à réexaminer nos décisions si ces 30 % disparaissaient, dans la mesure où la R&D représente 80 % de nos charges. Bien entendu, cette remise en question ne serait pas brutale, notre priorité restant la sauvegarde de l'emploi et la préservation de notre force de frappe. »

Suggestions d'amélioration

■ « Pérenniser le dispositif de remboursement immédiat du CIR. »

■ « Faciliter et annuler la dualité qui contraint certains de nos partenaires privés à choisir entre agrément pour soustraire de la R&D et bénéficier directement du CIR pour leurs propres dépenses de R&D. »

■ « Par rapport aux nombreux mécanismes de subventions et d'avances remboursables dont bénéficient les entreprises pour leur R&D, notamment de la part d'OSEO, il faudrait sortir la partie avance remboursable, qui constitue un prêt à remboursement conditionnel et non une subvention, des bases de calcul du CIR. »

« Si ces trois problématiques résiduelles étaient réglées, le mécanisme serait absolument splendide ! »

MOVEA

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Grenoble (Isère).

Secteur d'activité : capteurs de mouvements.

Technologies : développement de systèmes de mesure du mouvement humain pour les secteurs du sport, des interfaces homme/machine et de la santé.

Effectif : 50.

Effectif de R&D : 15 chez Movea SA – 21 au total.

Bruno FLAMENT, Responsable R&D/Chief Technology Officer

« Nos projets stratégiques menés avec des laboratoires publics seraient inenvisageables sans le CIR »

« Le CIR est un outil intéressant pour les sociétés comme la nôtre puisqu'il permet d'investir dans de la R&D à moindre coût. L'entreprise a été fondée en 2007 : Movea a donc tout de suite fonctionné sous le nouveau régime du CIR, et il n'y a pas eu un avant et un après. Il est en revanche évident que sans cette mesure nous ne pourrions réaliser l'effort que nous consentons actuellement, notamment en direction de notre partenaire principal, le CEA. Les dispositions spécifiques prévues par le CIR pour les partenariats avec les laboratoires de Recherche publique s'y appliquent et ce mécanisme fiscal est à notre niveau tout à fait stratégique. Grâce au CIR, nous avons l'opportunité de lancer des projets plus amont, dirigés par Movea mais auxquels nous associons des chefs de projets issus des laboratoires publics. Ce sont des Recherches pour lesquelles nous n'attendons pas de résultats à moins de 12, 18 voire 24 mois. Ces programmes seraient inenvisageables sans le CIR et sans lui, nous déposerions donc beaucoup moins de brevets. À noter que cette mesure nous permet de surcroît de mener des projets internes, destinés à développer nos gammes Movea. A contrario, les projets subventionnés, eux, nous incitent en général à nous écarter un peu de notre ligne interne : il y a moins de souplesse dans la ligne directrice des programmes, il faut composer avec les partenaires, les accords de consortium, les objectifs de chacun.

Enfin, je tiens à mentionner la mesure concernant les jeunes docteurs qui a permis de réaliser une embauche. Et si au départ, nous nous sommes posés quelques questions concernant ce que la mention "jeune docteur" recouvrirait exactement, nous avons obtenu les réponses que nous cherchions en nous adressant aux personnes compétentes. Nous sommes actuellement en train d'en recruter un deuxième sous ce statut. »

SAENA TECHNOLOGIES

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Villeurbanne (Rhône).

Secteur d'activité : mise au point de nanoparticules pour l'authentification des matériaux (bois, cuir, plastiques, métal...) destinés à la lutte anti-contrefaçon.

Effectif : 1 salarié et 2 associés fondateurs.

Mehdi MEDJAOUI, Co-fondateur

«Le CIR a été décisif pour poursuivre les collaborations avec des laboratoires publics de Recherche français»

«Je viens de créer Saena Technologies en partie grâce au CIR. En effet, aujourd'hui les investisseurs refusent en général d'accompagner une entreprise qui ne génère pas encore de chiffre d'affaires et au sein de laquelle il faut miser plusieurs centaines de milliers d'euros en R&D. Et si j'ai pu convaincre quelques investisseurs de me suivre, c'est précisément parce qu'ils ont compris que grâce à cette mesure, l'État partagerait le risque en co-finançant la majeure partie de notre R&D. Le CIR constitue à ce titre un atout formidable pour créer des entreprises technologiquement innovantes. Il est certainement l'un des éléments qui font qu'aujourd'hui encore, certains entrepreneurs sont capables de prendre ce risque en France.

Pour bénéficier du dispositif de façon optimale, je demande à mes partenaires d'être agréés et j'amplifie mes relations avec les laboratoires publics de Recherche français. Nous avons été approchés par plusieurs laboratoires étrangers qui souhaitaient travailler avec nous, mais le CIR a été décisif pour poursuivre les collaborations déjà engagées en France.

Cette mesure représente enfin un élément de sortie de crise dans le sens où il permet de financer de la Recherche, et donc d'anticiper sur la création d'emplois futurs. La Recherche a toujours des effets positifs à moyen ou long terme.»

Suggestions d'amélioration

■ «De nombreuses sociétés, spécialement les petites entreprises, ne connaissent pas le CIR. D'autres le redoutent car elles n'en retiennent que l'aspect "contrôle". Il serait bon de davantage communiquer en direction des petites entreprises, et surtout d'adapter cette communication aux équipes de Recherche, alors que les pouvoirs publics semblent s'adresser en priorité vers les fiscalistes aujourd'hui.»

■ «Le dispositif est excellent et il doit être pérennisé. Mais il serait peut-être souhaitable de différencier les petites entreprises des grands groupes. Ces derniers ont souvent les moyens de financer leur Recherche, alors que sans le CIR, les petites entreprises n'ont pas forcément la possibilité de se tourner vers des activités innovantes.»

SAUNIER-PLUMAZ (VISIO-TECHNIC)

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Sassenage (Isère).

Secteur d'activité : traitement de surfaces et application technique de peinture industrielle en poudre ou liquide.

Technologie : procédé de transfert de décor sur tout type de support permettant la fabrication de revêtements décoratifs.

Effectif : 52 personnes.

Effectif de R&D : 1 personne.

Philippe SAUNIER-PLUMAZ, Président

« Nous avons attendu d'être certains du renouvellement du CIR pour signer un nouveau contrat avec le CEA »

« Saunier-Plumaz est une entreprise de sous-traitance industrielle confrontée à des pressions importantes de la part des donneurs d'ordre pour délocaliser. En 2003 et 2004, nous avons songé à engager d'importants efforts de R&D, mais cela nous paraissait trop compliqué. À l'occasion d'un partenariat avec le CEA Grenoble, nous nous sommes rendu compte du potentiel que représentait la R&D. Avec le CIR, nous avons saisi l'opportunité de lancer un programme de R&D. Nous sommes partis de rien et sans cette aide, cela n'aurait pas été possible.

Nous avons ainsi créé Visio-Technic en 2007 et nous disposons aujourd'hui d'un laboratoire de R&D commun (80 % Visio-Technic ; 20 % Saunier-Plumaz). Faire de la R&D nous confère une nouvelle image vis-à-vis de nos clients, et cela donne accès à des marchés que nous n'aurions pu espérer obtenir auparavant. Nous avons une nouvelle crédibilité, parce que des aides comme le CIR ou d'autres dispositifs permettent d'emblée d'accéder à un niveau professionnel en R&D. Cette démarche s'avère être porteuse non seulement sur le plan de la Recherche, mais aussi sur le plan commercial. Sans notre programme de Recherche, nous n'aurions pas signé de contrat avec le groupe ArcelorMittal. Ce groupe a vu en nous une entreprise qui va de l'avant !

Nous disposons désormais d'un poste en CDI de R&D et d'un jeune doctorant qui dépend du CEA, mais qui travaille chez nous et que nous espérons intégrer à l'issue du programme, en 2011. Le CIR nous a donc donné la possibilité de travailler avec un partenaire comme le CEA Grenoble, proche de chez nous, d'avoir accès à de telles compétences et d'en supporter le coût élevé. Cela étant, nous avons attendu d'être certains du renouvellement du CIR et de ses nouvelles mesures avant de signer un nouveau contrat avec le CEA.

D'un point de vue plus général, je pense que pour faire face à certains projets de délocalisation, il faudrait développer le

CIR dans les entreprises aux activités traditionnelles. Nombreuses sont celles qui n'entrent pas dans une démarche d'innovation par méconnaissance ou par appréhension, et qui ne franchissent pas la frontière entre les technologies utilisées hier et celles qui émergent. C'est dommage. Au-delà même du CIR, faire de la R&D donne de la stabilité et permet à l'entreprise d'évoluer. »

Suggestions d'amélioration

■ « Un effort de communication est sans doute à réaliser auprès des entreprises traditionnelles car il existe une franche coupure entre le monde de la Recherche réservé aux grandes sociétés et aux entreprises qui disposent de moyens importants, et celui des petites structures plus fragiles sur le plan financier et qui ne font pas de R&D. »

■ « L'actuelle définition de la Recherche est source de malentendus. Elle est trop limitative, trop axée Recherche et pas assez Développement. Ce n'est pas tous les jours que l'on invente l'électricité ! En matière de Sécurité juridique, il peut y avoir des risques, des équivoques, sans qu'il soit question de mauvaise foi. La principale difficulté est de bien faire coïncider son programme avec cette fameuse définition de la Recherche contenue dans le CIR. »

■ « Il faudrait être un peu plus indulgent avec les PME qui ne sont pas forcément expertes sur le plan fiscal et qui se chargent des dossiers CIR, en plus de leurs autres métiers. Les grandes entreprises disposent d'un niveau d'expertise que nous n'avons pas. Nous les côtoyons notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et nous mesurons cet écart. Les experts-comptables n'aiment pas le CIR, car il comporte de vrais risques pour l'entreprise. Peut-être faudrait-il les informer et les former davantage. »

SCHARLY DESIGNER STUDIO

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : studio de design, création de produits mobiliers contemporains haut de gamme, design industriel et architecture d'intérieure dans un esprit d'innovation, d'écologie, et de développement durable.

Technologies : projets d'innovation de matières plastiques d'aspect esthétique et écologique dédiées au rotomoulage.

Effectif : 6 personnes.

Effectif de R&D : 4 personnes.

Lionel SCHARLY, Président-designer/Directeur R&D

« Cette mesure est vraiment très importante pour le développement des JEI ! »

« Scharly Designer Studio est une société spécialisée dans la création de mobiliers contemporains innovants et écologiques, fondée en mars 2007. En fait, nous n'étions pas bien informés au départ, et nous ne nous sommes pas appuyés sur le CIR lors de la phase de création. Nous nous sommes rendu compte de son impact petit à petit, en ayant d'abord recours au CIR pour permettre des créations d'emploi. Sur les quatre embauches R&D réalisées, la moitié ont ainsi pu l'être grâce au CIR. Depuis, le CIR est toujours basé aujourd'hui uniquement sur les dépenses R&D en personnels et pas encore sur les travaux en sous-traitance. Si le recours à ce dispositif n'était pas planifié au départ, il est maintenant pleinement intégré et nous avons compris que nous avons d'autant plus intérêt à investir dans la R&D qu'elle était partiellement financée par le CIR. Notre objectif est de lancer un nouveau projet chaque année, sachant que chacun nécessite 3 à 4 ans de R&D. Avec le CIR, nous pouvons donc nous lancer dans des validations, des prototypes ou des essais de matières qui ont un certain coût que nous n'aurions pas pu supporter autrement. En 2010, nous allons intégrer nos partenariats de R&D dans notre demande de CIR. Si nous avions pratiqué cet aspect du dispositif auparavant, cela aurait pu concerner un investissement R&D de 150 000 euros dès 2008 ! Cette mesure est vraiment très importante pour le développement des JEI ! »

Suggestions d'amélioration

- « Le point le plus sensible du dispositif CIR est le délai de versement en cas de demande de remboursement anticipé. Faute d'effectifs suffisants dédiés au dispositif au sein de l'Administration, nous sommes loin du délai des 30 jours annoncés ! Cela pénalise les entreprises vis-à-vis de leurs engagements auprès de leurs partenaires. Il serait d'ailleurs bénéfique de recevoir un courrier officiel, dès l'attribution du crédit, qui certifie l'éligibilité de l'entreprise, le montant et le délai de versement. »
- « Il faut davantage faire savoir que le CIR est dédié spécifiquement aux jeunes et petites structures, et aux entreprises qui font vraiment de la R&D. »
- « Une information sur le CIR semble nécessaire auprès des partenaires financiers, en particulier auprès des banques et des experts-comptables... Leur formation à ce dispositif fait vraiment défaut. Ce manque de connaissance induit une certaine frilosité qui empêche les petites structures de bénéficier pleinement et sereinement d'un dispositif auquel elles ont pourtant droit. »

SES (Sécurité et Signalisation)

Catégorie d'entreprise : PME.

Siège : Tours (Indre-et-Loire).

Secteur d'activité : conception, fabrication et pose de panneaux de signalisation routière.

Technologie : métallurgie.

Effectif : 530 personnes.

Effectif de R&D : 3 personnes.

Thierry LECOMTE, Directeur Administratif et Financier

« Le CIR aide les entreprises à se doter de technologies innovantes »

« Le CIR est un dispositif qui facilite considérablement le financement de l'Innovation. Il est très incitatif et bien plus intéressant pour les entreprises depuis la réforme. Dans le cas de SES, leader de la signalisation verticale routière, autoroutière et urbaine, nous tentons d'élargir au maximum nos sources de financement de la Recherche. Le CIR constitue pour nous un levier non négligeable, d'autant que nous venons de lancer d'importants programmes de R&D. Compte tenu du caractère hautement stratégique de ces programmes pour l'entreprise, nous les aurions lancés sans même l'existence du CIR, mais ce dispositif représente une aide importante aussi bien pour financer les projets que pour maintenir les effectifs. De même, le CIR ne dicte pas non plus nos partenariats avec les organismes publics de Recherche. Nous collaborons actuellement avec le CEA Grenoble, et nous sommes membres du pôle de compétitivité S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique). Il ne guide pas nos décisions d'investissement stratégiques, mais il vient en appui de ces décisions et en cela, il se révèle un atout de premier ordre.

Plus généralement, en aidant les entreprises à se doter de technologies innovantes, le CIR est un dispositif qui contribue à la sortie de crise, car l'innovation est toujours un élément qui permet de rebondir et de préparer l'avenir. »

Suggestions d'amélioration

■ « Même si la définition a été améliorée, il reste des points peu clairs. Il serait donc opportun de travailler le plus en amont possible avec l'Administration et de réfléchir à la création d'une sorte de cellule d'information et de conseil pour monter les dossiers. »

SURGIQUAL INSTITUTE (SQI)

Catégorie d'entreprise : PME.

Implantation du siège : La Tronche (Isère).

Secteur d'activité : chirurgie assistée par ordinateur.

Technologies : développement de technologies hardware (matériel médical) et software (logiciels) pour la chirurgie assistée par ordinateur.

Effectif du groupe : 15 personnes.

Effectif de R&D : 14 personnes.

Stéphane LAVALLÉE,

Co-fondateur, Responsable de la Stratégie et du Business Development de SQI

Fondateur et Président de MinMaxMedical, holding qui favorise la création de start-up

«Grâce au CIR, c'est désormais en France qu'il faut venir faire de la R&D!»

« Sans aucune ambiguïté, ce dispositif est entièrement positif! Mon expérience de chercheur et de chef d'entreprise m'a étroitement familiarisé avec les différents processus de subventions et d'aides à l'innovation. Tous sont compliqués pour les petites entreprises, frustrants et décalés par rapport à la réalité. Pour le CIR dans son ancienne formule, la part en accroissement représentait une difficulté de taille. Le CIR réformé est à la fois plus simple, plus égalitaire, plus respectueux des stratégies des entreprises et représente des montants d'emblée importants pour les entreprises primo déclarantes.

En ce qui me concerne, sans cette réforme, ajoutée au statut de JEI et à la loi TEPA, j'aurais monté tout mon réseau de start-up aux États-Unis. Or, grâce au CIR, c'est désormais en France qu'il faut venir faire de la R&D aujourd'hui! Le CIR a été déterminant dans ma décision de créer des sociétés dédiées à l'innovation dont la Recherche représente 90% de l'activité. Quant aux effets sur les effectifs, ils sont évidents, puisqu'en 18 mois nous sommes passés de 1 à 25 personnes et à un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros sur l'ensemble de notre réseau, dont déjà plus de 50% à l'export. Et l'impact du CIR n'est pas encore aussi important qu'il pourrait l'être. Nous sommes tous dans l'angoisse de ne pas voir cette mesure durer. Si nous avions une garantie de pérennité du mode de calcul du CIR, nous pourrions nous engager sur des projets beaucoup plus ambitieux. Une stabilisation du mécanisme permettrait d'en découpler les effets. »

Suggestions d'amélioration

■ « La pérennisation de ce dispositif et de son mode de calcul est essentielle. Nous avons tout misé sur l'innovation en tenant compte du CIR, donc sans lui, nous disparaissions. »

■ « Bien que le dispositif soit excellent, j'identifie malgré tout une faiblesse pour les start-up sans fonds propres, qui se trouvent confrontées à un problème de trésorerie. Une possibilité d'amélioration consisterait peut-être à faire entrer les banques dans la boucle, en leur proposant en échange de l'argent emprunté un remboursement à la source, par l'Administration fiscale, sur le crédit d'impôt de l'entreprise concernée. »

TACTINEO

Catégorie : TPE.

Siège : Châlons-en-Champagne (Marne).

Secteur d'activité : informatique.

Technologie : développement de logiciels d'interface tactile.

Effectif : 3 personnes.

Denis SANTELLI, Co-fondateur

« Le CIR amortit le choc des coûts importants de R&D pour les jeunes entreprises »

« La société Tactineo a été créée en début d'année 2009. Nous démarrons seulement la commercialisation de nos applications tactiles. Jusqu'à présent, la R&D a été notre activité centrale et nous avons déjà investi de l'ordre de 50 000 euros dans le développement de nos solutions. À ce stade, le CIR est un outil qui permet de lisser la trésorerie et d'amortir le choc des coûts importants de R&D. C'est donc une mesure qui va dans le bon sens pour les jeunes entreprises. Ce qui est certain, c'est que nous ne délocaliserons pas notre R&D. Le CIR sera sûrement un élément qui va nous aider à maintenir nos effectifs de Recherche en France. Il est peut-être ambitieux de présenter le CIR comme un élément de sortie de crise, mais c'est certainement un élément favorable au retour de la croissance. Cette mesure mérite d'être pérennisée car son caractère est vertueux. Elle permet notamment de garder des équipes de R&D sur le sol français à un moment où les compétences, notamment dans le secteur du logiciel, ont tendance à partir à l'étranger. »

Suggestions d'amélioration

■ « Puisque le CIR est un crédit, il serait bon d'étudier comment il serait possible de remédier au décalage de trésorerie entre le moment où il est demandé et son versement. Nous sommes en train de réfléchir à un montage avec notre banque. Il serait bien que ce montage puisse être fait en direct, via Oseo par exemple, qui pourrait le garantir et ainsi permettre aux banques d'accorder le montant correspondant au crédit aux entreprises. »

TRUFFLE CAPITAL

Catégorie d'entreprise : PME.

Siège : Paris (Ile-de-France).

Secteur d'activité : capital-risque.

Philippe POULETTY, Co-Fondateur Associé de TRUFFLE CAPITAL, Président d'Honneur de FRANCE BIOTECH

Parcours professionnel : docteur en médecine, immunologiste, ancien major de l'Institut Pasteur, ancien chercheur à l'Université de Stanford, ancien interne des Hôpitaux de Paris, fondateur de plusieurs entreprises de biotechnologie en Amérique du Nord et en Europe.

Caractéristiques de Truffle Capital : fondé en 2002 à Paris, Truffle Capital est l'un des leaders européen du capital-risque. Truffle Capital investit et se consacre au développement de PME leaders technologiques dans les domaines des Sciences de la Vie, des technologies de l'information et de l'énergie/développement durable.

« Les mesures de soutien à la Recherche devraient se focaliser sur les PME innovantes »

« Il s'agit d'une réforme extrêmement onéreuse, qui coûte près de 4 milliards d'euros au contribuable sans être sélective. Selon moi, la réforme a déplacé le curseur et les 50 % du CIR qui bénéficiaient jusque-là aux PME sont devenus 80 % offerts aux entreprises moyennes et grandes. Cette mesure revient davantage à une baisse détournée de l'impôt sur les sociétés qu'à un effet de levier réel sur la R&D. En effet, l'aspect fiscal n'est qu'un des volets qui détermine l'investissement en R&D. Le premier élément de choix des grandes entreprises pour la localisation d'un centre de Recherche dans un pays donné est l'excellence locale de la R&D et la proximité avec les meilleures Universités mondiales. On pensera notamment à la Silicon Valley ou aux centres de Recherche situés près de Cambridge. Or force est de constater que l'Université française a perdu beaucoup de terrain et ce n'est pas cette réforme qui réussira à redresser la situation.

Une mesure plus efficace et plus structurante consisterait à faire de l'ANR le fer de lance d'une réforme de la Recherche. En effet, lorsque les chercheurs universitaires évoluent dans un système qui alloue des fonds à tous les projets, qu'ils soient bons ou non, cela ne contribue pas à mettre les meilleurs en avant. Les systèmes les plus performants sont compétitifs. Il faudrait donc que tous les 3 à 5 ans les chercheurs soient contraints de présenter leurs projets à un jury dans une agence de moyens. L'ANR fait évaluer les projets par des scientifiques français et étrangers de haut niveau et les classe en fonction de leur excellence. Seuls 20 à 25 % des meilleurs projets sont ensuite financés. C'est un système qui rebat les cartes. Transparent et ouvert, il permet aux meilleurs chercheurs d'être financés et aux moins bons de ne pas l'être. La France devrait donc aller plus loin dans cette direction. Aujourd'hui, l'ANR est sous financée et ne bénéficie que de 8 à 9 % du budget de la Recherche publique. Cette part devrait monter à 30 ou 40 % pour être significative. L'autonomie des Universités n'aura de sens

qu'avec des agences de moyen renforcées. Par ailleurs, les mesures de soutien à la Recherche devraient se focaliser sur les PME innovantes : on sait aujourd'hui que les innovations de rupture ne proviennent pas des grands groupes, mais des entreprises à fort potentiel de croissance... Or la France manque cruellement de ce type de PME. Une grande entreprise reçoit 80 millions d'euros de CIR alors qu'elle déclare dans le même temps qu'elle devrait baisser de 50 % ses efforts de Recherche interne. C'est un non-sens quand ces 80 millions pourraient être focalisés sur les PME innovantes. Il faut faire un effort vers les jeunes entreprises innovantes afin de favoriser ce tissu industriel, notamment via l'épargne des Français. Moins de 1 % de l'Assurance Vie est aujourd'hui investie dans les PME. Il suffirait de 3 ou 4 % investis dans les Jeunes Entreprises Innovantes pour générer un renouveau industriel. Cet investissement de 3 ou 4 % reviendrait à susciter environ 1 % de croissance. Bien entendu, beaucoup de chefs d'entreprises diront que la réforme est bonne et le gouvernement met aujourd'hui en avant son effet d'amortisseur de la crise, ce qui n'a rien à voir avec un effet de levier mesurable. Ce n'est pas une preuve de résultat. Pour être efficace, il faut combiner incitations fiscales et aides directes portées sur la bonne cible. Sans cette identification, le soutien à la Recherche ne bénéficiera pas à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire les entreprises qui n'existeraient pas sans ces aides. »

Suggestions d'amélioration

- « Conditionner le CIR des grandes entreprises à des collaborations nouvelles avec des PME, des JEI et des laboratoires publics. Cela aurait un véritable sens économique, renforcerait le tissu industriel et favoriserait l'innovation de rupture. »
- « Rectifier le problème de l'exclusion des avances remboursables exclues de l'assiette du CIR, mais uniquement pour les PME. »

VIGILIO SA

Catégorie d'entreprise : TPE.

Implantation du siège : Évry (Essonne).

Secteur d'activité : télésurveillance médicalisée.

Technologies : dispositifs télé médicaux innovants.

Effectif : 3 personnes.

Effectif de R&D : 3 personnes.

Jean-Éric LUNDY, Président

« Nous souhaitons intensifier nos efforts en R&D en nous appuyant sur le CIR »

« Chez Vigilio, nous sommes très satisfaits de la formule actuelle du CIR. Nous avons le statut de JEI, Jeune entreprise innovante, et nous créons des dispositifs télé médicaux dont, en particulier, un détecteur de chute intelligent. Pour cela nous travaillons essentiellement avec des laboratoires publics : laboratoire TIMC-IMAG (Université Joseph Fourier, Grenoble), l'APHP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), le laboratoire LCPO de Bordeaux, l'INL de Lyon (Institut des Nanotechnologies). Pour une start-up, la formule de crédit applicable sur un taux de 30% des dépenses, non assise sur la croissance des dépenses, est particulièrement adaptée : les aides publiques ont tendance à se restreindre et nous ne sommes pas toujours en croissance exponentielle. La réforme du CIR nous conduit à accroître notre budget R&D, tout en restant prudent en tant que jeune entreprise. Au regard de la crise économique, l'effet bénéfique du CIR se situe aussi au niveau de la trésorerie avec possibilité d'un versement immédiat du montant du crédit. Le simple fait de savoir que l'on peut compter sur cette somme est extrêmement positif. Cela nous encourage à anticiper et à poursuivre nos efforts en R&D. Le CIR nous incite également à continuer à privilégier nos liens avec des laboratoires publics de Recherche, ce qui nous permet d'être au cœur de l'innovation. C'est pour Vigilio un choix stratégique qui bénéficie d'un fort effet de levier. Nous confions ainsi davantage de missions à des laboratoires publics. Ce dispositif nous a en outre permis d'embaucher un chercheur (ingénieur en R&D), puis un deuxième profil du même niveau. Aujourd'hui, notre effectif R&D se porte à 3 personnes, en conjuguant le CIR et des aides européennes. Avec le crédit d'impôt, nous sommes plus sûrs pour lancer de nouveaux projets, notamment européens. Sans le CIR et le lien qu'il nous permet de créer avec un laboratoire universitaire, nous n'aurions pas franchi le pas ! Il nous incite d'ailleurs à faire travailler des chercheurs français. Le Crédit impôt Recherche est un élément spécifique de l'attractivité française. Il faut pérenniser le CIR et ne surtout pas modifier le système ! Nous souhaitons poursuivre et intensifier nos efforts en R&D en nous appuyant sur ce dispositif. »

Suggestions d'amélioration

- « La mesure qui concerne l'embauche de jeunes docteurs mériterait d'être élargie. Pour l'heure, elle concerne uniquement leur première embauche. Ce critère très restrictif est pénalisant : on ne peut en bénéficier si l'on embauche un thésard en CDI à l'issue d'un premier CDD. Il faudrait prévoir plutôt la possibilité de bénéficier de cette mesure dans l'année qui suit l'obtention d'une thèse. »
- « La communication des Pouvoirs publics autour du CIR gagnerait à mettre en vedette certaines « success stories ». »

ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS ET AFFILIÉS

Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)

DRT – Direction de la Recherche Technologique

Catégorie d'organisation : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Implantation du siège : Paris (Ile-de-France).

Effectif : 2 300 salariés, dont 100 % en R&D et 25 % en activités supports (juridique, valorisation).

Chiffre d'affaires : 360 millions d'euros de recettes entièrement issues de la R&D.

Caractéristiques : le pôle Recherche Technologique du CEA regroupe l'ensemble des activités de recherches appliquées dans quatre domaines-clés pour l'innovation industrielle : les micro et nanotechnologies, les systèmes à logiciels prépondérants, les nouvelles technologies de l'énergie et les nanomatériaux.

Nathalie VOTTA, Chargée de Stratégie de Financement

«Le CIR a permis au CEA de toucher de nouveaux domaines industriels et de renforcer ses relations avec les PME»

«Le CIR a été bien repensé lors de sa réforme, bien que certaines informations ne soient pas toujours bien passées auprès des entreprises. Concrètement à notre niveau, le CIR a entraîné une évolution dans le volume de R&D que nous traitons, mais pas encore sur la nature même des Recherches. Le dispositif nous a cependant permis de toucher des domaines industriels sur lesquels nous n'avons peu ou pas d'impact jusqu'à présent, ce qui devrait à l'avenir faire évoluer certains projets. Notre stratégie s'est d'ailleurs adaptée au CIR en vue d'informer nos partenaires actuels, mais aussi d'aborder le public plus éloigné des PME. Nous avons ainsi mis en place des présentations expliquant aux entreprises que le coût de nos prestations est compensé en partie par le bénéfice du CIR. Le CEA insiste aussi sur le fait que, dans la lignée des conventions Cifre, le CIR permet d'engager les jeunes docteurs en CDI à moindres frais. Et déjà dans le secteur des nouvelles technologies de l'énergie, le CIR a un effet levier assez remarquable sur le développement de nos relations avec les PME. Deux bémols cependant : un premier bilan met en évidence l'arrivée en France de groupes étrangers qui créent ex nihilo des structures avec peu de ressources humaines affectées à la R&D, sans véritable création de richesses et d'emploi local. La R&D est conduite dans l'Hexagone mais principalement sous-traitée à des laboratoires de recherche publics. Elle est ensuite remontée vers la maison mère à l'étranger. Nous devons donc adapter notre stratégie à cette typologie d'entreprise et les inciter à renforcer leur implantation en France. Autre constat : les primo demandeurs français de petite taille dépassent parfois leurs capacités financières réelles en comprenant que leurs dépenses éligibles sous-traitées par des laboratoires publics de Recherche sont couvertes à 100 %. Cela

présente selon moi un risque à court terme en terme de trésorerie, et au-delà, de voir cette R&D non valorisée, faute de moyens et d'énergie.»

Suggestions d'amélioration

■ «Les entreprises solides, qui s'acquittent d'un impôt, peuvent le déduire immédiatement. En revanche, les entreprises plus fragiles qui ont un résultat négatif ou assez faible et n'ont donc pas à payer d'impôt, doivent attendre trois ans pour être remboursées, si l'on fait exception du décret mis en œuvre en 2009. Or, elles n'ont pas les épaules assez solides pour supporter ce décalage.»

■ «J'insisterai sur le déplaçonnement des dépenses sous-traitées. En période de crise, les grands groupes cherchent à externaliser et à sous-traiter de la R&D. Or, les dépenses auprès des laboratoires publics sont plafonnées à 12 millions d'euros (6 millions d'euros de factures). Certains groupes compensent cette limite en créant de nouvelles entités juridiques, mais il n'est pas très normal de devoir multiplier les strates pour bénéficier de la mesure. On pourrait donc imaginer une solution qui consisterait à baisser le plafond pour les entreprises, mais augmenterait celui des dépenses de R&D partenariales ou de sous-traitance.»

CNRS

Catégorie d'organisation : établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Secteur d'activité : laboratoire de Recherche.

Effectif : 31 000 personnes.

Effectif de R&D : 31 000 personnes.

Technologies : Tous les champs de la Recherche.

Marc J. LEDOUX, Directeur de la Politique Industrielle

« L'augmentation des contrats du CNRS avec les PME a été considérable grâce au CIR! »

« Ce dispositif est sensationnel! Le CIR donne un avantage compétitif légal aux entreprises françaises. Les mesures liées à la Recherche publique incitent vraiment les entreprises, c'est-à-dire le secteur privé, à travailler avec les laboratoires publics. Le CNRS utilise l'argument du CIR dans la signature de ses contrats de Recherche avec le secteur privé. En général, cela fait pencher la balance dans le bon sens, c'est particulièrement perceptible aujourd'hui avec les PME. En 2007, nous avons en effet signé 1 690 contrats de Recherche avec des industriels, pour un montant total de 70,4 millions d'euros. En 2008, nous sommes passés à 1 719 contrats signés dans l'année, ce qui représente la somme de 66,7 millions d'euros. Nous espérions avoir une énorme augmentation avec la réforme du CIR. Mais la crise est intervenue et a brouillé les pistes. Les industriels avec lesquels nous signons nos plus importants contrats sont ceux des grandes entreprises, plus particulièrement touchées par la crise. Mais les PME ont vraiment joué le jeu : leurs contrats ont augmenté de 29%, en nombre et en volume, entre 2007 et 2008. Le CNRS a signé 474 contrats avec des PME en 2007, et 594 en 2008. Cette augmentation est considérable! D'ordinaire, nous augmentons nos contrats de 3 à 4% en moyenne d'une année sur l'autre. Cette hausse spectaculaire est clairement un effet du CIR. Les grandes entreprises ont, elles, réduit de 10% leurs contrats avec le CNRS sur cette période.

Globalement, s'il n'y avait pas eu le CIR, nous aurions certainement enregistré une très forte baisse des contrats avec les industriels du fait de la situation économique. En 2009, au plus fort de la tempête, nous avons vraiment senti que les PMI sont venues « s'oxygéner » et dynamiser leurs travaux de Recherche auprès de nous. Supprimer ce crédit d'impôt serait très pénalisant pour le pays! Il faut le maintenir, car le crédit d'impôt Recherche est l'un des outils les plus intelligents pour nous sortir de cette crise! Inventer un équivalent pour la fabrication serait d'ailleurs une bonne idée. Car perdre un des maillons de la chaîne d'innovation entre le découvreur et le vendeur, serait catastrophique. Et notre maillon fabrication est très affaibli par les délocalisations. »

Suggestions d'amélioration

- « Il serait important de faire connaître le CIR à l'extérieur de l'hexagone pour inciter des entreprises étrangères à localiser leur Recherche en France. »
- « Il faudrait sanctionner très sévèrement les entreprises qui ont bénéficié du CIR et qui ont finalement délocalisé leur Recherche! »
- « Un effort d'information sur le dispositif reste à faire auprès de certaines PME. Les grandes entreprises sont bien informées sur le CIR. Par contre, c'est moins le cas pour les PME. Certaines n'en ont jamais entendu parler. »

Association des instituts Carnot (AiCarnot)

Catégorie d'organisation : Association loi 1901.

Membres : 33 instituts Carnot.

Caractéristiques : les instituts Carnot se sont structurés pour apporter une solution performante et adaptée au besoin d'innovation de leurs partenaires basée sur un haut niveau scientifique dans leur domaine, l'anticipation et la prise en compte des besoins des marchés. Le rôle de l'Association est d'animer le réseau des instituts Carnot, en favorisant le développement des synergies entre instituts, la structuration de l'offre de recherche, le partage de bonnes pratiques entre instituts ainsi que le rapprochement entre instituts Carnot et entreprises. Parmi les actions menées, on peut citer par exemple l'organisation de manifestations communes, telles que les Rendez-vous Carnot ou la mise en place d'Alliances sectorielles : Transport Terrestre – Construction Durable – TIC/MNT (Technologies de l'Information et de la Communication/Micro- et Nano-Technologies) – Mécanique, Matériaux & Procédés.

Joachim RAMS, Président de l'Association des instituts Carnot

«Une PME qui néglige le CIR commet une erreur de gestion et une faute stratégique»

« Le CIR constitue un outil remarquable de financement de la Recherche, même si nous n'en sommes encore qu'aux prémices des résultats pour les partenariats. Il faut donc continuer à faire la promotion de cet outil. J'ai le sentiment que le message sur l'externalisation des Recherches n'a pas encore été complètement intégré par les entreprises. J'espère cependant que les lieux de rencontre, tels que les pôles de compétitivité, contribueront à promouvoir le message. Remédier à ce défaut d'information passe aussi par nos propres chercheurs : si le top management des instituts et les plaquettes de l'AiCarnot maîtrisent tous les mécanismes des nouvelles mesures, ce n'est pas le cas de nos relais sur le terrain que sont les chercheurs. Ils ne savent pas suffisamment décrire à leurs correspondants du privé les avantages à tirer d'une sous-traitance vers le public. Il nous faut donc renforcer la communication sur le sujet à l'aide de documents légers, explicites et largement diffusés. Par ailleurs, le CIR contribue certainement à amortir les effets de la crise dans nos organisations. En particulier, si les instituts Carnot continuent à afficher des progressions de leurs contrats avec les entreprises sur 2008, le CIR n'y est sans doute pas étranger : un certain nombre d'accords sont sans doute signés parce que la Recherche coûte moins cher pour nos partenaires. Cependant, dans le cadre de Recherches de long terme, les commandes ont pu être passées bien avant la crise. Tout l'impact du CIR ne peut donc pas être constaté sur les exercices 2008 et 2009.

Enfin, je tiens à insister sur les bénéfices que peuvent tirer les PME de cette mesure : selon moi, une PME qui néglige le CIR et les opportunités qu'il offre commet aujourd'hui une erreur de gestion et une faute stratégique. Car non seulement ce dispositif ne leur coûte pratiquement rien, mais il peut même leur rapporter, notamment pour les primo accédants. »

Suggestions d'amélioration

■ « Les PME craignent le contrôle fiscal, même s'il n'est pas démontré qu'il soit déclenché par l'utilisation du CIR; il faut donc rassurer et améliorer la communication autour de ce point. »

■ « Il convient de raccourcir le délai de rescrit : les trois mois promis par l'ANR sont encore trop longs. Et à supposer qu'un délai d'instruction des demandes d'un mois soit trop court, pourquoi ne pas l'envisager uniquement pour les PME? »

■ « Certaines entreprises craignent pour leurs critères de confidentialité. Il faut lutter contre ce frein, dire et répéter que les laboratoires publics contractualisent leur Recherche en intégrant les contraintes de confidentialité et savent respecter les intérêts de l'entreprise. »

■ « Sur la question du préfinancement du coût de la Recherche pour les PME, la mesure de remboursement anticipé doit être pérennisée de manière à faciliter la gestion de la trésorerie des PME, d'autant que les laboratoires pourraient accompagner cette mesure en ne facturant l'essentiel de leurs prestations qu'en fin d'année. »

■ « Les grands groupes devraient rendre le CIR aux acteurs de la Recherche, c'est-à-dire en restituer les bénéfices aux départements et aux budgets de Recherche de leurs équipes. Si le produit est capté par la direction financière, les nouvelles mesures ne modifieront pas la gestion de la Recherche des grands groupes. C'est un facteur clé. »

■ « Enfin, si l'on veut véritablement avoir une politique incitative, spécifique vis-à-vis des PME, il faut sans doute élargir pour elles le périmètre d'éligibilité afin de les accompagner jusqu'à la phase d'industrialisation. Les doutes quant aux frontières de la Recherche éligible limitent l'évolution des projets qui peuvent être confiés aux instituts Carnot par les PME. À ce titre, un Crédit Impôt Innovation pourrait être très intéressant. Il répondrait mieux aux besoins des PME pour qui la Recherche n'a d'intérêt que si elle permet le développement d'un produit ou d'un service à mettre sur le marché assez rapidement. Il permettrait surtout un accompagnement dans le financement de toutes les étapes de la Recherche et de l'innovation. »

IMPULSE

Catégorie d'organisation : incubateur inter-universitaire et incubateur « Allègre ».

Membres : quatre Universités fondatrices et cinq membres associés.

Implantation : Marseille (Bouches-du-Rhône).

Maxime DEFOUS, Directeur

« Pour un créateur d'entreprise innovante, le CIR est un passage obligé »

« En tant qu'incubateur inter-universitaire implanté en région PACA, nous constatons que le CIR est un dispositif très positif et très efficace pour soutenir le développement d'entreprises innovantes. C'est une mesure essentielle pour les PME. Depuis sa création, Impulse a accompagné 94 projets et valorisé plus de 90 brevets par le biais des entreprises qu'il accompagne. Pour un créateur d'entreprise innovante, le CIR est un passage obligé. C'est un point clé d'amorçage des entreprises innovantes. Mais pour mettre en œuvre le Crédit d'Impôt Recherche, il convient d'être accompagné, soit par un incubateur (cet accompagnement étant gratuit au sein d'Impulse), soit par un expert-comptable, un commissaire aux comptes ou un cabinet spécialisé qui maîtrisent ou ont déjà pratiqué les procédures du CIR (et rescrit JEI). Impulse a contribué à la naissance d'une soixantaine d'entreprises innovantes valorisant la Recherche publique, pour environ 400 emplois directs et plus d'un millier d'emplois indirects à fin 2009. Selon nos observations, les entreprises innovantes accompagnées par des incubateurs sont moins impactées par la crise. Les efforts de R&D représentent un levier de croissance et de stabilité pendant et après la crise. Par conséquent, il convient de maintenir et accroître ce dispositif majeur qui participe au développement de ces entreprises ainsi qu'à leur pérennité. »

Suggestions d'amélioration

- « Le champ d'application du CIR reste limité et mériterait probablement d'être élargi. Les dépenses pour l'élaboration de prototypes préindustriels, par exemple, ne rentrent pas de plein champ dans les dépenses éligibles. »
- « Les aspects de normalisation ne sont pas pris en compte dans le calcul du CIR. Par exemple la certification de salles blanches, la validation de laboratoires normalisés ou le marquage CE ne sont pas prévus. Tout cela induit des coûts importants qui mériteraient d'être pris en compte dans le calcul du crédit d'impôt accordé. »
- « Enfin, il faudrait faire un distinguo entre les grands groupes industriels qui font de la R&D et les plus petites structures innovantes pour lesquelles la R&D est l'objet même de leur création, et du même coup l'une des raisons de leur survie. »

INRIA

Secteur d'activité : sciences et technologies de l'information et de la communication.

Effectif : 3800 personnes, dont 2800 scientifiques de l'INRIA et d'organismes partenaires.

Effectif de R&D : idem.

Stéphane DALMAS, Chargé de l'Animation du Réseau de la Direction du Transfert et de l'Innovation

«Le CIR est un outil privilégié pour développer les collaborations avec les PME»

«Le CIR représente un outil privilégié pour un organisme de recherche comme l'INRIA, pour développer des collaborations auprès des PME innovantes qui représentent aujourd'hui notre cible prioritaire de transfert technologique. Nous communiquons maintenant systématiquement sur ce dispositif auprès des PME partenaires potentiels, comme moyen efficace de faciliter la mise en place d'une collaboration. Même si pour l'instant nous n'avons pas noté d'augmentations significatives du nombre de nos contrats (de recherche ou de transfert de technologie) en lien direct avec la réforme du CIR, nous pensons qu'il est encore un peu tôt et que nous devrions ressentir un vrai impact en 2010.

Si, à ce jour, la réforme du CIR n'a pas modifié le cadre de travail de notre organisme, elle s'est montrée déjà très utile pour aider au démarrage des start-up issues de notre institut. Nos start-up l'utilisent dès leur création pour financer des travaux au sein des équipes de Recherche dont elles sont issues qui leur permettent de compléter notre transfert de technologie initial. Sans cette réforme, elles auraient dû attendre de trouver des investisseurs extérieurs pour développer ces éléments technologiques supplémentaires qui peuvent faire une différence importante dans les toutes premières années de leur vie.

La réforme contribue donc directement à l'émergence de start-up plus fortes à partir des résultats de la Recherche réalisée au sein de l'INRIA.»

Réseau C.U.R.I.E.

Catégorie d'organisation : association loi 1901.

Membres : 150.

Caractéristiques : association dédiée à la Valorisation de la Recherche, qui a pour objets de stimuler les échanges et les rencontres entre professionnels de la Valorisation et le monde socio-économique, et d'organiser des formations adaptées aux besoins des acteurs de la Valorisation.

Vincent LAMANDE, Président depuis 2008

« L'innovation est un levier essentiel dans la crise »

« Le CIR constitue en théorie un bon outil pour favoriser la collaboration entre les entreprises privées et le secteur public. Il me semble toutefois qu'il n'est pas encore pleinement saisi par les entreprises, qui ne sont sans doute pas assez informées que les dépenses éligibles, dans le cadre d'un partenariat avec des organismes ou des laboratoires publics, sont multipliées par deux. J'ai le sentiment qu'il ne s'agit pas d'un facteur qui incite véritablement les entreprises à démultiplier leur R&D. Cette mesure leur permet certes de réduire leurs coûts, mais pas encore de les pousser à investir davantage. J'irais même jusqu'à dire le montant des contrats bilatéraux avec les entreprises est plutôt en baisse, une tendance que nous observons au sein du Réseau depuis le lancement des Pôles de Compétitivité en 2005. Au-delà des effets bénéfiques de ces structures, ils ont eu également un effet d'éviction. Tout cela pourrait signifier qu'il existe en France une capacité d'innovation limitée : si elle est absorbée par les pôles, elle n'est pas démultipliée du fait de la diversité des canaux.

Pourtant, l'innovation est un levier essentiel dans la crise. Cette question n'est d'ailleurs sans doute pas assez traitée par les entreprises françaises qui n'utilisent pas suffisamment l'innovation pour consolider leur développement. Les entreprises hexagonales sous investissent dans la R&D par rapport à leurs concurrentes étrangères et cela impliquera des difficultés au redémarrage. Il existe à mon sens en France un réel problème d'investissement privé dans la R&D, qui ne s'est pas trouvé résolu par le CIR. »

Suggestions d'amélioration

■ « Pour les établissements publics, la question du transfert de technologies reste épineuse. Le CIR se concentre sur la Recherche, et si un industriel travaille avec nous, cette mesure doit lui permettre d'optimiser son investissement. Mais lorsque nous développons un produit au-delà du contrat de collaboration de Recherche et que nous sommes capables de produire un résultat, de le breveter et de le transférer, cela ne rentre plus dans les critères d'éligibilité. Le CIR n'intègre pas le fait que nous puissions transférer des technologies dans des conditions aussi favorables. Nous continuons donc techniquement à passer des contrats de collaboration de Recherche qui font fonction de contrat de transfert de technologie. Une aberration juridique à laquelle nous nous voyons contraints, sans quoi les sociétés ne pourraient émerger au titre du CIR. »

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Catégorie d'organisation : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Implantation : Avignon (Vaucluse).

Secteur d'activité : enseignement, recherche, transfert de technologie.

Effectif : plus de 500 personnes.

Effectif de R&D : plus de 300 personnes (14 laboratoires).

Jean-François BLANCO, Directeur du service Valorisation et Transfert de Technologie

«Le CIR permet à nos laboratoires de concrétiser des projets de collaboration avec les entreprises et de s'assurer un retour financier »

«En tant qu'établissement universitaire, nous sommes un maillon incontournable dans la chaîne de l'innovation. Pour permettre aux entreprises d'innover, la promotion des compétences et du savoir-faire de nos laboratoires est indispensable. Le CIR représente justement un excellent outil de négociation avec les entreprises et un véritable levier pour collaborer avec elles! Nous ne pratiquons véritablement le CIR que depuis 2008. Nous incitons maintenant nos chercheurs à utiliser le CIR dans leurs négociations. Dans les relations et les partenariats avec les entreprises, dans les projets de R&D, dans nos investissements comme dans la valorisation de nos Recherches, le CIR change le point le plus épineux, c'est-à-dire l'aspect financier, ce qui est évidemment crucial. Cela dit, les enjeux d'une collaboration sont à la fois financiers et scientifiques. Le CIR est aujourd'hui un catalyseur d'innovation dans l'entreprise, notamment chez les start-up. Ce dispositif important pour les entreprises facilite, en tant qu'organisme public de Recherche, la valorisation de nos travaux. Nous travaillons ainsi aussi bien avec des leaders mondiaux dans leur domaine qu'avec des PME.

En ce qui concerne l'Université d'Avignon, le CIR impacte particulièrement nos partenariats avec les PME-PMI, tous secteurs confondus, qui souvent ne sont pas du tout au courant des opportunités dont elles peuvent bénéficier. L'établissement universitaire devient alors force de proposition. Le CIR est inclus automatiquement dans nos calculs de coûts. Par exemple, sur une prestation technique de Recherche pour une PME à hauteur de 10000 euros environ, entre les possibilités de subventions (notamment par OSEO) et le CIR, le coût réel ne s'élèvera plus qu'à 2800 euros. Ce dispositif, s'il ne nous permet pas de rentrer dans l'entreprise, fait sauter pas mal de verrous! Il s'engage ainsi un échange vertueux : nous faisons connaître le dispositif aux entreprises, celles-ci veulent l'insérer dans leur activité de R&D et via nos laboratoires, nous leur permettons de tester plus facilement leurs produits. D'un côté, le CIR permet à nos laboratoires de

concrétiser des projets de collaboration avec les entreprises et de s'assurer un retour financier. De l'autre, avec le CIR, les entreprises accèdent aux toutes dernières innovations dans leur domaine d'intérêt, ce qui constitue pour elles, en particulier pour les PME, un facteur clé de succès et de leadership. Ce dispositif permet en outre à la fois aux entreprises d'embaucher de jeunes doctorants et d'accéder aux tout derniers savoir-faire, et à l'Université de donner la possibilité à ses étudiants d'entrer plus rapidement dans le monde professionnel... Avant que nous utilisions le CIR dans notre argumentaire, les entreprises considéraient nos collaborations comme une opportunité qui n'allait que dans un sens.»

Suggestions d'amélioration

■ «La marge de communication des pouvoirs publics sur le CIR est encore importante! À mon avis, il n'y a guère que trois ou quatre chercheurs sur dix qui ont connaissance de ce dispositif ou l'utilisent... Le nombre de journées d'information sur le CIR reste encore trop limité ou leur organisation trop confidentielle. Les universités, les pôles de compétitivité, les réseaux nationaux comme C.U.R.I.E., sont de formidables vecteurs de diffusion qu'il faut utiliser pour faire circuler l'information et il faut prévoir le financement de journées d'information. La communication sur le CIR est à renforcer impérativement, en particulier auprès des chercheurs et des PME-PMI.»

■ «La définition des activités éligibles est à clarifier voire à simplifier, en particulier dans le cadre d'opérations de transfert de technologie, car il faut vraiment être spécialiste pour savoir si un projet peut être éligible ou non au CIR.»

■ «Pourquoi ne pas envisager qu'une partie du CIR revienne au bénéfice de l'Université et de ses chercheurs, afin d'inciter ces derniers à le proposer systématiquement.»

EXPERTS

Pascal de GUGLIELMO

Ancien PDG fondateur de la société Aries Packaging,
reprise en 2004 par le groupe MeadWestvaco

«Le CIR est un dispositif qui plaide en faveur de la France lorsqu'il s'agit d'implanter des équipes de Recherche»

«J'ai dirigé Aries Packaging jusqu'en janvier 2009. Spécialisée dans la conception de lignes d'emballages et de suremballages, cette société de 120 personnes a toujours été dynamique en matière de R&D. Notre budget représentait en moyenne entre 1,5 et 3% du chiffre d'affaires, selon les années. Comme nous avons lancé un très important programme de Recherche en 2007, nos budgets n'ont pas été augmentés depuis. Mais plus généralement, la réforme du CIR est une incitation à investir davantage en R&D. Il représente un véritable enjeu budgétaire, surtout depuis la réforme.

Par ailleurs, même si au sein de notre société la question ne s'était jamais posée, il est évident que le CIR est un dispositif qui plaide en faveur de la France lorsqu'il s'agit d'implanter des équipes de Recherche. Il représente en ce sens un élément clé d'attractivité du territoire. C'est aussi un levier indéniable de sortie de crise, car dans une telle conjoncture, il est primordial pour l'avenir de prioriser fortement la R&D. »

Suggestions d'amélioration

■ «Il reste des incertitudes concernant l'éligibilité de certaines dépenses. Il serait bon d'aller plus loin dans la définition et notamment d'inclure certains postes de développement non clairement éligibles, car le fondement d'un programme de Recherche est bien d'aller jusqu'à la mise sur le marché d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau produit. »

Delphine MANCEAU

Professeur permanent à l'ESCP Europe

Parcours professionnel : diplômée de l'ESCP et docteur ès sciences de gestion, Delphine Manceau est professeur au département marketing de l'ESCP Europe depuis 1997. Elle y est également directeur Académique entre 2006 à 2008 et directeur délégué du programme Master Grande École entre 2005 et 2008. Au titre de ses activités annexes, elle est en outre vice-présidente Publications de l'Association Française de Marketing (AFM), directrice de publications de la revue Recherche et Applications en Marketing, membre du bureau de rédaction de la revue Décisions Marketing, membre du Cercle de l'entreprise, membre du Conseil Académique de l'Institut Français de la Mode (IFM) et réalise du conseil auprès d'entreprises.

Domaines de compétences : marketing et marketing de l'innovation.

«Dupliquer le CIR pourrait contribuer à créer un cercle vertueux de la Recherche en Europe»

«Selon moi le CIR est très positif. Dans un contexte de concurrence internationale intense et dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, ce dispositif vise à inciter les entreprises à investir davantage en R&D et à localiser leur R&D en Europe et si possible en France. À cet égard, le dispositif se révèle efficace pour les grandes entreprises : j'ai en tête certaines grandes entreprises ou PME qui ont relocalisé en France leurs activités de Recherche ou créé de nouveaux centres de Recherche, le CIR ayant été déterminant dans la décision de les situer en France. Toutefois, le CIR semble rester complexe pour les PME malgré sa simplification ; il implique encore beaucoup de démarches administratives et mobilise des ressources en personnel. Or les PME françaises, dont on sait qu'elles ne sont pas encore suffisamment nombreuses, devraient largement bénéficier de ce mécanisme pour pouvoir investir davantage en R&D. C'est là encore aujourd'hui la faiblesse du dispositif.

Quoi qu'il en soit, le dispositif français paraît assez unique aujourd'hui et il est d'ailleurs observé avec attention par d'autres pays. Pour faire de l'Europe un lieu clé de l'économie de la connaissance susceptible d'attirer massivement les investissements en R&D, dupliquer le CIR peut être intéressant. Il s'agirait alors de contribuer à créer un cercle vertueux de la Recherche en Europe : plus il y aura d'activités de Recherche, plus les chercheurs auront envie de s'installer dans cette région du monde. Mais en parallèle, cela réduira l'avantage spécifique de la France en comparaison des autres pays de l'Union.

Par ailleurs, il me paraît important de pérenniser des aides comme le CIR, ou le statut de JEI, car elles génèrent des investissements aux rendements croissants. Les entreprises ne doivent pas avoir le sentiment qu'elles mettent en place des dispositifs basés sur des aides ponctuelles et susceptibles de disparaître. À vrai dire, je ne comprends pas pourquoi le statut d'Entreprise Innovante concerne uniquement les jeunes entreprises. Il faut aussi encourager les «vieilles» entreprises à être innovantes, c'est ce qui garantira leur

pérennité. Ce statut me semble donc trop limitatif pour le moment. Trop de petites catégories et de statuts distincts ont été créés : il faudrait homogénéiser et simplifier l'ensemble des aides et des dispositifs qui permettent de stimuler et de soutenir les entreprises innovantes.»

Suggestions d'amélioration

■ «Il faut simplifier les procédures, peut-être mettre en place des procédures spécifiques pour les PME, pour les aider à mieux profiter du dispositif CIR. On ne peut attendre d'elles des procédures et des démarches administratives comparables aux grandes entreprises qui disposent de grands services fiscaux et juridiques.»

■ «Il faut aussi aider les entreprises à mieux transformer leurs investissements de Recherche en Innovation. La France, traditionnellement, tend à négliger ce qui se passe après l'invention, pensant que si l'on dispose d'une très bonne invention, le succès viendra de lui-même. Or c'est de moins en moins le cas. Notre vision de l'innovation, très centrée sur la Recherche et sur la technologie, n'incite pas assez à capitaliser sur les résultats de la Recherche pour les combiner à d'autres sources d'innovation. Il faut donc mettre aussi l'accent sur les démarches et les méthodes qui permettent de transformer les résultats de la Recherche en produits, services, processus, business models innovants pour ensuite créer de la valeur et des emplois.»

■ «Élargir les critères d'éligibilité au CIR, pour s'avancer davantage vers l'application de la Recherche, est peut-être une piste à explorer mais elle ne sera pas évidente à mettre en œuvre car cela induit des investissements en design et en marketing, des éléments difficiles à isoler, à quantifier et à exonérer. Le sujet est compliqué.»

■ «Les procédures d'achats publics pourraient jouer un rôle de stimulation de l'innovation. On pourrait par exemple les modifier pour sortir de la seule logique du moins-disant et valoriser les propositions innovantes lors des réponses aux appels d'offres, ce qui a par ailleurs beaucoup stimulé l'innovation et la compétitivité dans les pays nordiques.»

Gilles RUBINSTENN

Directeur Général de la Fondation Pierre Gilles de Gennes

Parcours professionnel : École Normale Supérieure (1990), Doctorat de chimie et de mécanique quantique (1996), post-doc aux Pays-Bas, puis enseignant-chercheur à Paris. 1998 : entrée chez L'Oréal, devient successivement ingénieur de recherche, directeur de laboratoire et directeur du pôle études et développement des peaux reconstruites. En octobre 2004, devient directeur R&D, puis directeur scientifique de EUROTAB, une PME stéphanoise, puis directeur scientifique. Se lance dans l'aventure de la Fondation en juillet 2007.

Domaines de compétences : management du partenariat Public/Privé – réflexion sur la création de valeur grâce au CIR – management de l'Innovation.

«Le CIR devrait permettre de relancer l'innovation en France en recréant le lien entre public et privé»

« Il est encore très difficile de juger de l'efficacité de la réforme du fait de son peu d'antériorité, mais je peux toutefois souligner quelques points.

En tout premier lieu, la réforme du CIR visait à répondre à trois problématiques : la complexité, la crainte du contrôle fiscal et le levier financier jugé insuffisant pour le dispositif existant. Son nouveau poids financier commence à s'imposer (avec toutefois un effet complémentaire de l'extension du remboursement anticipé prévu par le plan de relance de l'économie), et naturellement, les chefs d'entreprises, constatant l'importance des montants récupérés grâce au CIR, considèrent logique que l'administration fiscale vérifie que cet argent a été reçu à bon escient. Toutefois, le changement dans la simplification n'est pas suffisamment perçu par le management opérationnel des R&D industrielles. Quand il s'agit de réfléchir aux sommes éligibles au CIR, les entreprises sont le plus fréquemment obligées de mettre en place une dimension supplémentaire à leur grille de management des projets (amont et aval du premier prototype) pour segmenter ce qui ressort ou non d'une dépense éligible. Par ailleurs, les dispositifs d'optimisation fiscale tels que le CIR sont certes intéressants pour un directeur financier qui souhaite que son collègue de R&D travaille à budget constant en l'optimisant le plus possible. Pour le directeur R&D, l'instruction du CIR lui ajoute du travail, sans incitation budgétaire. Il existe en outre un problème de formation des directeurs de R&D des PME (au sens le plus large du terme, c'est-à-dire des sociétés dépensant moins de 10 millions d'euros de R&D/an), qui ont beaucoup de mal à traiter leur activité de R&D comme un centre de coûts opérationnels, voire idéalement comme un centre de profits pour l'entreprise. Je ne suis donc pas étonné qu'aujourd'hui l'efficacité du CIR en tant que levier de relance de la prise de risques en France ne soit pas complètement au rendez-vous.

Pour aboutir, le CIR doit relancer l'innovation en France en recréant le lien entre public et privé. Malheureusement, il reste mal compris par ceux qui devraient le plus y recourir

dans le cadre d'un partenariat public-privé, c'est-à-dire par les acteurs académiques et les industriels opérationnels. J'ai cependant bon espoir que cela change en laissant le temps aux esprits d'évoluer. Cet objectif pourrait être évalué en vérifiant d'ici 5 ou 10 ans si l'on a atteint effectivement 10% de budgets des labos publics payés par des capitaux privés et si, à l'inverse, les partenariats publics-privés atteignent 7 à 8% du budget R&D des entreprises. Il s'agit donc d'inscrire le dispositif dans la durée, tout en lui donnant un objectif clair, évaluable et parfaitement compris de tous.

Pour conclure, je considère que les aides publiques à la R&D n'ont pas d'effet économique direct, mais qu'en revanche, leur efficacité sur la compétitivité du pays dans la course à l'innovation est réelle. Le CIR est donc une mesure très importante en termes de compétitivité. Je suis d'ailleurs plus favorable aux aides indirectes du type CIR qu'aux subventions, qui pour moi introduisent un état d'esprit trop éloigné de l'esprit d'entrepreneur. Je plaide donc pour un minimum de subvention et un maximum d'aides indirectes. Et j'aimerais par exemple qu'OSEO ou les pôles utilisent davantage leur capacité de subventions à aider des entreprises qui ont des problèmes de cash flow pour couvrir la dépense initiale. »

Suggestions d'amélioration

■ «Le CIR est encore trop compliqué. Peut-être faudrait-il réfléchir à un crédit dédié à l'innovation en fonction de la taille des entreprises. Cette simplification permettrait aux entreprises dont le budget R&D est inférieur à 5 millions d'euros par exemple, de bénéficier du crédit sur l'ensemble de leurs dépenses de Recherche. Cela représenterait un levier de taille en faveur de l'innovation dans les PME. »

■ «Il me paraîtrait judicieux d'entériner le remboursement immédiat du CIR.»

■ «J'ai plusieurs questions à poser aux pouvoirs publics : des objectifs de performance vont-ils être fixés au CIR? Va-t-on enfin proposer une solution pour permettre aux start-up d'envisager plus sereinement les phases d'amorçage? Je sais qu'un fonds a été créé à cet effet, mais comment va-t-il fonctionner? »

ANNEXE 3

Présentation du groupe de travail du Livre Blanc sur le Crédit d'Impôt Recherche

Commission Recherche-Innovation et Nouvelles Technologies

Président

Charles Beigbeder, Président de Poweo.

Groupe de travail

Président : Laurent Gouzènes, Directeur des Programmes, STMicroelectronics.

Rapporteur : Patrick Schmitt, Directeur Recherche-Innovation et Nouvelles Technologies, MEDEF.

Réalisation, analyse et synthèse de l'enquête

« Utilisation et perception du Crédit d'Impôt

Recherche dans les entreprises » : Franck Debauge, Directeur Associé, ACIES, et ses équipes.

Associations partenaires du Livre Blanc

Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT).

Association des instituts Carnot.

Comité Richelieu.

Réseau C.U.R.I.E.

Membres du groupe de travail

Jacques Antzenberger, Chef de Service, Direction des Affaires Fiscales, MEDEF.

Charles Aronica, Responsable Juridique, Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules (FIEV).

Xavier Bezançon, Délégué Général, Entreprises Générales de France (EGF-BTP).

Denis Boissard, Directeur de Projet, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM).

Emmanuel Brault, Secrétaire Général Adjoint, Les Entreprises du Médicament (LEEM).

Bruno Carrias, Président, Axones RP.

Claude Charrier, Directeur Général, Fédération des Industries Mécaniques (FIM).

Franck Debauge, Directeur Associé, ACIES.

Véronique Duno, Déléguée Adjointe aux Affaires Fiscales et Financières, Syntec Informatique.

Alain Duprey, Directeur Général, Association des instituts Carnot.

Christine Granel, Juriste, Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA).

Lionel Guérin, Délégué Général, Fédération Française des Industries du Vêtement Masculin.

Jean-Louis Hunault, Président, Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif (SIMV).

Alain Ittis, Directeur Valorisation et Partenariat Industriels, Association des instituts Carnot.

Vincent Lamande, Président, Réseau C.U.R.I.E..

Gérard de Lavernée, Directeur des Études, MEDEF.

Nicolas Lebigot, Directeur Environnement et Technique, Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA).

Marc Lebrun, Directeur Général, Fédération de l'Industrie du Béton (FIB).

Emmanuel Leprince, Délégué Général, Comité Richelieu.

Richard Lerat, Délégué Général, Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS).

Patricia LExcellent, Déléguée Générale, Fédération de la Plasturgie.

François Louvat, Fiscaliste, Total Raffinage Marketing (Union Française des Industries Pétrolières – UFIP).

Jacques Manzoni, Directeur Général Délégué, Fédération de l'Industrie du Béton (FIB).

Sylvie Mauduit, Directeur Fiscal France, Sanofi-Aventis.

Dominique Mériaux, Directeur, Association pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation Nord Pas de Calais (ADRINORD).

André Morice-Chauveau, Fiscaliste, ACIES.

Alain Quevreur, Chef de Service, Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT).

Denis Randet, Délégué Général, Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT).

Nathalie Revaud, Fiscaliste, Solvay France (Union des Industries Chimiques - UIC).

Pierre Reynier, Directeur, Fédération Bancaire Française (FBF).

Marie-Noëlle Rousseau, Directrice des Affaires Fiscales, Fédération des Industries Mécaniques (FIM).

Laurence Thuret-Demoulin, Directeur des Affaires Administratives, Juridiques et Commerciales, Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS).

Éric Vincent, Directeur Développement et Stratégie, GDF-Suez.

Michal Zajac, Économiste, Direction des Études, MEDEF.

ANNEXE 4

Présentation des partenaires du Livre Blanc sur le Crédit d'Impôt Recherche

Depuis près de 20 ans, ACIES s'engage pour la Recherche

Dans une économie de la connaissance où l'Innovation s'impose comme un facteur décisif de différenciation et de compétitivité, l'univers de la Recherche est appelé à repenser en profondeur ses modes de production, de gestion et d'exploitation des nouveaux savoirs. Dans cet environnement, ACIES s'est donnée pour mission d'inventer chaque jour les systèmes de recherche de demain, pour contribuer à la compétitivité de ses clients et à la croissance européenne.

Notre métier : le Conseil en Management et Valorisation de la Recherche

Pour réussir dans ce contexte toujours plus complexe, les décideurs de la Recherche doivent aujourd'hui combiner une vision globale et de nouvelles dynamiques de travail collaboratif. Dans cette optique, et depuis 1990, ACIES accompagne les décideurs privés et publics dans le management, le financement et la valorisation de leurs stratégies de Recherche et d'Innovation.

Nos champs d'intervention

- Le Financement et la Fiscalité de la Recherche.
- Le Management de la Recherche et de l'Innovation.
- La Valorisation des connaissances.

Nos clients

Les grands groupes et les PME de croissance, les organismes de recherche, les pôles de compétitivité, les cellules de valorisation, les réseaux de recherche, les universités et grandes écoles, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics français et européens.

Faits et chiffres-clés ACIES

Date de création : 1990.

Dirigeants : Patrick Duvarry, Président et Franck Debauge, Directeur Associé.

Chiffre d'affaires : 14,5 millions d'euros⁵⁴.

Distinctions : 1^{er} Prix Français de la Qualité en décembre 2004, «Recognised for Excellence in Europe» par l'European Foundation for Quality Management depuis 2002, Certification ISO 9001 renouvelée en juin 2008.

Nos publications

- *Lettre d'information de la Fiscalité de la Recherche*, décembre 2009.
- *Lettre de la Valorisation de la Recherche*, avril 2009.
- Guide sectoriel du Crédit d'Impôt Recherche destiné à une organisation professionnelle.
- Livre de référence sur le CIR (Éditions Eyrolles), à paraître en mars 2010.

Nos partenariats

- DFCG – Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion : Salon FINANCIUM, Université d'été, groupe de travail sur la Recherche et l'Innovation...
- Les Échos Conférence : Forum Économique Recherche et Innovation.
- Forum Mondial des Sciences de la Vie : BioVision/ BioSquare.
- Salon Eurobio.
- Colloque FutuRIS (ANRT).
- Congrès du Réseau C.U.R.I.E.
- Rendez-vous CARNOT.
- Organisations professionnelles : SYNTEC, SITELESC, UNITEX, etc.

Nos actions de formation

- En partenariat avec FRANCIS LEFEBVRE FORMATION : «Optimisation et sécurisation du Crédit Impôt Recherche». Formations destinées aux Responsables Fiscaux, Financiers et Comptables, Directeurs de département R&D des entreprises, Experts-Comptables, Avocats d'affaires.
- En partenariat avec DFCG Formation : «Crédit d'Impôt recherche : les atouts d'une approche méthodologique». Formations destinées aux Directeurs Administratifs, Financiers et Fiscaux, Directeurs de département R&D des entreprises, Directeurs ou Responsables du contrôle de gestion, Dirigeants de PME.
- Conception et animation de formations ACIES : «Management des Projets Européens (FP7)». Formations destinées aux Coordinateurs de projets, Porteurs de projets, Assistants administratifs projets, Contrôleurs de gestion de projets internationaux.

Pour plus d'informations

www.acies.fr

ANRT



L'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie) a été créée par les principaux acteurs de la R&D en France, entreprises et organismes publics de recherche. Depuis plus de cinquante ans, son objectif est d'aider à améliorer l'efficacité du système de recherche et d'innovation.

Ses trois actions principales sont les conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche), la plate-forme de prospective FutuRIS qui suit l'évolution du système français de recherche et d'innovation, et, avec le service Europe, l'amélioration des pratiques de recherche partenariale.

Pour plus d'informations

www.anrt.asso.fr

Association des instituts Carnot (AiC)



Le réseau des instituts Carnot (33 instituts implantés dans toute la France, 13000 professionnels de la recherche) a pour mission de développer des partenariats de recherche avec les acteurs socio-économiques (grands groupes, PME, start-up, collectivités) et de favoriser les transferts de technologies.

Les instituts Carnot se sont structurés pour apporter une solution performante et adaptée au besoin d'innovation de leurs partenaires basée sur un haut niveau scientifique dans leur domaine, l'anticipation et la prise en compte des besoins des marchés.

La stratégie Carnot

Pour répondre à sa mission de développement de la recherche partenariale, l'Association des instituts Carnot articule sa stratégie autour de 4 axes majeurs :

■ **Soutien à l'accroissement de l'engagement partenarial des instituts Carnot** : un réseau organisé collectivement et au sein de chaque institut Carnot pour aller à la rencontre des entreprises et répondre à leur besoin en recherche et innovation. Une démarche mise en œuvre lors des Rendez-vous Carnot, le rendez-vous annuel de la recherche partenariale au service des acteurs économiques.

■ **Développement de l'attractivité des instituts Carnot pour les entreprises** : au-delà de la qualité scientifique des laboratoires de chaque institut Carnot, développer les « standards » de professionnalisme et de qualité de la recherche partenariale. Les instituts Carnot ont ainsi élaboré la « *Charte des bonnes pratiques de Propriété Intellectuelle et de Transfert des Connaissances et de Technologies des instituts Carnot.* »

■ **Intégration et coordination de l'action des instituts au sein du réseau** : la force du réseau passe par son intégration et l'aptitude de ses membres à travailler ensemble et à s'organiser pour être plus performants et apporter une réponse plus riche et plus structurée aux attentes de ses partenaires. Le réseau s'est ainsi organisé en alliances sectorielles (Technologies de l'Information et de la Communication – Micro Nano Technologies et Mécanique – Matériaux & Procédé, construction durable, transports terrestres...).

■ **Développement de la visibilité nationale et à l'international du réseau** : être au meilleur niveau international et s'engager résolument en direction de la recherche menée au profit des entreprises ; une démarche claire qui s'appuie sur nos savoir-faire et nos engagements

auprès de tous nos partenaires français et européens. Elle permet notamment la construction de relations coordonnées avec les autres organisations de recherche technologique européennes (Fraunhofer, TNO, VTT...).

Pour quels résultats ?

- Le développement d'une recherche partenariale de qualité au profit des entreprises.
- L'apport de réponses globales et pluridisciplinaires pour développer la capacité d'innovation des entreprises, notamment les PME, sur les grands enjeux économiques et sociétaux.
- Le développement des transferts de technologies, notamment au profit de start-up et des PME.
- Le développement de la capacité à traduire l'expression des besoins d'innovation en défis scientifiques et technologiques aptes à mobiliser les compétences d'équipes académiques au service des entreprises.
- Le développement de la compétitivité internationale de la recherche partenariale française dans un contexte de mondialisation de l'économie.

Pour plus d'informations

www.instituts-carnot.eu

Comité Richelieu Association française des PME innovantes



Le Comité Richelieu est une organisation exclusivement composée de PME innovantes. Il a été créé en 1989 par 5 dirigeants de PME et le délégué général actuel.

Le Comité Richelieu a vocation à constituer un écosystème favorable au développement des PME innovantes. Il travaille à bâtir des propositions, centrées sur l'établissement de meilleures conditions d'accès de ces entreprises à fort potentiel de croissance, aux grands clients. Ces conditions touchent également les relations avec les investisseurs, les banques, les écoles et les laboratoires ou l'adaptation aux PME innovantes des modalités d'aide à l'innovation ou à l'exportation. Sur recommandation du Comité Richelieu, le gouvernement s'est fixé l'objectif de permettre l'émergence de 2000 nouvelles entreprises de stature mondiale, sur la base des PME innovantes existantes.

Depuis 2005, le Comité Richelieu met en œuvre le Pacte PME avec un réseau actif de 40 partenaires, 21 pôles de

compétitivité et le soutien financier et opérationnel d'OSEO. L'objectif du Pacte PME est de faciliter et renforcer les relations entre PME innovantes et grands comptes. 55 grands comptes se sont engagés volontairement dans le dispositif et 3352 PME ont participé aux programmes mis en place dans le cadre du Pacte PME.

Aujourd'hui, le Comité Richelieu regroupe 278 entreprises et est présidé par Jean-Pierre Gérault. Tout en participant activement à la mise en œuvre du Pacte PME, c'est devenu le lieu de réflexion et d'échanges sur les mesures à mettre en œuvre pour faire disparaître le plafond de verre qui bloque la croissance des PME.

Pour plus d'informations

www.comite-richelieu.org
www.pactepme.org

Réseau C.U.R.I.E., Association dédiée à la valorisation de la recherche publique



Le Réseau C.U.R.I.E. est une association française privée, loi 1901, fondée en 1991 pour :

- promouvoir les échanges entre les acteurs de la valorisation de la recherche publique,
- encourager le transfert des technologies issues du secteur public vers le monde socio-économique.

Aujourd'hui, le Réseau C.U.R.I.E. remplit quatre missions principales.

Nous rassemblons les acteurs de la valorisation de la recherche

Le Réseau C.U.R.I.E. regroupe une « communauté de praticiens de la valorisation », dits les « curiens », issus d'horizons variés :

- une centaine de membres actifs : 75 universités, 30 écoles d'ingénieurs, 17 organismes publics de recherche,
- une quarantaine de membres associés : toutes structures concernées par le transfert de résultats de la recherche publique vers le secteur socio-économique (consulting, cabinets de propriété industrielle, avocats, conseils, sociétés industrielles, capitaux risqués, structures d'interface, agences régionales d'innovation).

Nous œuvrons en faveur de la professionnalisation de nos membres

Le Réseau C.U.R.I.E. met à disposition de ses membres :

- des formations originales et spécifiques répondant aux besoins des membres,
- un service juridique dédié à des tarifs préférentiels,
- des informations générales en matière de valorisation et de transfert de technologies sur un intranet C.U.R.I.E.,
- des échanges de bonnes pratiques avec une hotline (questions aux membres) et des rencontres régulières : congrès annuel, journées techniques, séminaires internationaux,
- des documents de travail et des dossiers techniques élaborés au sein de commissions spécialisées Juriste, Sciences de l'Homme et de la Société, Pôles de Compétitivité,
- des outils opérationnels : cahiers de laboratoire, grille d'évaluation d'un brevet, indicateurs de valorisation, accords-cadres industriels...

Nous favorisons le transfert de technologies et de savoir-faire

Le Réseau C.U.R.I.E. facilite le rapprochement entre les besoins des acteurs socio-économiques et les compétences innovantes de la recherche publique en contribuant :

- à la promotion des offres de transfert de technologies de la recherche publique vers les entreprises : mise en place et gestion du site internet France Transfert Technologies (www.f2t.fr) regroupant l'ensemble des offres de technologie de la recherche publique française,
- au relais des demandes de compétences des entreprises aux « curiens ».

Nous offrons un accès privilégié aux réseaux internationaux du transfert de technologies

Le Réseau C.U.R.I.E. entretient des relations privilégiées avec ses homologues internationaux en Europe (PROTON, ASTP) et aux USA (AUTM) et les réseaux nationaux (BLEUs au Québec, LIEU en Belgique, FORTEC au Brésil, Red-OTRI en Espagne, AURIL au Royaume-Uni, Netval en Italie). Il organise en particulier des programmes de mobilité internationale de longue durée des professionnels de la valorisation dans plusieurs pays notamment l'Amérique du Nord.

Le Réseau C.U.R.I.E. ayant contribué à la création de Fortec au Brésil en 2005, l'Année de la France au Brésil nous semble être une opportunité unique pour renforcer nos liens inter-réseaux et représenter la valorisation de la recherche publique française au Brésil. Dans le cadre du congrès annuel de Fortec, le Réseau C.U.R.I.E. dressera à ses homologues brésiliens un portrait de l'innovation en France : sa structuration, le transfert de technologies de la maturation au licensing, la création d'entreprises issues de la recherche publique et la recherche partenariale.

Pour plus d'informations

www.curie.asso.fr

ANNEXE 5

Bibliographie

- AGENCE FRANÇAISE POUR LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX (2009) : «La France, à l'écoute des entreprises innovantes, propose le meilleur crédit d'impôt recherche d'Europe», janvier 2009.
- APEC (2009) : *Les cadres en Europe, Perspectives de l'emploi cadre dans 9 pays*, Édition 2010 – *Les études de l'emploi cadre*, novembre 2009.
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2009) : «Rapport n°1794 du 2 juillet 2009 de la Commission des Finances et de l'Économie Générale et du Contrôle Budgétaire, sur l'application des mesures fiscales contenues dans les Lois de Finances et dans la Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, et présenté par Monsieur le Député Gilles CARREZ».
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2009) : «Rapport n° 1967 fait au nom de la Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946) – Tome II – Examen de la première partie du projet de Loi de Finances – Conditions générales de l'équilibre financier – Volume 1 – Articles 1 et 4 à 34, par M. le Député Gilles Carrez», enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 octobre 2009.
- AUBIN, Christian, et BASCANS, Jean-Marc (2002) : *Les enjeux économiques de la coopération public-privé dans la production et la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques*, CRIEF, Université de Poitiers, n° M2002-12.
- BEIGBEDER, Charles (2009) : *Le crédit d'impôt recherche, un atout de compétitivité à pérenniser*, point de vue paru dans *LES ÉCHOS*, 30 octobre 2009.
- BETBÈZE, Jean-Paul (2005) : *Financer la R&D*, La Documentation Française.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE (2009) : *Les entreprises de taille intermédiaire : un potentiel d'innovation à développer?*, note de veille n° 131, avril 2009.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE (2009) : *Investissement en R&D des entreprises et cycles économiques dans les pays de l'OCDE*, note de veille n° 153, octobre 2009.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2008) : *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, avis présenté par Madame Françoise Vilain.
- CONSEIL D'ÉTAT (2008) : *La sécurité juridique des relations entre l'Administration fiscale et les contribuables : une nouvelle approche*, rapport de Monsieur le président Fouquet au Ministre du Budget, juin 2008.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (2009) : Communiqué de presse : *Conclusions du Conseil sur la stratégie de Lisbonne pour l'après 2010* – 2981^e session du Conseil affaires Économiques et Financières du 2 décembre 2009).
- COUR DES COMPTES (2007) : Compte-rendu annuel 2007.
- DGTPE, *TRESOR-ECO* 2009 : *Les effets économiques de la réforme du Crédit d'Impôt Recherche de 2008*, Lettre n° 50, janvier 2009.
- LES ÉCHOS* / HOUZELLES, Chantal (2009) : *Premier hit-parade mondial des brevets industriels*, 8 décembre 2009.
- LES ÉCHOS* / LEFEBVRE, Étienne et ROBEQUAIN, Lucie (2009) : *En 2009, le crédit d'impôt recherche profite à près de 11 000 entreprises*, 25 septembre 2009.
- LES ÉCHOS* / interview de Valérie PÉCRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2009) : *Un amortisseur de crise et un tremplin pour l'après crise*, 25 septembre 2009.
- LE FIGARO ÉCONOMIE* / VISOT, Marie (2009) : *En dépit de la crise, les entreprises mettent l'accent sur la recherche et Le Crédit d'Impôt Recherche un dispositif incitatif pour les entreprises*, 18 mai 2009.
- MEDEF – Direction des Études Économiques, juillet 2009.
- MEDEF – Direction des Études (2009) : *Les États Généraux de l'Industrie – indicateurs comparatifs pour situer l'industrie française par rapport aux autres industries européennes*, 18 novembre 2009.
- LE MONDE* / KAHN, Annie (2009) : *Le MEDEF dénonce les erreurs de la Cour des Comptes sur le crédit d'impôt recherche*, 13 novembre 2009.
- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE (2006) : *Rapport au Parlement sur le crédit d'impôt recherche remis en application de l'article 34 de la Loi de programme n° 2006-450*, 8 décembre 2006.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : *Dépenses de recherche et développement en France en 2006. Premières estimations pour 2007*, février 2009, note d'information 09.03.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : *Défis transverses du système de recherche et d'innovation – Écosystème de l'innovation*, projet SNRI – document de travail, 10 mars 2009.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : *Résultats de l'enquête sur la réforme du CIR*, mai 2009.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : Communiqué de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 29 septembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : Communiqué de presse, disponible sur le site du MESR : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, 24 novembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2009) : fiche intitulée *Le crédit d'impôt recherche 2007 – principales données*.

OCDE (2009) : *Étude économique de l'OCDE – France*, avril 2009, volume 2009/5.

SÉNAT (2009) : compte-rendu de la semaine du 16 novembre 2009 de la Commission des Finances – séance du mercredi 18 novembre 2009.

SÉNAT (2009) : *Rapport général fait au nom de la Commission des Finances sur le PLF 2010*, Tome III *Moyens des*

politiques publiques et dispositions spéciales, annexe n° 23 Recherche et Enseignement Supérieur – Rapporteurs spéciaux MM. les Sénateurs Philippe Adnot et Christian Gaudin », n° 101, session ordinaire de 2009-2010, enregistré à la Présidence du Sénat le 19 novembre 2009.

LA TRIBUNE (2009) : *La R&D tirera l'essentiel des recrutements en 2010 – Cette fonction pèse désormais plus que le commercial ou l'informatique*, 25 novembre 2009.

Les données relatives au remboursement anticipé du Crédit d'Impôt Recherche sont consultables sur le site internet du Ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance <http://relance.gouv.fr/index.php>.

Notes

Lined area for notes, consisting of horizontal dotted lines.

Notes

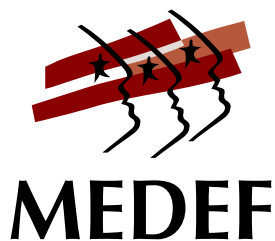
Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.

MEDEF

55 avenue Bosquet
75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19
Fax : 01 45 51 20 44
www.medef.fr

Contact :

Direction Recherche-Innovation
& Nouvelles Technologies
Tél. : 01 53 59 17 82
Fax : 01 53 59 16 99



Rapport du groupe de travail sur le Crédit d'Impôt Recherche, présidé par Charles Beigbeder, Président de la Commission Recherche-Innovation et Nouvelles Technologies, et vice-présidé par Laurent Gouzènes, représentant du MEDEF au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie – CSRT, en association avec l'ANRT, l'Association des instituts Carnot, le Comité Richelieu, le Réseau C.U.R.I.E..



Réalisé en partenariat avec ACIES, Conseil en Management et Valorisation de la Recherche.

